

*Diversification de l'économie de
l'Ouest Canada et le Programme
d'adaptation et de restructuration
des pêches du Pacifique*

Une évaluation

Préparé pour :

*Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
Ottawa (Ontario)*

Préparé par :

*Gordon Gislason
Edna Lam
Kyla Knowles*

*GSGislason & Associates Ltd.
Vancouver (Colombie-Britannique)*

Janvier 2002

Préface

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a retenu les services de GSGislason & Associates Ltd. pour évaluer une série d'initiatives interreliées d'adaptation des pêches sous la responsabilité et l'orientation de DEO.

Voici les principaux membres de l'équipe de projet :

Gordon Gislason, M.Sc

Edna Lam, M.A.

Kyla Knowles, B.A.

GSGislason & Associates Ltd.

Edna Lam Consulting

MCSI Consulting Services Inc.

L'équipe de projet a tiré profit des discussions avec les clients des programmes, les administrateurs des programmes, les intérêts locaux et d'autres intervenants.

Les auteurs assument néanmoins la responsabilité ultime quant aux analyses et aux conclusions de l'étude.

RÉSUMÉ

L'industrie salmonicole de la Colombie-Britannique est ébranlée par le déclin des ressources, les forces concurrentielles et les marchés faibles depuis le milieu des années 90. Résultat : une érosion importante de l'assiette du revenu et des emplois des pêcheries commerciales et récréatives et des collectivités côtières tributaires des ressources salmonicoles dans la province. Aujourd'hui, l'emploi dans l'industrie du saumon correspond à seulement la moitié de ce qu'il était en 1995.

Le ministère fédéral de la Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO), dont le mandat consiste à aider et à favoriser la petite entreprise dans l'Ouest canadien, a joué un rôle important dans le processus d'adaptation pour les personnes et les collectivités touchées. L'étude évalue une série d'initiatives interreliées d'adaptation sous la responsabilité et l'orientation de Diversification de l'économie de l'Ouest.

DEO et l'adaptation de l'industrie de la pêche

Le ministère fédéral de la Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO) est associé activement aux programmes et aux activités d'adaptation des pêches depuis 1997. DEO travaille en partenariat avec les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) côtières en vue de favoriser le développement des entreprises et la diversification dans les collectivités côtières de la Colombie-Britannique touchées par le ralentissement dans l'industrie salmonicole.

Établies en 1986, les 34 SADC de la Colombie-Britannique exercent leurs activités en tant qu'organismes de développement économique communautaire sans but lucratif devant rendre des comptes aux conseils d'administration bénévoles dans la collectivité. Parmi les principaux services offerts par les SADC, mentionnons l'accès au financement, le soutien et les services techniques et l'administration des programmes de développement des entreprises. Parmi les 34 SADC établies en Colombie-Britannique, 13 représentent des collectivités côtières.

Les SADC, en tant que groupe et à titre individuel, sont indépendantes de DEO. Chaque SADC prend les décisions relatives aux modalités des prêts et au risque acceptable. Le transfert des responsabilités liées au processus décisionnel à la collectivité locale sous-tend le mouvement des SADC et le soutien de DEO à l'égard de ce mouvement.

Dans un premier temps, les SADC côtières ont créé, en 1997, le Fonds spécial des pêches (FSP) — organisme enregistré sans but lucratif — pour l'administration d'un programme de prêts pour les pêches commerciales, au nom de DEO. Par la suite, le

Fonds a administré des programmes et des services plus élargis en matière de prêts et de contributions.

De concert, DEO, les SADC côtières et le Fonds spécial des pêches ont parrainé et administré quatre grandes catégories de programmes et d'activités d'adaptation des pêches, nommément :

Le Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches (FIFSP) — Le fonds d'emprunt, dirigé par le FSP et administré par les SADC membres, finançait, au départ, l'acquisition d'un deuxième ou d'un troisième permis commercial de pêche du saumon aux fins de cumul. Plus récemment, le Fonds a financé des entreprises maritimes et d'autres petites entreprises dans les collectivités côtières.

Le Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative (PPEPR) — Le programme de prêts, dirigé par le FSP et administré par les SADC membres, consentait des crédits pour fonds de roulement aux propriétaires de pourvoires et aux propriétaires de bateaux de louage (aucun intérêt couru au cours de la première année).

L'Initiative d'adaptation économique des collectivités (IAEC) — Le programme de prêts remboursables et de contributions non remboursables finançait des projets d'adaptation économique appuyés par la collectivité. Les décisions relatives au financement étaient prises par un comité directeur composé de représentants de la collectivité, mais le FSP et ses SADC membres en assumaient l'administration.

Volet Sensibilisation, coordination et autres activités — Les autres activités regroupaient la mise en œuvre, la gestion et la coordination des programmes mentionnés ci-dessus et de plusieurs activités distinctes d'adaptation comme les foires-info pour les entrepreneurs, le Programme des initiatives côtières (PIC) destiné aux projets comportant des avantages importants, le financement de lancement pour l'exploration commerciale, etc. Un coordonnateur régional chargé de l'industrie de la pêche offrait des services d'administration et de gestion au Fonds spécial des pêches et à l'IAEC.

Le tableau I présente un modèle logique de programme récapitulatif.

Participation aux programmes et dépenses

De 1997-1998 à 2001-2002, les dépenses réelles des programmes se chiffraient à 45,2 millions de dollars.

Programme	Nbre de clients/projets	Montants réels (en milliers de dollars)
-----------	-------------------------	-----------------------------------------------

1. Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches (FIFSP)	244	11 243
2. Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative (PPEPR)	136	6 137
3. Projets — IAEC	101	19 401
4. Sensibilisation, coordination et autres activités	sans objet	<u>8 380</u>
		<u>45 161</u>

Au total, 3,38 millions des 8,38 millions de dollars (point 4 ci-dessus) comprenaient un poste de frais généraux pour la mise en œuvre, la gestion et la surveillance du FIFSP, du PPEPR et de l'IAEC.

Plan de travail de l'évaluation

Nous avons utilisé de multiples sources de données pour répondre aux questions de l'évaluation. Dans la mesure du possible, nous mettons l'accent sur l'illustration de l'efficacité des programmes sur les collectivités « très touchées » par le ralentissement de l'industrie salmonicole, selon la définition de la Job Protection Commission de la Colombie-Britannique dans son rapport de 1998. Durant l'étude, nous avons consacré 20 jours à la visite de dix-sept (17) collectivités pour effectuer des entrevues : Masset, Port Clements, Queen Charlotte City, Skidegate, Prince Rupert, Terrace, Port Hardy, Port McNeill, Sointula, Alert Bay, Zeballos, Campbell River, Nanaimo, Port Alberni, Ucluelet, Tofino et Duncan.

Nous avons dirigé des enquêtes auprès des clients des programmes : 72 clients du FIFSP, 50 clients du PPEPR et 56 clients de l'IAEC.

Nous avons effectué plusieurs entrevues structurées : 35 employés des SADC, du FSP et de DEO; 11 membres du comité directeur de l'IAEC; 21 dirigeants/organismes communautaires. Les entrevues dans les collectivités comprenaient celles effectuées avec des maires, des agents de développement économique, des administrateurs, des membres des conseils d'administration des SADC, etc.

Nous avons mené six études de cas communautaires, et chaque étude comportait une visite sur place : Masset, Prince Rupert, Alert Bay, Sointula, Ucluelet et Campbell River. Les cinq premières figurent sur la liste des collectivités « très touchées » de la JPC. Ensemble, les collectivités ont encaissé des pertes d'emploi élevées dans la pêche commerciale, les usines de transformation du poisson et la pêche récréative.

La collecte et l'analyse des données secondaires englobaient diverses activités :

- le regroupement et l'examen des descriptions, des brochures, de la documentation touchant les programmes;
- l'obtention des listes des projets du FIFSP, du PPEPR, de l'IAEC et du PIC et leur organisation en fonction du secteur de service de la SADC, de la situation de la collectivité « très touchée » selon la JPC, du type ou de la catégorie de projet, etc.;
- la communication avec les SADC pour obtenir les rapports d'étape concernant les prêts octroyés dans le cadre du FIFSP et du PPEPR;
- l'obtention et l'organisation des données de BC Stats, de Statistique Canada et du MPO;
- l'examen des rapports pertinents, notamment le *Cadre d'évaluation* de la présente étude et les rapports préparés pour la JPC.

Plus particulièrement, nous avons dressé les profils des projets et des dépenses selon le modèle de 50 collectivités côtières que les consultants ont élaboré pour la Job Protection Commission (JPC) de la Colombie-Britannique. Ainsi, nous sommes en mesure de déterminer la concentration des programmes et les effets dans le cas des collectivités « très touchées ».

Résultats de l'évaluation

Le tableau II résume les résultats de l'évaluation en fonction de trois grandes catégories d'aspects ou de questions — la réussite, la conception et l'exécution ainsi que la justification pour chacune des quatre composantes de programmes.

Ensemble, les quatre programmes ont contribué à la transition et à l'adaptation économiques des collectivités côtières de la Colombie-Britannique. Le Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches (FIFSP), l'Initiative d'adaptation économique des collectivités (IAEC) et le volet Sensibilisation et coordination (S&C) ont affiché un meilleur rendement que le Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative (PPEPR).

En particulier, l'IAEC et le volet S&C ont facilité le développement économique communautaire ascendant, la diversification et le renforcement de la capacité pour les collectivités côtières touchées par les changements dans l'industrie salomonique. Pour la plupart des programmes d'aide du gouvernement, il est difficile de cibler l'aide pour ceux qui en ont le plus besoin. L'IAEC et le volet Sensibilisation et coordination sont parvenus à mettre l'accent sur les initiatives d'adaptation à l'intention des collectivités « très touchées », un exploit considérable.

Orientation future

Voici quatre recommandations relatives à la grande orientation des programmes dans l'avenir.

Recommandation 1 : Le Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative (PPEPR) ne devrait pas être rétabli. Les propriétaires de pourvoiries et les propriétaires de bateaux de louage ont eu suffisamment l'occasion de se rajuster et de s'adapter au nouvel environnement réglementaire.

Nous recommandons que DEO prenne les mesures appropriées et nécessaires pour demander au Conseil du Trésor fédéral le transfert du capital de base du PPEPR au FIFSP, ce qui contribuera à la capitalisation du FIFSP. Les propriétaires de pourvoiries ou propriétaires de bateaux de louage ayant besoin de prêts peuvent présenter une demande dans le cadre du FIFSP pour un prêt en vertu des modalités des prêts commerciaux types.

Recommandation 2 : Le Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches (FIFSP) est toujours en demande et devrait se poursuivre. Il n'y a pas lieu de rétablir la composante initiale de prêt au cumul.

Le futur FIFSP disposera d'un capital de base plus important si, tel que recommandé ci-dessus, son capital de base initial de 11 millions de dollars est augmenté des 6 millions de dollars de la base de capital du PPEPR. L'expansion du programme est justifiée compte tenu du ralentissement grave dans l'industrie forestière qui a touché bon nombre de collectivités le long de la côte de la Colombie-Britannique. Un FIFSP élargi permettrait aux SADC côtières d'orienter une plus grande partie de leurs prêts réguliers du Fonds d'investissement vers les secteurs des forêts et les autres secteurs commerciaux.

Recommandation 3 : Une IAEC plus modeste et comportant une orientation plus ciblée, communément appelée un « dérivé de l'IAEC », devrait se poursuivre pour une période déterminée. Les besoins d'adaptation des collectivités côtières n'ont pas tous été comblés. Toutefois, parallèlement, le véritable renforcement de la capacité à l'échelle communautaire signifie que les organismes externes ne fournissent pas un financement à perpétuité pour l'adaptation des collectivités.

Nous recommandons que les 4,3 millions de dollars en contributions remboursables et en contributions à remboursement conditionnel, plus les intérêts courus, qui retourneront éventuellement au Fonds spécial des pêches, servent à financer un programme d'adaptation économique communautaire plus modeste et plus ciblé. Le

nouveau programme devrait prévoir uniquement des contributions non remboursables. Des projets d'infrastructure communautaire méritoires ont davantage besoin d'aide que des projets commerciaux. Cette orientation plus ciblée éliminera également la confusion entre les critères liés au remboursement et au non-remboursement dans le cadre de l'IAEC initiale.

Les petites entreprises du secteur privé peuvent donner l'impulsion à l'adaptation économique des collectivités côtières et elles devraient le faire. On recense toutefois plus de sources disponibles pour les prêts aux entreprises, y compris les SADC proprement dites, que d'options financières existantes pour les projets communautaires. Cela s'avère particulièrement juste étant donné le financement réduit à l'échelle provinciale et la liquidation de Fisheries Renewal BC. Les entreprises ayant besoin de prêts peuvent présenter une demande dans le cadre du FIFSP pour un prêt en vertu des modalités des prêts commerciaux types.

Recommandation 4 : Nous recommandons le maintien, mais également le remaniement, du rôle de sensibilisation et de coordination des SADC. Le rôle devrait être élargi au-delà du secteur maritime. Cela est particulièrement important étant donné le ralentissement grave que connaît actuellement le secteur forestier, source majeure d'emplois et de revenus pour les collectivités côtières de la Colombie-Britannique.

Nous reconnaissons que cette recommandation relative à la participation des SADC à la sensibilisation communautaire au-delà du secteur maritime transcende notre mandat d'évaluation. Toutefois, les besoins d'adaptation des collectivités côtières se sont considérablement accrus et, à notre avis, aucun autre organisme n'est mieux placé pour travailler avec les collectivités à la définition des possibilités de diversification. De plus, il devrait être possible de partager les frais liés à ce rôle accru.

La redéfinition et l'élargissement du rôle de sensibilisation et de coordination peuvent exiger différents ensembles de compétences de la part des personnes qui en assument les tâches. Des compétences solides en affaires et une crédibilité réputée dans divers secteurs de l'industrie, pas seulement les pêches, sont essentielles.

Tableau I : Modèle logique de programme récapitulatif

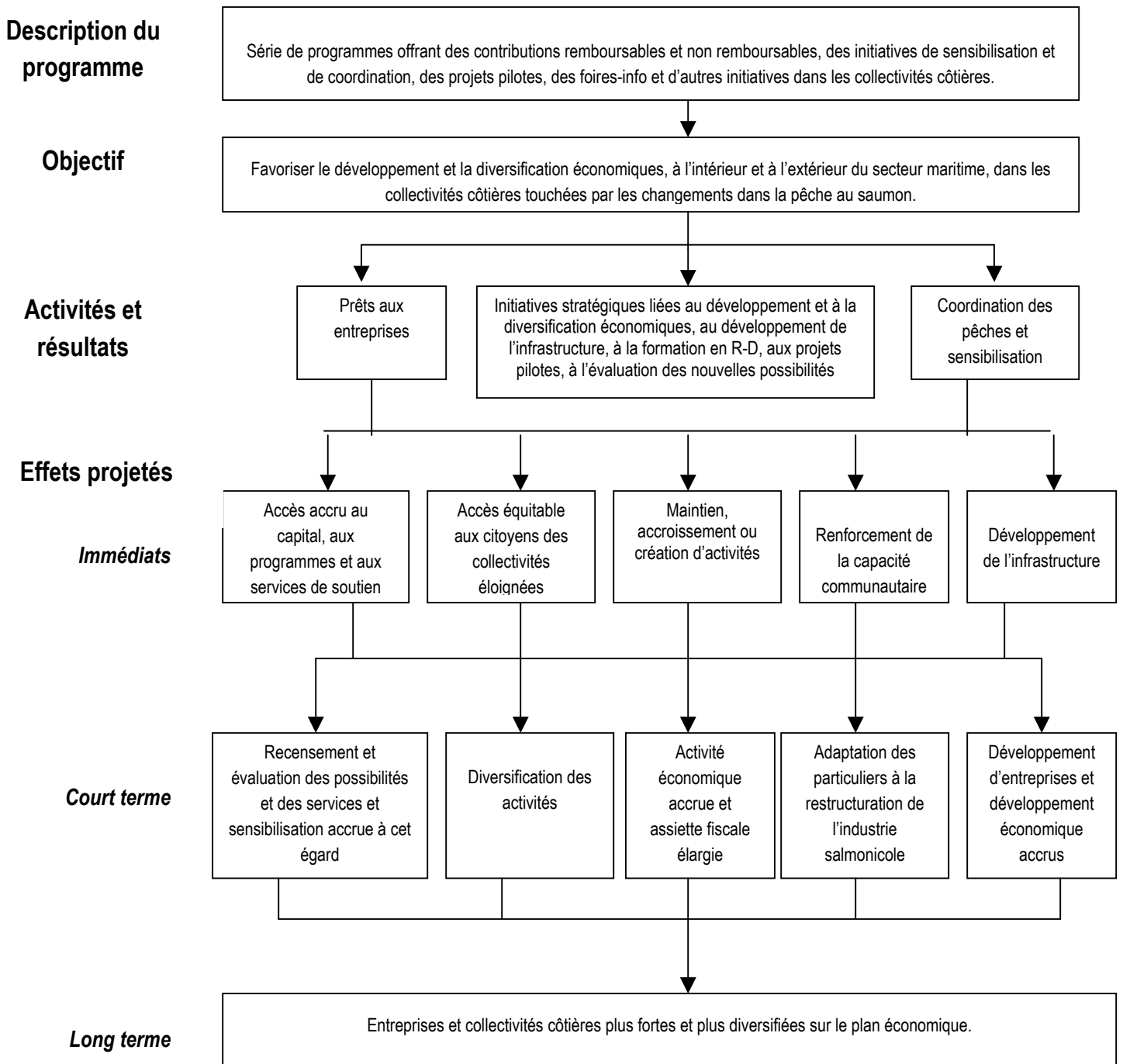


Tableau II : Résumé des résultats de l'évaluation — Programme d'adaptation et de restructuration des pêches du Pacifique, DEO

ASPECT/QUESTIONS	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION
A. RÉUSSITE	
Question 1 : Quels sont les effets projetés et imprévus découlant du programme?	<p>FIFSP – 244 prêts consentis, pour une valeur de 11,2 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible participation à la composante prêts au cumul (bon nombre de clients visés par le cumul ont vendu les permis dans le cadre du programme de « rachat » du MPO) - 50 % des prêts consentis à des entreprises nouvelles, à des jeunes entreprises - Avantages pour la SADC grâce à la coopération et à la création du Fonds spécial des pêches - Variation des critères liés à la prestation de services et aux prêts entre les SADC, ce qui reflète les décisions prises par les conseils d'administration des SADC - Rendement du portefeuille de prêts meilleur que prévu (taux de perte inférieur à 5 %) <p>PPEPR – 136 prêts consentis, pour une valeur de 6,1 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les clients ont diversifié leurs activités, se tournant vers d'autres pêches en eau salée (p. ex. flétan), la pêche en eau douce ou l'écotourisme - A permis à certains exploitants de poursuivre leurs activités - Certaines SADC se sentaient mal à l'aise d'offrir un programme de prêts subventionnés - L'annonce tardive/précipitée de la nature du programme s'est traduite par une diligence raisonnable inférieure à la norme - À l'exception de deux secteurs problématiques, le rendement du portefeuille de prêts a été meilleur que prévu <p>IAEC – Contributions versées à 101 projets, pour une valeur de 19,4 millions de dollars (3/4 des contributions étaient non remboursables)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concentration de projets dans les domaines suivants : amélioration du secteur riverain,

musées/lieux historiques, attractions touristiques, sentiers et allées piétonnières

- 46 % des demandes de projet ont été approuvées à l'occasion des dix réunions du comité directeur
- Pour chaque dollar de la contribution provenant de l'IAEC, 2 \$ de plus provenaient d'autres sources de financement
- Avantages économiques : développement des entreprises, création d'emplois directs, entreprises dérivées et emplois dérivés, diversification économique
- Avantages communautaires importants : cohésion communautaire, renforcement de la capacité, fierté civique
- Coopération entre les ministères du gouvernement fédéral

- S&C** – Volet qui a permis à toutes les collectivités d'accéder à l'IAEC et à d'autres programmes des SADC
- Volet ayant facilité la consultation communautaire, la résolution de conflits, la planification, le renforcement de la capacité
 - Le coordonnateur régional chargé de l'industrie de la pêche jouait un rôle essentiel à la réussite et à la responsabilisation de l'IAEC

Question 2 : Dans quelle mesure les effets constituent-ils un apport différentiel du fait qu'ils ne se seraient pas concrétisés en l'absence du programme?

- FIFSP** – Apport différentiel correspondant à 75 %
- Nombre élevé de prêts « à risque élevé » auxquels les banques n'auraient pas souscrit

- PPEPR** – Apport différentiel correspondant à 50 %
- Le taux d'intérêt intéressant a attiré des particuliers qui se seraient normalement adressés à une banque

- IAEC** – Apport différentiel correspondant à 75 %
- Choix du moment accéléré pour bon nombre de projets
 - Apport différentiel plus élevé pour les projets dans les collectivités éloignées, petites, moins connues

- S&C** – Apport différentiel correspondant à 100 %
- Les SADC et d'autres organismes n'ont ni le temps ni l'argent pour se rendre dans les collectivités éloignées

Question 3 : Dans quelle mesure les activités des divers programmes ont-elles contribué à la réalisation des objectifs à ce jour? Dans quelle mesure et dans quel délai les activités contribueront-elles à la réalisation future?

- FIFSP** – A accru le développement et la diversification des entreprises
- Les avantages devraient s'accroître à mesure que les entreprises évoluent et que l'économie s'améliore
- PPEPR** – A permis à certains de survivre au climat commercial difficile
- Certains l'ont toutefois perçu comme un programme auquel ils avaient droit
- IAEC** – A contribué à la transition communautaire
- « A donné le coup d'envoi » au processus d'adaptation, a servi de catalyseur au changement
 - Plusieurs projets stratégiques ont eu des effets immédiats sur les collectivités, d'autres projets mettront plus de temps à avoir des répercussions sur les économies communautaires
- S&C** – Volet essentiel à la réussite de l'IAEC

B. CONCEPTION ET ADMINISTRATION

Question 4 : Dans quelle mesure les intervenants étaient-ils satisfaits des programmes? Quels sont les éléments efficaces des programmes et quels éléments faut-il améliorer? Quelles sont les lacunes au chapitre des programmes et des services?

- FIFSP** – En général, les clients sont satisfaits
- Reflète le recours au système de prestation existant et la souplesse des SADC
 - Le service de counselling des SADC aux entreprises était utile
 - La région de Prince Rupert n'a pas profité des prêts au cumul
- PPEPR** – En général, les clients sont satisfaits
- Reflète le recours au système de prestation existant et la souplesse des SADC
- IAEC** – En général, les clients sont satisfaits; soutien important des collectivités à l'égard de l'IAEC
- Les exigences relatives au processus de présentation de demande et au plan d'activités n'étaient pas rigoureuses; les décisions ont été prises rapidement
 - Les clients ont cependant exprimé des préoccupations concernant les aspects suivants : transparence des décisions, critères relatifs au remboursement par rapport au non-remboursement, le fait que le comité s'en remettait

au résumé de quatre pages et non pas à la proposition complète au moment de prendre la décision

- La composition du comité directeur et ses procédés étaient efficaces, mais certaines SADC ont soumis des propositions de piètre qualité et ont agi à titre de mandataires pour les proposants

Question 5 : Y a-t-il des façons plus efficaces et (ou) plus efficaces de réaliser les effets voulus des programmes? Quelles leçons peut-on tirer de l'examen des écarts au chapitre de l'exécution des divers programmes?

S&C – Les clients sont satisfaits, particulièrement dans les collectivités éloignées

FIFSP – Les coûts d'exécution sont modestes, à 3 % des montants prêtés

- Toutes les SADC auraient dû utiliser les critères des prêts commerciaux et non pas les critères élargis pour les prêts octroyés dans le cadre du FIFSP

- Il y a lieu de cultiver l'esprit d'entrepreneuriat

PPEPR – Les coûts de prestation sont modestes, à 2 % des montants prêtés

- Toutes les SADC aurait dû utiliser les critères de prêts commerciaux et non pas les critères élargis pour les prêts à la pêche récréative

IAEC – Les coûts d'exécution du volet S&C correspondent à 15 % des fonds dépensés

- Réalisation considérable depuis que l'Initiative a offert les services de sensibilisation aux collectivités éloignées afin qu'elles puissent renforcer la capacité de satisfaire aux exigences de l'Initiative

- Les régions éloignées ont besoin d'aide pour comprendre les programmes d'adaptation du gouvernement et y accéder

S&C – L'efficacité dépend du talent, de l'enthousiasme, du travail acharné et du sens des affaires des particuliers

- Peu d'orientation (du moins au départ), de formation, de perfectionnement professionnel pour les travailleurs chargés de la sensibilisation

Question 6 : Les programmes ont-ils atteint les collectivités ayant le plus besoin d'aide?

FIFSP – Aucun accent officiel sur les 20 premières collectivités « très touchées » de la JPC

- Toutefois, 38 % des fonds ont été octroyés aux collectivités « très touchées » (comparativement à

28 % des pertes totales d'emplois des pêches côtières assumées par ces mêmes collectivités)

PPEPR – Aucun accent officiel sur les 20 premières collectivités « très touchées »

- Cependant, 24 % des fonds ont été octroyés aux collectivités « très touchées »

IAEC – L'Initiative comportait un accent explicite sur les 20 premières collectivités « très touchées »

- 55 % des fonds ont été octroyés aux 20 collectivités « très touchées » (dont bon nombre sont des collectivités autochtones)
- 18 % de plus ont été octroyés aux collectivités autochtones du Nord de la Colombie-Britannique qui ne figuraient pas sur la liste de la JPC

S&C – La sensibilisation mettait clairement l'accent sur les collectivités « très touchées », les collectivités ayant les plus grands besoins

- Le volet a permis aux régions non enregistrées, p. ex. Sointula, de participer à l'IAEC

C. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Question 7 : Le programme constitue-t-il une mesure appropriée pour les besoins définis?

FIFSP – Il n'y avait aucun besoin pour les programmes de prêts au cumul en raison du ralentissement économique de la pêche au saumon

- On avait besoin de programmes de prêts pour le secteur maritime ou d'autres programmes de prêts puisque bon nombre de SADC avaient épuisé leur Fonds d'investissement fixe

PPEPR – Le facteur premier touchant la viabilité commerciale des pourvoies et des exploitants de bateaux de louage avait trait à l'incertitude en matière de réglementation

- Le Programme de prêts s'attaquait aux répercussions, non pas à la cause
- Le programme a également servi à démontrer, de manière visible, que le gouvernement fédéral tenait compte des questions touchant le secteur des loisirs

IAEC – L'Initiative a fourni des « capitaux patients » aux entreprises qui prenaient plusieurs années à produire des liquidités

- Financement de projets communautaires qui

fournissaient des emplois directement et indirectement en servant de plate-forme pour le développement de nouvelles entreprises, p. ex. le tourisme

- L'approche de l'IAEC est conforme au principe de développement économique communautaire « ascendant »

- S&C**
- Faute de sensibilisation et de coordination, bon nombre de collectivités n'auraient pas eu accès à l'IAEC
 - Le volet S&C a permis d'améliorer la capacité de s'attaquer aux besoins futurs d'adaptation et de planification communautaires

Question 8 : Dans quelle mesure la justification et les effets voulus du programme sont-ils toujours valides? Dans quelle mesure continue-t-il à être bien inspiré au vu des conditions ou des problèmes auxquels ils est supposé répondre? Le maintien du programme comporte-t-il des avantages ajoutés précis?

- FIFSP**
- Le rétablissement de la composante prêts au cumul n'est pas justifié (elle a pris fin en novembre 1997)
 - Le déclin de l'industrie forestière côtière laisse supposer un besoin accru d'un fonds d'emprunt pour le secteur maritime pour libérer le Fonds d'investissement fixe des SADC

- PPEPR**
- Les exploitations ont eu le temps de s'adapter
 - Aucun besoin de rétablir le programme (il a pris fin en mai 1999)

- IAEC**
- Le processus d'adaptation s'échelonne sur 20 ans et plus
 - Croyance répandue selon laquelle un programme d'adaptation et de transition est toujours requis, particulièrement compte tenu du déclin de l'industrie forestière; il devrait cependant être plus vaste

- S&C**
- Acquisition d'une certaine capacité communautaire
 - Les collectivités côtières sont cependant touchées par le déclin du secteur forestier

Question 9 : Par rapport à d'autres programmes et services locaux, provinciaux, fédéraux ou du secteur privé, de quelle manière et dans quelle mesure le programme constitue-t-il un complément, fait-il double

- FIFSP**
- Aucun double emploi avec les sources de financement ne provenant pas des SADC
 - Dans certains cas, les clients auraient pu accéder au Fonds d'investissement fixe des SADC

- PPEPR**
- Aucun double emploi avec les sources de financement ne provenant pas des SADC
 - Dans certains cas, les clients auraient pu accéder au Fonds d'investissement fixe des SADC ou

emploi, empiète-t-il ou va-t-il à l'encontre?

au FIFSP (certains clients ont obtenu des prêts à la fois du FIFSP et du PPEPR)

IAEC – Aucun double emploi avec d'autres programmes
- Complémentaire à d'autres programmes, comme l'illustrent les nombreux partenariats de projets élaborés

S&C – Aucun double emploi ni chevauchement
- Le volet a permis de créer des partenariats

Acronymes

<i>IAEC</i>	Initiative d'adaptation économique des collectivités
<i>SADC</i>	Société d'aide au développement des collectivités
<i>PIC</i>	Programme des initiatives côtières
<i>MPO</i>	Ministère des Pêches et des Océans du Canada
<i>FSP</i>	Fonds spécial des pêches
<i>FIFSP</i>	Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches
<i>DRHC</i>	Développement des ressources humaines Canada
<i>S&C</i>	Sensibilisation et coordination
<i>JPC</i>	Job Protection Commission
<i>RAP</i>	Résumé de l'approbation du projet
<i>PARPP</i>	Programme d'adaptation et de restructuration des pêches du Pacifique
<i>PPEPR</i>	Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative
<i>DEO</i>	Diversification de l'économie de l'Ouest

Table des matières

RÉSUMÉ	ii
DEO et l'adaptation de l'industrie de la pêche	ii
Participation aux programmes et dépenses	iii
Plan de travail de l'évaluation	iv
Résultats de l'évaluation	v
Orientation future	vi
1.0 INTRODUCTION	1
1.1 Contexte	1
1.2 DEO et l'adaptation des pêches	5
1.3 Participation au programme et dépenses	7
1.4 Portée de l'évaluation	9
1.5 Objectifs de l'évaluation	12
1.6 Aperçu du rapport	12
2.0 APPROCHE ET MÉTHODE	13
2.1 Modèle logique de programme	13
2.2 Aperçu du plan de travail	13
2.3 Matrice des questions de l'évaluation	22
3.0 FONDS D'INVESTISSEMENT DU FONDS SPÉCIAL DES PÊCHES.....	25
3.1 Contexte, conception et exécution	25
3.2 Résultats de l'évaluation — Réussite du programme	28
3.3 Résultats de l'évaluation — Conception et exécution du programme	35
3.4 Résultats de l'évaluation — Justification du programme	40
4.0 PROGRAMME DE PRÊTS POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE	43
4.1 Contexte, conception et exécution	43
4.2 Résultats de l'évaluation — Réussite du programme	46
4.3 Résultats de l'évaluation — Conception et exécution du programme	52
4.4 Résultats de l'évaluation — Justification du programme	56

5.0	INITIATIVE D'ADAPTATION ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS.....	58
5.1	Contexte, conception et exécution	58
5.2	Résultats de l'évaluation — Réussite du programme	62
5.3	Résultats de l'évaluation — Conception et exécution du programme	75
5.4	Résultats de l'évaluation — Justification du programme	80
6.0	SENSIBILISATION, COORDINATION ET AUTRES ACTIVITÉS	83
6.1	Contexte	83
6.2	Résultats de l'évaluation — Réussite du programme	87
6.3	Résultats de l'évaluation — Conception et exécution du programme	88
6.4	Résultats de l'évaluation — Justification du programme	91
7.0	RECOMMANDATIONS	92
	BIBLIOGRAPHIE.....	94
 ANNEXES		
ANNEXE A MODÈLES LOGIQUES		
ANNEXE B PROFILS DES ÉTUDES DE CAS DANS LES COLLECTIVITÉS		
ANNEXE C LISTE DES PROJETS — IAEC		
ANNEXE D LISTE DES PROJETS — PROGRAMME DES INITIATIVES CÔTIÈRES		

1.0 INTRODUCTION

L'industrie salmonicole de la Colombie-Britannique est ébranlée par le déclin des ressources, les forces concurrentielles et les marchés faibles depuis le milieu des années 90. Résultat : une érosion importante de l'assiette du revenu et des emplois des pêcheries commerciales et récréatives et des collectivités côtières tributaires des ressources salmonicoles dans la province. Aujourd'hui, l'emploi dans l'industrie du saumon correspond à seulement la moitié de ce qu'il était en 1995.

Le ministère fédéral de la Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO), dont le mandat consiste à aider et à favoriser la petite entreprise dans l'Ouest canadien, a joué un rôle important dans le processus d'adaptation pour les personnes et les collectivités touchées. L'étude évalue une série d'initiatives interreliées d'adaptation sous la responsabilité et l'orientation de Diversification de l'économie de l'Ouest.

1.1 Contexte

L'ampleur et le rythme des changements survenus dans l'industrie salmonicole de la Colombie-Britannique durant les années 90 ont été sans précédent. Ces changements ont trait aux ressources, à la réglementation, à la technologie, au commerce international et au marché.

Une décennie de changements phénoménaux

Plusieurs événements importants se sont produits durant les années 90.

Hausse de l'approvisionnement en saumon à l'échelle mondiale — Depuis la fin des années 80, l'industrie du saumon d'élevage a connu une croissance rapide et a fourni un produit constant, de qualité, disponible toute l'année, qui est destiné au marché du frais de haut de gamme. En Alaska, la pêche au saumon sauvage a atteint des records inégalés. Cette hausse de l'approvisionnement mondial en saumon, tant sauvage que d'élevage, a réduit les prix payés aux transformateurs et aux pêcheurs de la Colombie-Britannique.

Élimination des obstacles au commerce — L'industrie salmonicole et ses marchés sont devenus beaucoup plus concurrentiels avec l'élimination des obstacles au commerce, amorcée par la décision de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1988, puis l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ) de 1991 et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) de 1994.

Changement technologique continu — Les progrès technologiques dont bénéficient les navires et les usines font désormais en sorte que la récolte et la transformation des prises de saumon disponibles exigent moins de temps et (ou) de main-d'œuvre.

Déclin de l'abondance des ressources en saumon — Au milieu des années 90, un changement de régime dans le milieu océanique a entraîné une productivité océanique plus faible, des taux décroissants de survie océanique et un retour réduit des salmonidés. La prise commerciale du saumon, qui atteignait en moyenne 75 000 tonnes par année au début des années 90, a chuté en deçà de 20 000 tonnes en 1999 et 2000. D'après les biologistes, dans un avenir prévisible, les Premières nations, les utilisateurs commerciaux et les utilisateurs récréatifs auront accès à moins de saumons par rapport aux années 80 et au début des années 90.

Accent accru sur la conservation — Durant les années 90, les plans de gestion des pêches du ministère fédéral Pêches et Océans (MPO) ont de plus en plus mis l'accent sur la conservation et les pratiques de pêche durable. Cette approche reflète un certain nombre d'influences, notamment le mouvement environnemental, les erreurs de calcul de l'ampleur des migrations anadromes du saumon rouge et l'incertitude accrue face aux niveaux de retour des salmonidés. L'accent sur la conservation s'est traduit par des plans de gestion prudente des risques qui passent à l'adoption d'engins et de pratiques de pêche sélective qui permettent aux pêcheurs de cibler les stocks forts tout en évitant les stocks faibles.

Incertitude accrue en matière de réglementation — L'industrie a été confrontée à une incertitude importante dans l'environnement réglementaire. Par exemple, certaines années, les règlements relatifs aux prises quotidiennes autorisées pour la pêche récréative, ou les « limites de prises », ont été annoncés très tard, parfois même après le début de la saison. La pratique des annonces tardives a miné la clientèle et la base du revenu du secteur de la pêche récréative. L'absence de plans de pêche à long terme, pour la pêche tant récréative que commerciale, et les questions liées au règlement des revendications territoriales ont également alimenté l'incertitude.

Les combinaisons des facteurs décrits ci-dessus ont considérablement réduit les revenus et la base économique pour l'industrie salmonicole ainsi que pour les personnes et les collectivités tributaires de cette industrie. À la fin des années 90, la valeur au débarquement de la récolte commerciale de saumon a diminué de 80 % par rapport à la fin des années 80. Les revenus de la pêche récréative ont décliné de 40 % ou plus à la fin des années 90.

Réponse du gouvernement fédéral en matière de politiques

Les changements fondamentaux survenus dans les années 90 ont donné lieu à une série de réponses du gouvernement fédéral en matière de politiques.

Le Plan Mifflin — Le 29 mars 1996, le ministère fédéral des Pêches de l'époque, Fred Mifflin, a annoncé la Stratégie de revitalisation du saumon du Pacifique. Le programme, communément appelé le « Plan Mifflin », renfermait trois objectifs explicites : la conservation, la viabilité économique et le partenariat.

Le Plan Mifflin mettait en jeu quatre mesures principales de rationalisation de la flotte pour 1996 :

- un programme de retrait volontaire des permis de pêche financé par le MPO (80 millions de dollars), communément appelé le programme de « rachat »;
- permis pour un seul engin — un détenteur de permis pouvait pêcher en utilisant seulement un type d'engin;
- permis par secteur — deux secteurs pour la pêche à la senne, trois secteurs pour la pêche au filet maillant et trois secteurs pour la pêche à la traîne;
- autorisation d'acheter des permis additionnels pour pêcher dans d'autres secteurs ou à l'aide d'autres engins (mesure appelée « cumul »).

L'annonce du 29 mars 1996 a également réitéré les engagements du MPO envers la gestion prudente du risque et la conservation, priorité numéro un du Ministère. De cette manière, le Ministère pouvait réduire les taux de récolte, favoriser les techniques de pêche sélective, freiner les pêches d'interception et favoriser la récolte du saumon plus près des cours d'eau de fraye locaux.

En 1996, on a commandé deux examens du Plan : le rapport de la Job Protection Commission de la Colombie-Britannique portant sur la recherche de solutions (*Fishing for Answers*) (Gislason et coll., 1996) et le rapport intitulé *Tangled Lines* préparés par les gouvernements fédéral et provincial (*Examen fédéral-provincial, 1996*). Un thème commun ressortait des deux études : les problèmes créés par l'absence de programmes détaillés d'adaptation pour les travailleurs déplacés et les collectivités très touchées par les changements survenus dans l'industrie salmonicole.

Afin que la Job Protection Commission de la Colombie-Britannique puisse actualiser ses travaux antérieurs, le gouvernement du Canada et la province de la Colombie-Britannique lui ont demandé d'analyser la saison 1997 de la pêche au saumon et les défis que devront relever les industries de la pêche commerciale et de la pêche récréative de la Colombie-Britannique. Le rapport subséquent, intitulé *Fishing for Money*

(Gislason et coll., 1998), portait sur les aspects suivants : la viabilité financière de l'industrie, sa perspective à long terme, les répercussions socio-économiques pour les collectivités, la transition et les mesures d'adaptation, y compris l'examen des initiatives passées et une évaluation des exigences futures. L'étude dénotait, entre autres, que, faute d'une autre réduction de la flotte, celle-ci ne serait pas viable. Par surcroît, il y aurait lieu de lancer plusieurs programmes spéciaux de transition et d'adaptation ciblant les travailleurs déplacés et les collectivités touchées.

Programme d'adaptation et de restructuration des pêches du Pacifique (PARPP) — Le 19 juin 1998, le ministre fédéral des Pêches a annoncé des changements de fond en comble de la pêche au saumon de la Colombie-Britannique, à la fois dans le secteur commercial et le secteur récréatif. L'annonce imposait des restrictions rigoureuses aux pêcheurs et instaurait des techniques de pêche axées sur la conservation ainsi que la restructuration de la pêche commerciale au saumon.

Le Ministre a également annoncé l'engagement du gouvernement fédéral de consacrer approximativement 400 millions de dollars à trois grandes initiatives :

1. La restructuration de la pêche — 200 millions de dollars pour un autre programme de retrait volontaire des permis de pêche (aussi appelé le programme de « rachat ») et une aide à la conversion aux techniques de pêche sélective.
2. La reconstruction de la ressource — 100 millions de dollars pour la protection et la reconstruction de l'habitat.
3. L'aide aux personnes et aux collectivités — 100 millions de dollars pour l'adaptation à long terme et le développement économique.

La troisième initiative de 100 millions de dollars pour les personnes et les collectivités a été entreprise par quatre ministères fédéraux : Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO), Développement des ressources humaines Canada (DRHC), le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et le ministère des Pêches et Océans Canada (MPO). Le MPO était l'organisme fédéral responsable.

Perte d'emploi marquée

Le nombre de permis commerciaux de pêche au saumon a diminué, passant de 4 367 en 1995 à 2 217 en 2001, à la suite des divers programmes de « rachat ». Le nombre d'emplois dans l'industrie commerciale et récréative de la pêche au saumon a décliné de moitié, passant approximativement de 26 000 à 13 000 (Gislason et Lam, 2000).

	Début des années 90	Aujourd'hui	Perte d'emplois
Emplois, secteur commercial			
Capitaines et hommes de pont	10 430	3 990	6 440
Travailleurs d'usine	5 540	3 360	2 180
Transbordeurs et fournisseurs	<u>1 415</u>	<u>600</u>	<u>815</u>
	17 385	7 950	9 435
Emplois, secteur récréatif			
Pourvoires et propriétaires de bateaux de louage	3 200	2 300	900
Fournisseurs	<u>5 425</u>	<u>3 170</u>	<u>2 315</u>
	8 625	5 470	3 155
TOTAL	<u>26 010</u>	<u>13 420</u>	<u>12 590</u>

D'après le MPO, le nombre total de cartes d'enregistrement de pêcheur (CEP) émises dans la région du Pacifique a diminué, passant de 19 167 en 1995 à 8 966 en 2000. Chaque capitaine ou homme de pont d'un bateau qui détient une licence commerciale doit posséder une carte d'enregistrement de pêcheur. La majeure partie de la baisse du nombre de cartes serait imputable au déclin de la pêche au saumon.

1.2 DEO et l'adaptation des pêches

Le ministère fédéral de la Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO) est associé activement aux programmes et aux activités d'adaptation des pêches depuis 1997. DEO travaille en partenariat avec les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) côtières en vue de favoriser le développement des entreprises et la diversification dans les collectivités côtières de la Colombie-Britannique touchées par le ralentissement dans l'industrie salmonicole.

Établies en 1986, les 34 SADC de la Colombie-Britannique exercent leurs activités en tant qu'organismes de développement économique communautaire sans but lucratif devant rendre des comptes aux conseils d'administration bénévoles dans la collectivité. Les SADC ont pour mission de promouvoir l'entrepreneuriat, de diversifier et de renforcer les entreprises locales et de bâtir un avenir meilleur pour leurs collectivités. Parmi les principaux services offerts par les SADC, mentionnons l'accès au financement, le soutien et les services techniques et l'administration des programmes de développement des entreprises. Parmi les 34 SADC établies en Colombie-Britannique, 13 représentent des collectivités côtières.

Les SADC, en tant que groupe et à titre individuel, sont indépendantes de DEO. Les travailleurs des SADC ne sont pas des employés du gouvernement. Dans les portefeuilles de prêts, les modalités des prêts et le risque acceptable peuvent différer d'une SADC à l'autre. Ces décisions sont prises par le conseil d'administration local, après discussion avec le gestionnaire et le sous-comité des investissements (s'il y a lieu) de chaque SADC. Le transfert des responsabilités liées au processus décisionnel à la collectivité locale sous-tend le mouvement des SADC et le soutien de DEO à l'égard de ce mouvement.

Dans un premier temps, les SADC côtières ont créé, en 1997, le Fonds spécial des pêches (FSP) — organisme enregistré sans but lucratif — pour l'administration d'un programme de prêts pour les pêches commerciales, au nom de DEO. Par la suite, le Fonds a administré des programmes et des services plus élargis en matière de prêts et de contributions.

De concert, DEO, les SADC côtières et le Fonds spécial des pêches ont parrainé et administré quatre grandes catégories de programmes et d'activités d'adaptation des pêches, nommément :

Le Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches (FIFSP) — Le fonds d'emprunt, dirigé par le FSP et administré par les SADC membres, finançait, au départ, l'acquisition d'un deuxième ou d'un troisième permis commercial de pêche du saumon aux fins de cumul. Plus récemment, le Fonds a financé des entreprises maritimes et d'autres petites entreprises dans les collectivités côtières.

Le Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative (PPEPR) — Le programme de prêts, dirigé par le FSP et administré par les SADC membres, consentait des crédits pour fonds de roulement aux propriétaires de pourvoiries et aux propriétaires de bateaux de louage.

L'Initiative d'adaptation économique des collectivités (IAEC) — Le programme de prêts et de contributions finançait des projets d'adaptation économique appuyés par la collectivité. Les décisions relatives au financement étaient prises par un comité directeur composé de représentants de la collectivité, mais le FSP et ses SADC membres en assumaient l'administration.

Volet Sensibilisation, coordination et autres activités — Les autres activités regroupaient la mise en œuvre, la gestion et la coordination des programmes mentionnés ci-dessus et de plusieurs activités distinctes d'adaptation comme les foires-info pour les entrepreneurs, le Programme des initiatives côtières (PIC) destiné aux projets

comportant des avantages importants, le financement de lancement pour l'exploration commerciale, etc.

Ces programmes et activités disposaient d'un budget total de 46,6 millions de dollars de 1997-1998 jusqu'à l'exercice 2001-2002 (voir le tableau 1).

1.3 Participation au programme et dépenses

Les dépenses réelles de programme, à 45,2 millions de dollars depuis 1997-1998 jusqu'à 2001-2002 étaient un peu inférieures au montant budgété de 46,6 millions de dollars (voir le tableau 2).

Programme	Nbre de clients/projets	Montants réels (en milliers de dollars)
5. Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches (FIFSP)	244	11 243
6. Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative (PPEPR)	136	6 137
7. Projets — IAEC	101	19 401
8. Sensibilisation, coordination et autres activités	sans objet	<u>8 380</u>
		<u>45 161</u>

Tableau 1 : Budget — Adaptation des pêches, DEO

Composante de programme	Budget (en milliers de dollars)					Total
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	
1. Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches	5 500	5 460				10 960
2. Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative		7 000				7 000
3. Initiative d'adaptation économique des collectivités		5 000	7 000	8 290		20 290
4. Sensibilisation, coordination et autres activités						
Bureau du coordonnateur régional chargé de l'industrie de la pêche		150	150	150	115	565
Coordonnateurs chargés de l'adaptation des pêches	600	840	1 040	1 040	520	4 040
Travailleurs chargés de la sensibilisation		300	760	530		1 590
Initiatives côtières		850				850
Foires-info	110	120	130	130		490
Besoins spéciaux	200					200
Financement de lancement		650				650
<i>Sous-total</i>	910	2 910	2 080	1 850	635	8 385
Total	<u>6 410</u>	<u>20 370</u>	<u>9 080</u>	<u>10 140</u>	<u>635</u>	<u>46 635</u>

Source : DEO et Fonds spécial des pêches

Remarques : Les montants engagés dans un exercice peuvent être dépensés dans les exercices subséquents.

Le FIFSP, le PPEPR et l'IAEC ont accès aux intérêts gagnés sur les prêts et (ou) à la capitalisation du programme pour assumer une partie de leurs frais généraux. De plus, un montant estimatif de 3,38 millions de dollars, à la rubrique Sensibilisation, coordination et autres activités, comprend des frais généraux visant la mise en œuvre, la gestion et la surveillance des trois programmes (voir le tableau 2).

Les chiffres du Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches et du Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative proviennent des renseignements fournis par chacune des 13 SADC côtières membres du Fonds spécial des pêches. Ces chiffres diffèrent des renseignements disponibles à DEO pour plusieurs raisons. La dernière source comprend des prêts qui ont été approuvés par les SADC, mais que les clients ont ensuite refusés; des clients qui ont présenté une demande de prêt, mais dont la demande n'a pas été approuvée par la SADC; les prêts qui sont antérieurs au lancement du FIFSP ou du PPEPR; etc.

Le montant du FIFSP dépasse le montant budgété, puisque le FIFSP pouvait prendre en charge des prêts de second rang à partir des remboursements de prêts effectués par les clients de premier rang.

Les chiffres de l'IAEC et du PIC ont été fournis par le Fonds spécial des pêches. Les dépenses des projets de l'IAEC dépassent le budget disponible, puisque l'IAEC avait accès aux intérêts gagnés dans son capital de base. Les autres chiffres des dépenses dans le tableau 2 sont égaux aux montants budgétés pour ces activités.

Les chiffres budgétés du tableau 1 et les niveaux de dépenses réelles du tableau 2 devraient être considérés comme des estimations. Nous fournissons d'autres détails pour chaque SADC concernant les dépenses et les activités du programme dans les sections portant sur l'évaluation (3 à 6).

1.4 Portée de l'évaluation

L'évaluation englobe les programmes suivants portant sur le développement économique, l'adaptation et la diversification visant les collectivités côtières de la Colombie-Britannique qui relèvent du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest :

- Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches
- Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative
- Initiative d'adaptation économique des collectivités
- Sensibilisation, coordination et autres activités.

Dans les trois premiers cas, il s'agit de programmes précis, tandis que le dernier volet comprend diverses initiatives.

L'évaluation porte sur une combinaison de programmes, qui ne relèvent pas tous du contrôle direct de DEO et qui n'ont pas tous été lancés à la suite de l'annonce de juin 1998 concernant le PARPP. Pourtant, nous appelons l'ensemble des programmes d'adaptation mentionnés ci-dessus les « programmes d'adaptation des pêches de DEO » dans le présent rapport.

La portée de l'évaluation reflète les recommandations formulées dans l'étude du cadre d'évaluation et avalisées par DEO (FERENCE Weicker & Company, 2001).

Tableau 2 : Dépenses — Adaptation des pêches, DEO

Composante de programme	Nbre de clients/projets	En milliers de dollars
1. Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches (FIFSP)	244	11 243
2. Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative (PPEPR)	136	6 137
3. Initiative d'adaptation économique des collectivités (IAEC)	101	19 401
4. Sensibilisation, coordination et autres activités		
Bureau du coordonnateur régional chargé de l'industrie de la pêche ^a	Sans objet	565
Coordonnateurs chargés de l'adaptation des pêches	Sans objet	4 040
Travailleurs chargés de la sensibilisation ^b	Sans objet	1 590
Initiatives côtières	Sans objet	845
Foire-info	Sans objet	490
Besoins spéciaux	Sans objet	200
Financement de lancement	Sans objet	<u>650</u>
<i>Sous-total</i>	Sans objet	<u>8 380</u>
Total	Sans objet	<u>45.161</u>

a Salaire du coordonnateur plus les coûts suivants : bureau, déplacements, vérification et communication

b Salaires plus frais de déplacement

Source : Renseignements du FSP et du PPEPR découlant de l'enquête effectuée auprès des SADC, des renseignements relatifs à l'IAEC et du PIC provenant du Fonds spécial des pêches, d'autres articles des montants budgétés.

Remarques : Un montant estimatif de 3,38 millions de dollars des dépenses de sensibilisation et de coordination comprend un élément de frais généraux visant la mise en œuvre, la gestion et le contrôle du FIFSP, du PPEPR et de l'IAEC. Ce montant repose sur les coût suivants : bureau du coordonnateur régional chargé de l'industrie de la pêche (100 %), coordonnateur chargé de l'adaptation des pêches (50 %) et travailleurs chargés de la sensibilisation (50 %). La vaste majorité des frais généraux est imputable à l'IAEC.

1.5 Objectifs de l'évaluation

L'évaluation porte sur les aspects suivants :

- la réussite des divers programmes, y compris la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints et la concrétisation des effets du programme;
- la pertinence de la conception et de l'exécution du programme, y compris l'efficacité, l'équité d'accès et le degré de sensibilisation et d'acceptation;
- la pertinence des composantes de programme dès leur mise en place et la mesure dans laquelle elles sont toujours pertinentes.

1.6 Aperçu du rapport

Au départ, nous exposons notre approche et notre méthode. Par la suite, nous décrivons et évaluons les quatre groupes de programmes ou d'activités. Enfin, nous formulons quelques recommandations. Voici les autres sections du rapport :

Section	Sujet
2	Approche et méthode
3	Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches — Résultats de l'évaluation
4	Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative — Résultats de l'évaluation
5	IAEC — Résultats de l'évaluation
6	Sensibilisation, coordination et autres activités — Résultats de l'évaluation
7	Recommandations

Le texte est étayé par plusieurs annexes.

2.0 APPROCHE ET MÉTHODE

L'examen des problèmes ou des questions liés à l'évaluation met en cause une combinaison d'activités de collecte de renseignements primaires et secondaires. Comme on l'a souligné dans la section 1, ces questions touchent l'efficacité et les effets, la conception et l'exécution ainsi que la justification des diverses composantes de programme.

2.1 Modèle logique de programme

Le modèle logique de programme récapitulatif (voir le tableau 3) présente les liens entre les objectifs du programme, les activités/résultats du programme ainsi que les effets voulus du programme. Essentiellement, l'évaluation traite de la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints, et les effets voulus, concrétisés.

L'annexe A illustre le modèle logique de programme distinct pour chacune des grandes composantes de programme.

2.2 Aperçu du plan de travail

Nous avons utilisé de multiples sources de données pour répondre aux questions de l'évaluation. Dans la mesure du possible, nous mettons l'accent sur l'illustration de l'efficacité des programmes sur les collectivités « très touchées » par le ralentissement de l'industrie salmonicole, selon la définition de la Job Protection Commission de la Colombie-Britannique dans son rapport de 1998 (Gislason et coll., 1998).

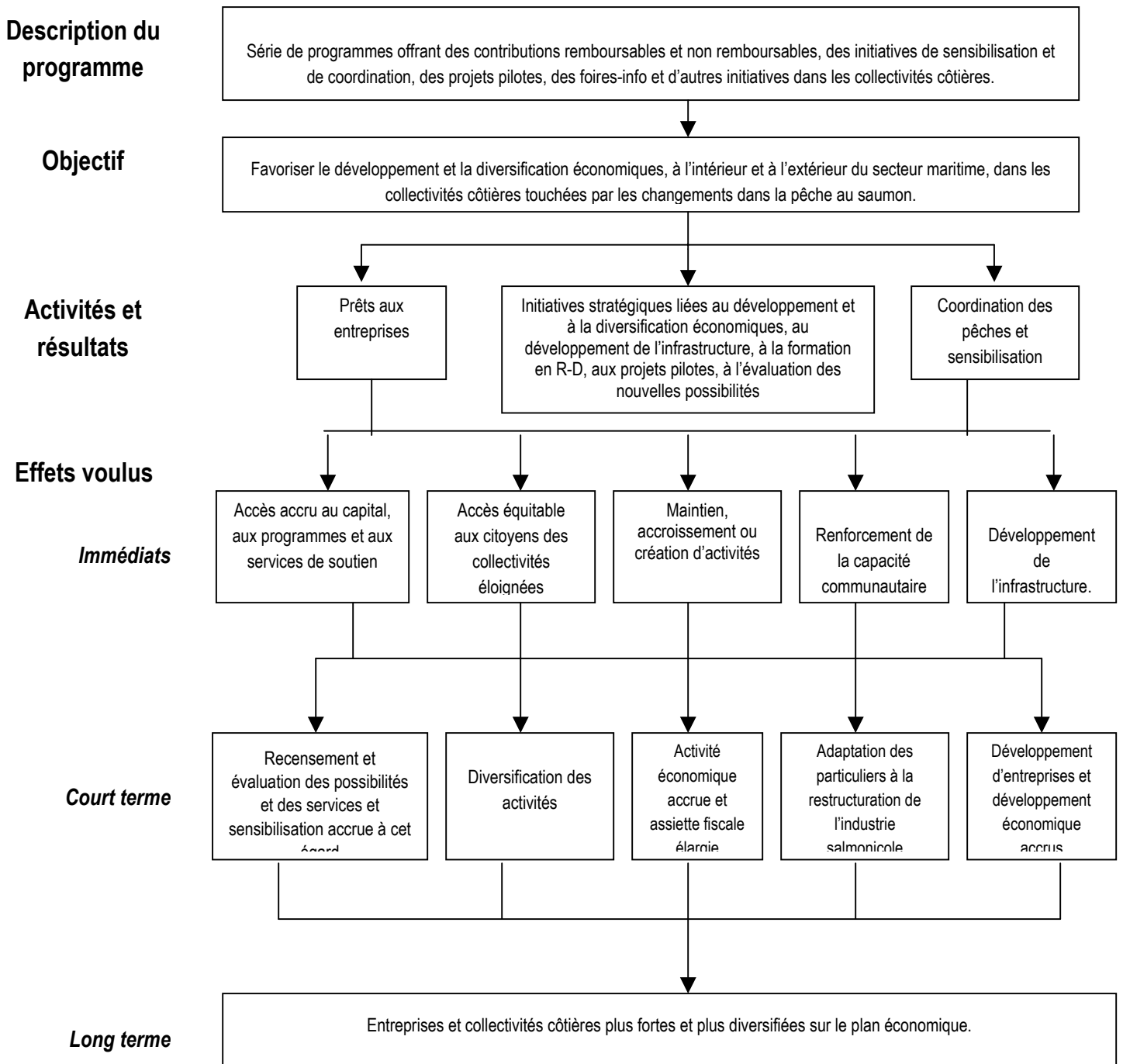
L'étude visait des enquêtes effectuées auprès de 178 clients de programme, 67 entrevues structurées, des visites d'études de cas dans six collectivités et diverses collectes et analyses de données secondaires. Durant l'étude, nous avons consacré 20 jours à la visite de dix-sept (17) collectivités pour effectuer des entrevues : Masset, Port Clements, Queen Charlotte City, Skidegate, Prince Rupert, Terrace, Port Hardy, Port McNeill, Sointula, Alert Bay, Zeballos, Campbell River, Nanaimo, Port Alberni, Ucluelet, Tofino et Duncan.

Notre rapport à DEO concernant les projets comportait les éléments suivants :

- la présentation d'un plan de travail (30 août 2001);
- une présentation à mi-mandat des résultats à ce jour (5 octobre 2001);
- un exposé de suivi à la réunion de planification annuelle du Fonds spécial des pêches (1^{er} novembre 2001).

Ci-après, nous détaillons les activités de collecte de renseignements primaires et secondaires.

Tableau 3 : Modèle logique de programme récapitulatif



Enquêtes auprès des clients

Nous avons effectué des enquêtes auprès des clients du FIFSP, du PPEPR et de l'IAEC.

	Enquêtes terminées	N ^{bre} total de clients	Couverture de l'enquête
Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches	72	244	30 %
Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative	50	136	37 %
Projets de l'IAEC	<u>56</u>	<u>101</u>	<u>55 %</u>
	<u>178</u>	<u>481</u>	<u>37 %</u>

Nous avons mis au point trois instruments d'enquête différents. Chaque enquête comprenait environ dix questions plus un système de notation de l'évaluation globale. Les guides d'entrevue ont fait l'objet d'un essai préliminaire, et quelques précisions mineures ont été apportées.

Le bureau régional (BR) de DEO ne possédait pas dans ses dossiers la liste des noms et des adresses des personnes-ressources ainsi que les renseignements concernant les clients du FIFSP et du PPEPR. La responsabilité incombait aux SADC, en vertu de leur contrat avec DEO. Par conséquent, pour obtenir les renseignements requis sur les prêts, nous devons communiquer individuellement avec chacune des 13 SADC. Le coordonnateur régional chargé de l'industrie de la pêche et le Fonds spécial des pêches ont fourni des renseignements sur les personnes-ressources des clients en ce qui concerne l'IAEC.

Dans le cas du FIFSP et du PPEPR, nous avons effectué les enquêtes par téléphone, et les entrevues duraient de 10 à 30 minutes. Nous avons mené environ la moitié des enquêtes pour l'IAEC par téléphone et l'autre moitié en personne (parallèlement avec les visites d'études de cas dans la collectivité). En général, les entrevues effectuées auprès des clients de l'IAEC duraient de 30 à 90 minutes, selon l'intérêt manifesté par le répondant et le temps dont il disposait.

Entrevues structurées

Nous avons mené des entrevues dirigées auprès du personnel des SADC, du FSP et de DEO, des membres du comité directeur de l'IAEC et des dirigeants et organismes communautaires.

	Entrevues terminées
Personnel des SADC, du FSP et de DEO	35*
Membres du comité directeur de l'IAEC	11
Dirigeants et organismes communautaires	<u>21</u>
	<u>67</u>

Les gestionnaires des 13 SADC côtières, le coordonnateur régional chargé de l'industrie de la pêche du FSP, trois employés de DEO, sept coordonnateurs chargés de l'adaptation des pêches, quatre travailleurs chargés de la sensibilisation et sept gestionnaires/agents de prêt des SADC.

Les 21 entrevues communautaires comprenaient celles qui ont été effectuées auprès des personnes suivantes : maires, agents de développement économique, administrateurs, membres du conseil d'administration des SADC, etc. La plupart des entrevues communautaires ont été effectuées en personne durant les visites d'études de cas dans les collectivités.

Tableau 4 : Collectivités « très touchées », selon les lignes directrices de l'IAEC

Collectivités très touchées en 1998 — JPC	Collectivités autochtones très touchées — Tricorp
1. Kyuquot	1. Gitwangak
2. Ahousaht et région	2. Gitanyow
3. Alert Bay et région	3. Gitsegukla
4. Sointula et région	4. Gitwinkisihlkw
5. Hartley Bay	5. Gingoix
6. Sayward	6. Kitsumkalum
7. Masset & Area	7. Kitkatla
8. Région centrale du littoral	8. Laxgalts'ap
Klemtu	9. Old Masset
Bella Bella	10. Hartley Bay
Bella Coola	11. Kitamaat
9. Kitkatla	12. Lax Kw'alaams
10. Ucluelet	13. Gitlaxdamix
11. Port Hardy	14. Gitanmaax
12. Île Quadra/Îles Cortes et région	15. Kispiox
13. Zeballos	16. Metlakatla
14. Tofino	17. Skidegate
15. Prince Rupert	18. Telegraph Creek
16. Bamfield	19. Moricetown
17. Qualicum Beach	20. Taku River
18. Ladysmith	21. Kitselas
19. Skidegate et région	
20. Parksville	

Source : Annexe J, Lignes directrices relatives à l'Initiative d'adaptation économique des collectivités, août 1999

Nous avons élaboré une formule d'entrevue semi-structurée ou un guide pour chacun des trois types d'entrevues. Les guides ne visaient qu'à fournir une orientation et

offraient une latitude considérable au moment de poser les questions. L'entrevue prenait de 30 minutes à deux heures, selon les connaissances, l'intérêt du répondant ainsi que le temps dont il disposait.

Nous avons effectué la plupart des entrevues structurées en personne, c'est-à-dire que les gestionnaires de 10 des 13 SADC côtières ont été rencontrés dans le cadre d'une entrevue en personne.

Visites d'études de cas dans les collectivités

Nous avons mené des études de cas dans six collectivités, et chaque étude comprenait une visite sur place. On visait à examiner plus en détail les circonstances particulières, les défis liés à l'adaptation, les effets communautaires et les « leçons retenues » pour les collectivités visées par l'étude.

Nous avons choisi les six collectivités suivantes :

Masset est une collectivité isolée dans les îles de la Reine-Charlotte ou Haida Gwaii qui a le plus souffert de la perte de la pêche au saumon, de la fermeture de l'usine de transformation du poisson BC Packers et de la perte d'emplois dans d'autres secteurs (p. ex. les forêts, la fermeture de la BFC de Masset).

Prince Rupert, sur la côte Nord, a subi des pertes d'emplois majeures dans la pêche et la transformation du saumon et des pertes d'emplois dans d'autres secteurs (p. ex. les forêts, le port).

Alert Bay est une collectivité insulaire isolée à l'extrémité nord de l'île de Vancouver avec une proportion élevée de pêcheurs autochtones.

Sointula, également une collectivité insulaire isolée à l'extrémité nord de l'île de Vancouver, est tributaire de la pêche commerciale, qui constitue le pilier de son économie depuis sa fondation au tournant du siècle.

Ucluelet, sur la côte ouest de l'île de Vancouver, est une collectivité tributaire des ressources qui a perdu un nombre important d'emplois liés à la pêche et à la forêt ces dernières années.

Campbell River est un centre régional plus important sur l'île de Vancouver où les secteurs de la pêche commerciale et de la pêche récréative occupent une place importante.

Ensemble, les collectivités ont subi des pertes d'emplois importantes dans le domaine de la pêche commerciale, du côté des usines de transformation du poisson et dans le

secteur de la pêche récréative. Alert Bay est une collectivité isolée comptant une forte population autochtone, et plusieurs autres collectivités comptent des populations autochtones importantes. Les cinq premières collectivités —Masset, Prince Rupert, Alert Bay, Sointula et Ucluelet — font partie des 20 collectivités très touchées selon le rapport de la JPC de 1998 (tableau 4).

Pour chaque collectivité, nous avons interviewé le maire (dans le cas de la collectivité non enregistrée de Sointula, nous avons interviewé l'administrateur). Nous avons mené des entrevues auprès des membres du Comité de l'IAEC qui résidaient dans la collectivité, des représentants du développement économique local, d'autres dirigeants communautaires et plusieurs promoteurs de projets dans le cadre de l'IAEC.

Collecte de données secondaires

La tâche comportait diverses activités, notamment :

- le regroupement et l'examen des descriptions, des brochures, de la documentation touchant les programmes;
- l'obtention des listes des projets du FIFSP, du PPEPR, de l'IAEC et du PIC et leur organisation en fonction du secteur de service de la SADC, de la situation de la collectivité « très touchée » selon la JPC, du type ou de la catégorie de projet, etc.;
- la communication avec les SADC pour obtenir les rapports d'étape concernant les prêts octroyés dans le cadre du FIFSP et du PPEPR;
- l'obtention et l'organisation des données de BC Stats, de Statistique Canada et du MPO;
- l'examen des rapports pertinents, notamment le *Cadre d'évaluation* de la présente étude et les rapports préparés pour la JPC.

Plus particulièrement, nous avons dressé les profils des projets et des dépenses selon le modèle de 50 collectivités côtières que les consultants ont élaboré pour la Job Protection Commission (JPC) de la Colombie-Britannique. Ainsi, nous sommes en mesure de déterminer la concentration des programmes et les effets dans le cas des collectivités « très touchées ».

Les annexes au présent rapport présentent les résultats de la collecte et de l'analyse des données secondaires. L'annexe B établit le profil des études de cas des six collectivités, de leur population active, de leur participation à la pêche au saumon et de leur participation aux programmes d'adaptation des pêches de DEO.

2.3 Matrice des questions de l'évaluation

Le tableau 5 illustre une matrice des *aspects — indicateurs — méthodes* dont il est question dans le cadre des trois catégories de l'évaluation : la réussite ou les effets, la conception et l'exécution ainsi que la justification ou le besoin.

Tableau 5 : Matrice des aspects, indicateurs et méthodes — Programme d'adaptation des pêches, DEO

Aspect/Question	Indicateurs	Renseignements/Méthodes
A. Réussite		
1. Quels sont les effets projetés et imprévus découlant du programme?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil de programme et participation ▪ État actuel des prêts ▪ Nouvelles entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquêtes auprès des clients ▪ Enquête sur l'état des prêts ▪ Documents du programme
2. Dans quelle mesure les effets constituent-ils un apport différentiel du fait qu'ils ne se seraient pas concrétisés en l'absence du programme?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clients à la recherche d'autres sources de financement ▪ Respect des critères du programme ▪ Opinion informée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquêtes auprès des clients ▪ Entrevues auprès des employés des SADC, du FSP et de DEO ▪ Entrevues dans les collectivités, p. ex. institutions financières ▪ Rapports spécialisés
3. Dans quelle mesure les activités des divers programmes ont-elles contribué à la réalisation des objectifs à ce jour? Dans quelle mesure et dans quel délai les activités contribueront-elles à la réalisation future?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation de la réalisation des objectifs ▪ Opinion informée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquêtes auprès des clients ▪ Entrevues auprès des employés des SADC, du FSP et de DEO ▪ Entrevues dans les collectivités ▪ Synthèse des conclusions
B. Conception et exécution du programme		
4. Dans quelle mesure les intervenants étaient-ils satisfaits des programmes? Quels sont les éléments efficaces des programmes et quels éléments faut-il améliorer? Quelles sont les lacunes au chapitre des programmes et des services?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation de la satisfaction ▪ Clients potentiels non servis 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquêtes auprès des clients ▪ Entrevues auprès des employés des SADC, du FSP et de DEO ▪ Entrevues auprès du Comité de l'IAEC ▪ Entrevues dans les collectivités ▪ Documents du programme
5. Y a-t-il des façons plus efficaces et (ou) plus efficaces de réaliser les effets voulus des programmes? Quelles leçons peut-on tirer de l'examen des écarts au chapitre de l'exécution des divers programmes?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opinion informée ▪ Variantes au chapitre de l'exécution assumée par les SADC ▪ Coûts d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquêtes auprès des clients ▪ Entrevues auprès des employés des SADC, du FSP et de DEO ▪ Entrevues auprès du Comité de l'IAEC ▪ Budgets de programme
6. Les programmes ont-ils atteint les collectivités ayant le plus besoin d'aide?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil de programme et participation ▪ Participation des collectivités « très touchées » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents du programme ▪ Analyse des collectivités « très touchées » ▪ Rapport de la JPC
C. Justification		
7. Le programme constitue-t-il une mesure appropriée pour les besoins définis?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pertes d'emplois liés à la pêche ▪ Changements dans les pêches ▪ Opinion informée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de la JPC ▪ Enquêtes auprès des clients ▪ Entrevues auprès des employés des SADC, du FSP et de DEO ▪ Entrevues dans les collectivités

<p>8. Dans quelle mesure la justification et les effets voulus du programme sont-ils toujours valides? Dans quelle mesure continue-il à être bien inspiré au vu des conditions ou des problèmes auxquels ils est supposé répondre? Son maintien comporte-t-il des avantages ajoutés précis?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opinion informée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Changements dans les collectivités côtières
<p>9. Par rapport à d'autres programmes et services locaux, provinciaux, fédéraux ou du secteur privé, de quelle manière et dans quelle mesure le programme constitue-t-il un complément, fait-il double emploi, empiète-t-il ou va-t-il à l'encontre?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opinion informée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrevues auprès du Comité de l'IAEC ▪ Entrevues auprès des employés des SADC, du FSP et de DEO ▪ Entrevues dans les collectivités

3.0 FONDS D'INVESTISSEMENT DU FONDS SPÉCIAL DES PÊCHES

Le Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches (FIFSP) consent des prêts aux petites entreprises (voir le tableau A.1, annexe A). Le Fonds, géré par le Fonds spécial des pêches (FSP) et exécuté par les SADC membres, finançait, à l'origine, l'acquisition de permis de pêche du saumon aux fins de cumul. Plus récemment, le Fonds a financé des petites entreprises maritimes et d'autres petites entreprises dans les collectivités côtières.

La section fournit une description et une évaluation du FIFSP. L'évaluation est tirée des sources d'information et des activités suivantes :

- une enquête effectuée auprès de 72 clients du FIFSP (sur un total de 244 clients du programme);
- des entrevues effectuées auprès de 30 employés des SADC, du FSP et de DEO;
- des entrevues effectuées auprès de 21 dirigeants communautaires;
- des profils d'études de cas dans six collectivités;
- un examen de l'état des prêts pour chacun des 244 prêts;
- un examen des prêts octroyés aux « collectivités très touchées »;
- d'autres données secondaires, rapports, etc.

3.1 Contexte, conception et exécution

Prêts au cumul des permis et création du Fonds

En janvier 1997, le MPO a annoncé un ensemble de mesures d'encouragement de 35,7 millions de dollars visant à aider les pêcheurs et les collectivités à s'adapter aux effets du « Plan Mifflin ». Le train de mesures constituait la réponse fédérale aux recommandations contenues dans le rapport du comité tripartite intitulé *Tangled Lines*. Le MPO croyait que bon nombre de détenteurs de permis voulaient acquérir un autre permis, mais qu'ils n'avaient pas accès aux crédits par l'entremise des entités prêteuses traditionnelles comme les banques et les coopératives d'épargne et de crédit. Partant, les mesures d'encouragement prévoyaient 5 millions de dollars pour faciliter l'accès au crédit pour les détenteurs de permis de pêche commerciale du saumon afin qu'ils puissent ajouter un autre permis de pêche du saumon sur leur bateau de pêche au saumon.

Par la suite, le MPO a publié une « lettre d'intérêt » afin de trouver une institution existante possédant une expérience des prêts communautaires pour l'exécution du

programme de prêts au cumul des permis de pêche du saumon. Le MPO était à la recherche d'une entité unique en vue de conclure un contrat relatif à l'exécution du programme. En réponse, les SADC côtières ont soumis au MPO une proposition qui comportait la création d'un nouveau fonds légal : le Fonds spécial des pêches. Le MPO a accepté la proposition, et le Fonds, constitué de 11 SADC côtières, a été enregistré comme organisme sans but lucratif en 1997. Plus tard, le Fonds a pris de l'essor pour inclure la SADC Haida Gwaii en 1998 et la SADC Pacific Northwest en 1999, au moment où ces SADC ont vu le jour.

Le capital de base du fonds de prêts au cumul s'établissait à 5,5 millions de dollars — 5 millions de dollars provenant du MPO et 0,5 million de dollars provenant des 11 SADC côtières faisant initialement partie du Fonds. Même si le programme de prêts au cumul des permis de pêche du saumon a pris fin le 30 novembre 1997, il s'agit d'un fonds de crédits renouvelables. À mesure que les prêts au cumul ont été remboursés, des fonds sont devenus disponibles pour les prêts de deuxième génération.

Tableau 6 : Caractéristiques principales du Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches

Nom	Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches (FIFSP)
<i>Création</i>	Printemps 1997
<i>Financement</i>	Fonds totalisant 10,96 millions de dollars <ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'origine, le Fonds a été créé pour les prêts au cumul des permis, avec 0,5 million de dollars provenant des SADC côtières et 5 millions de dollars provenant du MPO. ▪ En avril 1998, on y a ajouté des prêts pour le secteur maritime et d'autres prêts lorsque DEO a versé un financement complémentaire de 5,46 millions de dollars (420 000 \$ pour chacune des 13 SADC).
<i>Situation actuelle</i>	Le Fonds est toujours actif. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les prêts ne sont plus disponibles aux fins de cumul. ▪ Les prêts pour le secteur maritime et d'autres prêts peuvent être octroyés jusqu'au 31 mars 2008, et le Fonds sera aboli le 31 mars 2001.
<i>Objectif</i>	Les objectifs diffèrent pour les deux volets de prêts. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêts au cumul — aider les détenteurs existants de permis de pêche à financer l'achat de permis additionnels permettant de pêcher dans d'autres secteurs ou à l'aide d'autres engins (« cumul »). ▪ Prêts pour le secteur maritime et autres prêts — diversifier, stabiliser et élargir l'économie et l'emploi des collectivités de pêcheurs en offrant un financement aux petites et moyennes entreprises.
<i>Activités</i>	Là encore, les deux volets comportent différentes activités. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jusqu'au 30 novembre 1997 : un financement pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ aux fins de cumul des permis. ▪ Après le 30 novembre 1997, un financement pouvant aller jusqu'à 125 000 \$ pour des entreprises du secteur maritime. Par la suite, les critères ont été élargis afin d'inclure toute entreprise, peu importe le secteur, si le promoteur était un pêcheur actuel ou un ancien pêcheur.
<i>Modalités</i>	Les exigences en matière de garantie et les prescriptions relatives aux capitaux propres sont déterminées par chaque SADC. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêts au cumul — taux d'intérêt préférentiel plus 2 % et durée du prêt de cinq ans. ▪ Prêts au secteur maritime et autres prêts — taux d'intérêt variables (en général taux d'intérêt préférentiel plus 1 % à 4 %) et durée variable des prêts (en général, de trois à sept ans).
<i>Admissibilité</i>	Particuliers que les institutions financières ne servaient généralement pas et qui étaient en mesure de rembourser les prêts. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêts au cumul — propriétaires de bateaux détenant un permis de pêche du saumon. ▪ Prêts au secteur maritime et autres prêts — propriétaires d'entreprises maritimes et anciens pêcheurs ou pêcheurs actuels qui lancent de nouvelles entreprises.

<i>Exécution</i>	<p>Les SADC côtières ont créé le Fonds spécial des pêches (FSP) pour l'exécution du programme de prêts au cumul. Chaque SADC octroyait les prêts et gérait les prêts et les portefeuilles de prêts.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les SADC conservaient la totalité des intérêts sur les prêts au cumul et 50 % des intérêts sur les prêts au secteur maritime et les autres prêts à titre de frais de gestion. ▪ Le principal des remboursements des prêts est retourné au Fonds dans le but d'offrir des prêts de deuxième génération.
<i>Résultats</i>	<p>244 prêts totalisant 11,2 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 19 prêts au cumul totalisant 1,7 million de dollars. ▪ 225 prêts au secteur maritime et autres prêts totalisant 9,5 millions de dollars.

Prêts au secteur maritime et autres prêts

Le 1^{er} décembre 1998, les SADC côtières ont commencé à octroyer des prêts aux petites entreprises du secteur maritime au moyen des remboursements de prêts au cumul et des fonds restants du fonds de prêts initial. La demande pour des prêts étant élevée, DEO a donc versé 420 000 \$ à chacune des SADC qui constituent le Fonds, pour un total de 5 460 000 \$ afin de « compléter » le Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches.

Le FIFSP est un fonds de crédits renouvelables. Le Fonds reçoit la moitié des intérêts gagnés sur chaque prêt pour couvrir les coûts liés à l'administration du Fonds, à sa promotion, à l'examen de diligence raisonnable ainsi qu'aux services connexes de mentorat et de counselling. (Au cours de ses six premiers mois dans le cadre du programme de cumul des permis, le Fonds a reçu tous les intérêts gagnés.) En juillet 1999, on a élargi l'admissibilité pour inclure les entreprises à l'extérieur du secteur maritime si le propriétaire de l'entreprise était un pêcheur actuel ou un ancien pêcheur.

En général, les SADC appliquaient les pratiques normales d'octroi des prêts dans le cadre de l'exécution du programme, même si le volet des prêts au cumul des permis de pêche du saumon comportait des éléments particuliers. Aucun formulaire ni processus de demande particulier n'était requis. Le tableau 6 fournit un aperçu du FIFSP.

3.2 Résultats de l'évaluation — Réussite du programme

Question 1 : Quels sont les effets projetés et imprévus découlant du programme?

Participation au programme

Le Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches a octroyé 244 prêts totalisant 11,2 millions de dollars, de décembre 1997 à l'été 2001 (voir le tableau 7).

	Nombre	En milliers de dollars
Prêts au cumul	19	1 694
Autres prêts	<u>225</u>	<u>9 549</u>
	<u>244</u>	<u>11 243</u>

La demande de prêts au cumul — 19 prêts souscrits et 1,7 million de dollars de capitaux empruntés — était considérablement inférieure aux prévisions du MPO, dont le budget de programme s'établissait à 5,0 millions de dollars. Dans le tableau 1, le total des prêts souscrits de 11,2 millions de dollars dépasse le capital de base initial de 11,0 millions de dollars en raison de l'octroi de prêts de deuxième génération.

Les fonds prêtés ont servi à ouvrir une nouvelle entreprise, à acheter une entreprise existante et à accroître et (ou) à diversifier les activités d'une entreprise existante. Plusieurs prêts ont également fourni un fonds de roulement et un préfinancement d'urgence. Parmi les entreprises financées, mentionnons les suivantes : pêche commerciale, transformation et (ou) distribution du poisson, aquaculture, pourvoiries/exploitants de bateaux de louage/centres de villégiature/magasins de fournitures pour la pêche récréative, écotourisme, magasins de détail, etc.

**Tableau 7 : Clients du Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches, par SADC
— 1997-2001**

SADC	Nombre de prêts			Fonds prêtés — en milliers de dollars		
	Cumul	Autres	Tous	Cumul	Autres	Tous
16-37	2	18	20	164	276	440
Alberni-Clayoquot	1	29	30	75	1 190	1 265
Cariboo-Chilcotin	0	6	6	0	619	619
Central Island	4	26	30	440	1 397	1 837
Cowichan	3	16	19	234	620	854
Haida Gwaii	0	2	2	0	122	122
Mt. Waddington	0	25	25	0	1 245	1 245
North Fraser	1	9	10	106	472	578
Nuu-Chah-Nulth	0	33	33	0	1 277	1 277
Pacific Northwest	0	4	4	0	118	118
Powell River	0	12	12	0	427	427
Strathcona	4	36	40	403	1 272	1 675
Sunshine Coast	<u>4</u>	<u>9</u>	<u>13</u>	<u>272</u>	<u>514</u>	<u>786</u>
	<u>19</u>	<u>225</u>	<u>244</u>	<u>1 694</u>	<u>9 549</u>	<u>11 243</u>

^a À l'exclusion des prêts qui ont été approuvés, mais qui n'ont pas eu de suite.

Source : Enquête auprès des SADC

Lancement de nouvelles entreprises

Le FIFSP a contribué au lancement de nouvelles entreprises dans les collectivités côtières.

Les 19 prêts au cumul ont été octroyés aux entreprises existantes de pêche commerciale au saumon. L'enquête effectuée auprès des clients du FIFSP laisse supposer qu'environ la moitié des 225 prêts restants au secteur maritime et autres prêts ont été consentis à de nouvelles entreprises.

Rendement des prêts

L'examen de l'état des 244 prêts octroyés dans le cadre du FIFSP fournit les données suivantes en date d'octobre 2001 :

	Prêts		En milliers \$	
	Nombre	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Remboursés	61	25 %	2 314	21 %
Productifs	142	58 %	7 129	63 %
Prêts-problèmes	14	6 %	773	7 %
En défaut	<u>27</u>	<u>11 %</u>	<u>1 027</u>	<u>9 %</u>
	<u>244</u>	<u>100 %</u>	<u>11 243</u>	<u>100 %</u>

La catégorie « en défaut » regroupe divers résultats négatifs : faillites, saisies de biens, poursuites et radiations de prêt. Dans bon nombre de cas, la SADC chargée de l'administration a pu recouvrer l'intégralité du principal et de l'intérêt couru. Les gestionnaires des SADC ont mentionné que les pertes réelles du portefeuille s'élèvent à moins de 5 %, soit un taux proportionnel à celui de leur Fonds d'investissement fixe. Plusieurs gestionnaires des SADC ont mentionné avoir été agréablement surpris du bon rendement du portefeuille.

Soulignons que plus de la moitié des 19 permis achetés au moyen des prêts au cumul ont ensuite été vendus au programme de « rachat » du PARPP du MPO. Les recettes de la vente ont ensuite servi à rembourser les prêts consentis dans le cadre du FIFSP ou à effectuer un versement forfaitaire sur des prêts dans le cadre du même Fonds.

Autres effets

D'après les gestionnaires des SADC, la création du Fonds spécial des pêches en tant qu'entité unique a exigé des SADC qu'elles communiquent mieux et qu'elles travaillent

davantage en coopération. La coopération s'est traduite par des avantages non seulement pour le processus d'octroi des prêts dans le cadre du FIFSP, mais également pour un éventail d'autres initiatives.

Certaines SADC ont également souligné que l'exécution du programme de prêts du FSP leur a permis de mieux connaître les collectivités qu'elles servent en plus de rehausser le profil et l'importance des SADC dans leur secteur de service. De plus, les gestionnaires comprennent mieux les collectivités situées à l'extérieur de leur secteur de service.

Autres commentaires

Voici quelques commentaires sur les écarts constatés au chapitre de l'exécution dans les SADC :

- Quelques entreprises de pêche récréative ont reçu des prêts à la fois dans le cadre du FSP et du PPEPR.
- Certaines SADC ont octroyé à une entreprise un deuxième prêt dans le cadre du FIFSP pour l'aider à rembourser son premier prêt; ainsi, les SADC ont pu conserver le prêt initial dans la catégorie « productifs ».
- Certaines SADC étaient très proactives à l'égard des prêts octroyés dans le cadre du FIFSP et ont fait de la publicité à grande échelle à ce sujet; d'autres étaient plus réactives.
- Une SADC, la Nu-Chah-Nulth Economic Development Corporation (NEDC), a octroyé considérablement plus de prêts aux entreprises de pêche que les autres SADC.
- Certaines SADC ont consenti des prêts dans le cadre du FIFSP pour financer les dépenses de pêche avant-saison (p. ex. peinture de la coque, filets neufs, etc.) tandis que d'autres SADC n'autorisaient pas de prêts à ces fins.
- Dans les portefeuilles de prêts du FIFSP, la tolérance à l'égard du risque variait dans les SADC; ces variations semblent refléter les orientations différentes fournies par le conseil d'administration de chaque SADC.
- Certaines SADC ont appliqué les exigences courantes en matière de diligence raisonnable, de garantie et de capitaux propres dans leurs portefeuilles de prêts du FIFSP (notamment des capitaux propres correspondant à au moins 25 %); d'autres SADC ont offert une certaine marge de manœuvre ou une « renonciation » en ce qui a trait aux critères types et à la diligence raisonnable.

Il y a lieu de s'attendre à des écarts puisque les politiques et les procédures de chaque SADC visent à refléter les besoins de la collectivité et l'orientation fournie par son conseil d'administration local.

Question 2 : Dans quelle mesure les effets constituent-ils un apport différentiel du fait qu'ils ne se seraient pas concrétisés en l'absence du programme?

Apport différentiel

Nous estimons qu'environ 75 % des prêts du FIFSP correspondent à un apport différentiel. L'enquête effectuée auprès des clients du FIFSP a dénoté que, parmi les 72 clients interviewés, 37 ou 51 % avaient été refusés par une autre institution financière avant de consulter la SADC. En supposant que la moitié restante constituerait également un apport différentiel, on obtient ainsi l'apport différentiel estimé de 75 %.

Bon nombre de prêts octroyés aux petites entreprises, particulièrement celles qui exercent leurs activités dans le secteur maritime, constituent des prêts à « risque élevé ». Un nombre élevé de gestionnaires interviewés des SADC ont déclaré que les banques ne finançaient plus l'acquisition de biens de pêche et que, en fait, elles se départissaient elles-mêmes de leur portefeuille lié à la pêche. Les banques et les autres institutions financières traditionnelles ne reconnaissent pas les permis de pêche comme des biens garantis; il est impossible d'utiliser les permis de pêche comme garanties pour obtenir des prêts (Sinha, 1999).

Les entreprises que les banques considèrent comme pouvant être financées dépendent grandement de la capacité et de la volonté d'un particulier d'offrir une garantie. C'est-à-dire que les banques offrent principalement des prêts adossés à des garanties. Plusieurs personnes ont indiqué avoir consulté la SADC locale parce que les banques ne voulaient pas émettre un prêt sans que leur maison ou d'autres biens à l'extérieur de l'entreprise de pêche servent de garanties. Les exigences de la SADC en matière de garantie sont généralement moins rigoureuses, car bon nombre d'entre elles prêtent de l'argent en fonction des mouvements de trésorerie anticipés.

L'apport différentiel des prêts pour une SADC particulière est étroitement lié à sa tolérance à l'égard du risque. Certaines SADC, dans l'intérêt d'obtenir des taux très faibles de prêts en défaut, sont très prudentes et insistent sur des garanties importantes et acceptent seulement les bons risques de crédit. D'autres SADC sont disposées à accepter des prêts à risque plus élevé et à prêter en fonction des mouvements de trésorerie anticipés.

Certaines SADC insistent sur le fait que le client éventuel montre que l'entreprise n'est pas « susceptible d'obtenir le concours d'une banque », c'est-à-dire que l'entreprise a été refusée pour des prêts demandés auprès des banques et d'autres institutions prêteuses traditionnelles. D'autres SADC se fient à leur connaissance des entreprises locales pour prendre cette décision, tandis que d'autres encore n'appliquent pas ce critère.

Si un plan d'activités est jugé « trop intéressant » et que la personne n'a pas demandé de prêt auprès d'une banque, certaines SADC déclarent qu'elles refuseraient un tel

client éventuel. D'après d'autres SADC, elles n'ont jamais refusé un demandeur de prêt qui aurait vraisemblablement pu obtenir un prêt bancaire.

Question 3 : Dans quelle mesure les activités du FIFSP ont-elles contribué à la réalisation des objectifs à ce jour? Dans quelle mesure et dans quel délai les activités contribueront-elles à la réalisation future?

Le FIFSP, lancé en 1997, est encore relativement nouveau. Par conséquent, il est prématuré d'évaluer ses effets avantageux à long terme.

Toutefois, la participation importante au programme, le large éventail d'entreprises financées et le fait que la plupart de ces entreprises exercent toujours leurs activités, tout donne à penser que le FIFSP a accru le développement des entreprises et la diversification dans les collectivités côtières. À son tour, le développement des entreprises a fait augmenter l'emploi et l'assiette d'imposition des collectivités côtières.

Bon nombre des entreprises financées sont de jeunes entreprises, entreprises qui éprouvent des problèmes à obtenir du financement. À mesure que ces entreprises prennent de l'expérience au-delà des étapes de leur mise en place, et que l'économie de la province s'améliore, elles contribueront substantiellement à l'économie de leur collectivité au cours des cinq à dix prochaines années et au-delà.

3.3 Résultats de l'évaluation — Conception et exécution du programme

Question 4 : Dans quelle mesure les intervenants étaient-ils satisfaits des programmes? Quels sont les éléments efficaces des programmes et quels éléments faut-il améliorer? Quelles sont les lacunes au chapitre des programmes et des services?

Tableau 8 : Évaluation globale du client — Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches

Évaluation du client

La question suivante a été posée aux répondants de l'enquête :

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord à propos de l'énoncé suivant, sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 signifiant « tout à fait en désaccord » et le chiffre 5 « tout à fait d'accord » (le chiffre 3 correspond à « neutre »).

Énoncé	<u>Pointage moyen selon le genre de client</u>			% pointage favorable*
	Pêche commerciale	Autres	Tous	
1. Le FIFSP a contribué à la viabilité de mon entreprise.	4,1	4,4	4,3	89 %
2. Les autres fonds de prêts n'étaient pas accessibles	3,7	3,8	3,8	71 %
3. La conception et l'exécution du programme étaient efficaces.	4,2	4,4	4,3	85 %

* Une note favorable renvoie à un pointage d'au moins 4.

Remarque — Au total, 72 répondants à l'enquête — 31 prêts pour la pêche commerciale ou la transformation et 41 prêts d'une autre nature.

Satisfaction des clients

En général, les clients sont satisfaits de l'exécution du programme (voir le tableau 8). Le processus de demande et les exigences relatives au plan d'activités n'étaient pas astreignants, les décisions relatives aux prêts étaient rendues dans un délai relativement rapide, et le personnel de la SADC était professionnel et efficace. Une telle satisfaction chez la clientèle reflète vraisemblablement le fait que l'on a eu recours au processus d'exécution normal de la SADC.

En outre, plusieurs clients ont apprécié la souplesse des SADC au moment de renégocier les modalités des prêts lorsque la situation de l'entreprise avait changé. Selon les perceptions, les SADC sont beaucoup plus souples que les institutions prêteuses traditionnelles.

Bon nombre de clients sont reconnaissants pour les conseils d'affaires, le mentorat d'affaires et les autres services commerciaux offerts par l'entremise des SADC et de son personnel. Une banque ou une coopérative d'épargne et de crédit n'offre habituellement pas ces services.

Lacunes au chapitre des services

La SADC Prince Rupert n'a pas ouvert avant avril 1999, soit après la conclusion du volet cumul des permis du FIFSP. Résultat : les détenteurs de permis de la région de Prince Rupert — région où la concentration de pêcheurs est élevée — n'ont pas eu accès aux prêts au cumul, sauf s'ils avaient communiqué avec la SADC, à Terrace. Seulement un détenteur de permis a présenté une demande à la SADC 16/37, à Terrace.

Même si les régions du Grand Vancouver et du Grand Victoria ne sont pas dotées de SADC (qui sont destinées à servir les petits centres et les régions rurales), le FSP a pris des dispositions particulières avec les SADC des régions avoisinantes pour qu'elles fournissent des services de prêts au cumul aux pêcheurs résidant dans ces zones urbaines.

Question 5 : Y a-t-il des façons plus efficaces et (ou) plus efficaces de réaliser les effets voulus du FIFSP? Quelles leçons peut-on tirer de l'examen des écarts au chapitre de l'exécution des divers programmes?

Coûts d'exécution du programme

Dans le cas du Fonds, les coûts d'exécution du programme étaient modestes; le Fonds utilisait les modes d'exécution existants. Les SADC membres étaient en mesure d'accéder à la moitié des intérêts payés sur les prêts au secteur maritime et les autres

prêts (et à la totalité des intérêts sur les prêts au cumul) pour assumer les frais d'administration.

Nous estimons que 10 % ou environ 340 000 \$ des coûts totaux (3,38 millions de dollars) du volet Sensibilisation et coordination (tableau 2) étaient imputables à l'exécution du FIFSP. Cela représente 3 % des 11,2 millions de dollars prêtés.

Leçons retenues

Chaque collectivité et chaque SADC sont différentes. Certaines SADC ont appliqué les critères habituels de prêts commerciaux aux prêts éventuels dans le cadre du FIFSP, c'est-à-dire la viabilité, la diligence raisonnable, les garanties, les critères relatifs aux capitaux propres, etc. D'autres ont appliqué des critères moins rigoureux qu'elles ne l'auraient fait pour des prêts consentis à partir de leur Fonds d'investissement fixe. Par conséquent, les portefeuilles de prêts de certaines de ces SADC ont eu un rendement médiocre, et leur conseil d'administration a ordonné le resserrement des critères du FIFSP.

Il semble prudent d'appliquer aux prêts du FIFSP les critères habituels d'octroi de prêt. Un prêt en défaut ne sert les intérêts de personne, ni des investisseurs, ni de la SADC ni de l'ensemble de la collectivité. Comme nous l'a mentionné le gestionnaire d'une SADC : « Nous essayons de faire en sorte que les gens ne soient pas confrontés à un échec ». Cependant, les circonstances varient dans les différentes collectivités. Bon nombre de collectivités côtières, particulièrement celles du Nord, sont tributaires d'intérêts importants — les pêches, les entreprises de produits forestiers, le port ou le gouvernement — qui offrent un fondement économique à la collectivité. L'esprit d'entrepreneuriat doit être favorisé et cultivé au fil du temps avant que la demande de prêts dans le cadre du FIFSP n'atteigne les niveaux des autres régions.

Écarts au chapitre de l'exécution

À l'exclusion du respect accru à l'égard de la diligence raisonnable et des critères de prêts commerciaux, nous n'avons pu cerner aucun problème important lié au processus d'exécution dans les SADC.

Question 6 : Le FIFSP a-t-il atteint les collectivités ayant le plus besoin d'aide?

Le FIFSP ne mettait pas l'accent sur le service aux collectivités « très touchées ». Il visait à appuyer les entreprises qui avaient le plus besoin d'aide — celles qui étaient viables, mais qui n'étaient pas en mesure d'obtenir du financement par les voies traditionnelles — et non pas à appuyer des collectivités particulières par rapport à d'autres. D'après l'étude de la JPC effectuée en 1998, les 20 collectivités « très touchées » à l'égard des emplois liés à la pêche comptaient pour 28 % des pertes totales d'emplois liés à la pêche. D'après les dossiers des SADC, de 37 à 38 % des prêts du FIFSP ont été octroyés aux entrepreneurs dans les collectivités « très touchées ».

Prêts		En milliers de dollars	
Nombre	Pourcentage	Montant	Pourcentage

« Très touchées »	90	37 %	4 285	38 %
Autres	<u>154</u>	<u>63 %</u>	<u>6 958</u>	<u>62 %</u>
	<u>244</u>	<u>100 %</u>	<u>11 243</u>	<u>100 %</u>

En dernier lieu, nous constatons que bon nombre des collectivités « très touchées » sont des collectivités autochtones isolées où les problèmes de transport, la faible demande locale et les grandes distances par rapport aux marchés entravent gravement le développement des entreprises. Les obstacles au développement des entreprises englobent davantage de questions que le simple accès au capital.

3.4 Résultats de l'évaluation — Justification du programme

Question 7 : Le programme constitue-t-il une mesure appropriée pour les besoins définis?

Aucun besoin à l'égard des prêts au cumul

Au printemps de 1997, on recensait environ 600 permis cumulés sur les bateaux de pêche du saumon, et le MPO prévoyait le cumul de plusieurs centaines de plus. Aujourd'hui, le nombre de permis cumulés de pêche au saumon totalise seulement environ 375. Le MPO a grandement surestimé la demande de cumul de permis (et le financement connexe) — sur les 5 millions de dollars alloués par le MPO aux prêts au cumul, des permis ont été émis pour une valeur de 1,7 million de dollars seulement (voir le tableau 7). La demande anticipée de prêts au cumul ne s'est pas concrétisée principalement en raison de l'économie de la pêche commerciale du saumon qui s'est énormément dégradée.

Financement accru requis pour les prêts au secteur maritime et les autres prêts

Bon nombre de SADC mentionnent que, au début de 1998, leur Fonds d'investissement fixe pour les prêts aux petites entreprises en général était presque entièrement souscrit et qu'elles ne pourraient plus servir de nouveaux clients. Parallèlement, on avait besoin de capitaux empruntés pour financer de nouvelles entreprises, dont bon nombre ont été lancées par des anciens travailleurs de l'industrie de la pêche. Plusieurs gestionnaires de SADC et des agents de prêt ont indiqué que, s'il y avait eu des fonds dans leur Fonds d'investissement fixe, ils auraient été en mesure de consentir des prêts aux clients du secteur maritime. C'est-à-dire que, même si on avait besoin de fonds supplémentaires, il n'y avait pas lieu d'établir un programme distinct.

Plusieurs personnes soulignent que le plafond imposé aux prêts du FIFSP était fixé à 125 000 \$ comparativement à 75 000 \$ pour les prêts fixes de la SADC. D'autres encore

soulignent la difficulté de cibler des montants aux fins d'adaptation aux pêches sans un fonds spécialisé. Par surcroît, en vertu des lignes directrices du Conseil du Trésor fédéral, l'utilisation du montant initial de 5 millions de dollars du MPO devait être conforme aux dispositions du paragraphe 3.1 de la *Loi sur le développement des pêches*. La conception et l'exécution du FIFSP étaient conformes aux politiques et aux procédures établies des SADC.

Bref, il y avait lieu d'établir le FIFSP pour les raisons suivantes :

- il existait une demande pour des prêts;
- il était impossible de répondre à cette demande au moyen du capital de base existant des SADC;
- la reddition de comptes exigeait un programme distinct.

En outre, le programme était compatible avec les procédures des SADC en vue de faciliter l'administration.

Question 8 : Dans quelle mesure la justification et les effets voulus du programme sont-ils toujours valides? Dans quelle mesure continue-t-il à être bien inspiré au vu des conditions ou des problèmes auxquels il est supposé répondre? Son maintien comporte-t-il des avantages ajoutés précis?

La justification du volet cumul des permis du FIFSP n'est pas valide compte tenu des changements économiques et biologiques fondamentaux survenus dans l'industrie salmonicole ces dernières années.

Toutefois, à notre avis, le FIFSP, dont l'objectif actuel est d'offrir des prêts au secteur maritime et d'autres prêts, constitue toujours un besoin. Plusieurs collectivités, y compris la basse région côtière appelée « Sunshine Coast » et la région de Cowichan, ont parrainé bon nombre de stratégies du secteur maritime pour le développement économique communautaire et le renouvellement (Community Marine Resource Transition Committee, 1998 et Cowichan Marine Fisheries Committee, 1999). Le secteur maritime constitue un pilier principal des priorités définies par les intérêts communautaires. La justification fondamentale du FIFSP est toujours valable.

Par ailleurs, en Colombie-Britannique, les collectivités côtières sont aujourd'hui dévastées par les pertes d'emplois dans le secteur forestier. Dans bon nombre de collectivités côtières, les défis liés au développement économique sont dorénavant plus exigeants qu'ils ne l'étaient il y a quatre ans. Dans les mois et les années à venir, les SADC membres du Fonds spécial des pêches seront vraisemblablement inondées de demandes de prêt provenant de particuliers n'ayant aucun lien avec l'industrie de

la pêche et d'entreprises exerçant leurs activités à l'extérieur du secteur maritime, c'est-à-dire des particuliers et des entreprises qui ne sont pas admissibles aux prêts du FIFSP. Le maintien du FIFSP garantirait aux SADC le capital de base requis dans leur Fonds d'investissement fixe pour répondre à cette demande anticipée.

Question 9 : Par rapport à d'autres programmes et services locaux, provinciaux, fédéraux ou du secteur privé, de quelle manière et dans quelle mesure le programme constitue-t-il un complément, fait-il double emploi, empiète-t-il ou va-t-il à l'encontre?

Nous n'avons pu trouver aucun double emploi, ni empiètement, ni conflit important concernant d'autres programmes de prêts ne relevant pas des SADC. Toutefois, comme on l'a mentionné plus tôt, bon nombre des clients auraient pu être servis par les SADC à l'aide de leur Fonds d'investissement fixe, si les fonds avaient été disponibles. Depuis plusieurs années, les banques se sont retirées des prêts pour la pêche et d'autres prêts à « risque élevé ». Les SADC, avec leur accent sur les petites entreprises, offrent aux collectivités côtières un créneau de services de prêt. Les SADC soulignent également qu'un des objectifs du financement de démarrage et du counselling d'affaires consiste à aider les entreprises à se rendre à une étape où la prochaine phase de croissance pourrait être financée par l'entremise des banques et des institutions prêteuses traditionnelles. Les SADC peuvent fournir des exemples.

4.0 PROGRAMME DE PRÊTS POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE

Le Programme de prêts pour la pêche récréative (PPPR) consentait des prêts aux pourvoies et propriétaires de bateaux de louage pour la pêche au saumon (voir le tableau A.2, annexe A). Le programme était géré par le FSP et exécuté par les SADC membres.

La présente section fournit une description et une évaluation du Programme de prêts pour la pêche récréative. L'évaluation est tirée de l'information, des sources et des activités suivantes :

- une enquête effectuée auprès de 50 clients du PPPR (sur un total de 136 clients du programme);
- des entrevues effectuées auprès de 35 employés des SADC, du FSP et de DEO;
- des entrevues effectuées auprès de 21 dirigeants communautaires;
- des profils d'études de cas dans six collectivités;
- un examen de l'état des prêts pour chacun des 144 prêts;
- un examen des prêts émis aux collectivités « très touchées »;
- d'autres données secondaires, rapports, etc.

4.1 Contexte, conception et exécution

À la fin de 1997, les SADC côtières membres du Fonds spécial des pêches se sont réunies à Nanaimo pour discuter des besoins des entreprises et des collectivités pour des services en matière d'adaptation des pêches. Les SADC ont compilé une liste d'initiatives éventuelles, par ordre de priorité. Un programme de prêts à l'intention des pourvoies, des exploitants de bateaux de louage et des fournisseurs de services de détail, des marinas, etc. a été désigné comme un élément moins prioritaire. La liste et le compte rendu découlant de la réunion ont été transmis à DEO et au MPO.

En juin 1998, le MPO et le gouvernement fédéral ont annoncé des changements de fond en comble de l'industrie salmonicole de la Colombie-Britannique, tant commerciale que récréative : « pour les entreprises récréotouristiques qui seront touchées à court terme, des prêts sans intérêt seront également consentis, par le truchement de Diversification de l'économie de l'Ouest ». Ont suivi six mois de discussions entre le MPO, DEO et les groupes de l'industrie des loisirs comme le Sport Fishing Institute. Manifestement, les taux d'intérêt ont fait l'objet d'une discussion animée. Le MPO voulait qu'aucun intérêt ne soit imposé pour la durée totale des prêts, mais DEO et le FSP étaient fortement d'avis qu'un tel congé d'intérêt compromettrait

leur mandat et leur réputation dans les collectivités côtières d'organismes fonctionnant strictement en fonction d'analyses de rentabilisation.

En décembre 1998, le MPO a lancé le Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative (PPEPR), programme à court terme qui serait mis en application de janvier à mai 1999. Le gouvernement fédéral voulait conclure le PPEPR avant la pointe de la saison de pêche récréative. Le Fonds spécial des pêches (FSP) et ses SADC membres exécuteraient le programme. Avec le Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches (FIFSP), les SADC côtières ont créé l'organisme de coordination appelé Fonds spécial des pêches et ont soumis une proposition officielle au MPO (voir la section 3); dans le cas du Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative (PPEPR), le FSP n'a pas cherché activement à exécuter le programme.

Tableau 9 : Caractéristiques principales du Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative

Nom	Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative
<i>Création</i>	Janvier 1999
<i>Financement</i>	Le Conseil du Trésor a approuvé le financement de 7 millions de dollars le 26 novembre 1998.
<i>Situation actuelle</i>	Les prêts ont été octroyés en fonction des demandes reçues au 15 mai 1999. Aucun nouveau prêt n'a été émis.
<i>Objectif</i>	Aider les propriétaires des pourvoies et les exploitations de bateaux de louage à maintenir leurs activités et à s'adapter à la restructuration de la pêche au saumon du Pacifique en élaborant des activités de pêche récréative plus sélectives, durables et diversifiées.
<i>Activités</i>	Offrir des crédits de fonds de roulement pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ aux propriétaires de pourvoies et pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ aux propriétaires de bateaux de louage.
<i>Modalités</i>	<p>Les modalités des prêts sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intérêt à taux préférentiel et congé d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1999; ▪ aucun remboursement requis avant le 31 octobre 1999 (par la suite, prolongation jusqu'au 31 décembre 2000); ▪ remboursements dus avant le 15 décembre 2005, avec une durée maximale de six ans; ▪ les exigences en matière de garantie et de capitaux propres sont définies par les SADC émettrices.
<i>Admissibilité</i>	<p>Les propriétaires des pourvoies et les exploitations de bateaux de louage qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ avaient besoin d'un financement transitoire, mais qui étaient incapables de satisfaire aux exigences des prêts traditionnels pour accéder aux fonds de roulement; ▪ pouvaient démontrer une perte de revenu en 1998 à la suite de la dépendance à l'égard de la pêche au saumon; ▪ possédaient un plan visant à diversifier leurs activités et à accroître leur base du revenu; ▪ étaient en mesure de rembourser le prêt.
<i>Exécution</i>	<p>En juin 1998, le MPO a annoncé que DEO et ses SADC associées exécuteraient un programme de prêts pour l'industrie de la pêche récréative. Chaque SADC a octroyé et géré les prêts et les portefeuilles de prêts.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les SADC ont conservé la moitié des intérêts gagnés à titre d'honoraires de gestion. ▪ L'approbation du Conseil du Trésor comprenait un plan visant à retourner le principal des remboursements des prêts aux SADC émettrices; toutefois, DEO doit toujours soumettre la demande écrite requise au Conseil du Trésor concernant la mise en œuvre. ▪ Le principal sur les remboursements demeure toujours dans le FSP.

Résultats

Au total, 6,1 millions de dollars pour 136 prêts :

- 52 prêts totalisant 4,2 millions de dollars aux propriétaires des pourvoires;
- 84 prêts totalisant 1,9 million de dollars aux exploitations de bateaux de louage.

Le PPEPR permettait aux propriétaires des pourvoires et aux propriétaires de bateaux de louage d'accéder à des crédits de « fonds de roulement » pour des montants pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ et 25 000 \$, respectivement. Pour l'exécution du programme, les SADC s'appuyaient généralement sur leurs pratiques habituelles d'octroi des prêts, à l'exception du fait que le MPO avait précisé le taux d'intérêt (aucun intérêt jusqu'au 31 décembre 1999 et intérêt à taux préférentiel après cette date) et la durée du prêt (aucun remboursement requis avant le 31 décembre 2000 et retrait du prêt avant le 15 décembre 2005). Le programme n'exigeait aucun formulaire ni processus de demande particuliers. Le gouvernement fédéral a préparé une brochure spéciale pour le programme et a fait, à ce sujet, de la publicité à grande échelle.

Au départ, chacune des SADC a obtenu une allocation spécifique du financement de 7 millions de dollars. À mi-mandat durant la période de demande, les SADC, recevant peu de demandes de prêt, ont retourné une partie de leur allocation au Fonds qui, à son tour, a réparti les fonds aux SADC recevant un nombre élevé de demandes de prêt.

Chacune des SADC côtières a reçu la moitié des intérêts gagnés sur chaque prêt pour couvrir les coûts de l'administration des fonds, de la promotion du programme, de la diligence raisonnable, etc. À l'origine, on visait à ce que les SADC aient également accès aux remboursements du principal, mais ceux-ci reposent présentement dans un compte bancaire distinct du FSP. Le FSP et les SADC membres attendent que DEO présente une demande officielle au Conseil du Trésor fédéral pour exécuter cette partie du contrat. Le tableau 9 résume le PPEPR.

4.2 Résultats de l'évaluation — Réussite du programme

Question 1 : Quels sont les effets projetés et imprévus découlant du programme?

Participation au programme

Le Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative a consenti 136 prêts d'une valeur de 6,1 millions de dollars, de janvier à mai 1998 (voir le tableau 10).

Nombre	En milliers de dollars
--------	------------------------

Prêts aux propriétaires des pourvoires	52	4 203
Prêts aux propriétaires de bateaux de louage	<u>84</u>	<u>1 934</u>
	<u>136</u>	<u>6 137</u>

Parmi les activités de diversification exercées par les pourvoires et les propriétaires de bateaux de louage, mentionnons les suivantes :

- autre pêche en eau salée, p. ex. flétan, sébaste;
- pêche en eau douce, p. ex. pêche à la ligne et pêche par hélicoptère;
- écotourisme, p. ex. kayak de mer, observation de baleines, plongée.

Les fonds des prêts ont servi à diverses activités : publicité, conception d'un site Web, participation à des foires commerciales, mise à niveau du matériel informatique, réfection des locaux d'hébergement ou des pourvoires, nouveaux bateaux de louage ou de plongée, nouvel équipement comme des moteurs ou des GPS, remise en état de la marina et fonds de roulement.

Tableau 10 : Clients du Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative, par SADC — 1999

SADC	Nombre de prêts			Fonds prêtés (en milliers de dollars)		
	Pourvoiries	Exploitations de bateaux de louage	Tous	Pourvoiries	Exploitations de bateaux de louage	Tous
16-37	5	3	8	498	62	560
Alberni-Clayoquot	8	4	12	660	94	754
Cariboo-Chilcotin	6	0	6	565	0	565
Central Island	3	2	5	215	49	264
Cowichan	3	10	13	205	250	455
Haida Gwaii	1	0	1	24	0	24
Mount Waddington	9	3	12	623	62	685
North Fraser	2	35	37	160	875	1 035
Nuu-Chah-Nulth	1	2	3	100	33	133
Pacific Northwest	2	5	7	117	97	214
Powell River	1	1	2	100	25	125
Strathcona	6	15	21	461	302	763
Sunshine Coast	<u>5</u>	<u>4</u>	<u>9</u>	<u>475</u>	<u>85</u>	<u>560</u>
	<u>52</u>	<u>84</u>	<u>136</u>	<u>4 203</u>	<u>1 934</u>	<u>6 137</u>

^a À l'exclusion des prêts qui ont été approuvés, mais qui n'ont pas eu de suite.

Source : Enquête effectuée auprès des SADC.

Certains exploitants soulignent qu'ils ne seraient pas en affaires aujourd'hui n'eût été du PPEPR. D'autres exploitants ont commencé à commercialiser des « voyages de pêche » et non pas des « voyages de pêche au saumon », avec d'excellents résultats.

Rendement des prêts

L'état des 136 prêts consentis dans le cadre du PPEPR en date d'octobre 2001 est le suivant :

	Prêts		En milliers de dollars	
	Nombre	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Remboursés	23	17 %	771	13 %
Productifs	76	56 %	3 083	50 %
Prêts-problèmes	21	15 %	1 199	20 %
En défaut	<u>16</u>	<u>12 %</u>	<u>1 084</u>	<u>17 %</u>
	<u>136</u>	<u>100 %</u>	<u>6 137</u>	<u>100 %</u>

La catégorie « en défaut » englobe divers résultats négatifs : faillites, saisie de biens, poursuites et radiations de prêt. Dans bon nombre de cas, la SADC chargée de l'administration a été en mesure de recouvrer l'intégralité du principal et de l'intérêt couru. Deux situations influent fortement sur le rendement global du PPEPR : premièrement, une pourvoirie a reçu (outre un prêt du FIFSP) trois prêts distincts de 100 000 \$ de trois SADC différentes dans le cadre du PPEPR et se trouve maintenant en défaut de respecter ses engagements face à ces prêts. Deuxièmement, cinq pourvoiries de la côte centrale (servie par la SADC Cariboo-Chilcotin) refusent de rembourser les prêts totalisant près de 0,5 million de dollars consentis dans le cadre du PPEPR. Manifestement, ces pourvoiries exercent des pressions auprès du gouvernement fédéral à Ottawa pour que les prêts soient convertis en prêts sans intérêt pour toute la durée du prêt ou que les prêts soient convertis en subventions ou pour qu'on trouve une autre solution.

À l'exclusion de ces deux situations, la plupart des gestionnaires des SADC mentionnent que la perte réelle pour le portefeuille s'élèvera à moins de 5 %, soit un taux proportionnel à celui de leur Fonds d'investissement fixe. Ils ont indiqué être agréablement surpris du rendement du portefeuille.

Autres commentaires

Nous formulons quelques commentaires supplémentaires.

- Certaines SADC se sentaient mal à l'aise face à l'exécution du PPEPR, car elles le percevaient comme un programme de subventions visant une catégorie particulière de clients et elles essaient normalement de faire comprendre au milieu des affaires local que les SADC traitent les clients avec équité.
- Il n'est pas évident que les bateaux, moteurs et autres articles d'équipement achetés avec les fonds du prêt satisfaisaient au critère de « fonds de roulement » du programme.
- Des SADC ont souscrit, dans le cadre du PPEPR et du FIFSP, des prêts à une pourvoirie ou à un propriétaire de bateaux de louage.
- L'interprétation des critères d'admissibilité semblait varier entre les SADC. Par exemple, un propriétaire de bateaux de louage qui possède deux bateaux aurait pu être considéré comme étant admissible à deux prêts de 25 000 \$ par une SADC et à seulement un prêt de 25 000 \$ par une autre SADC.
- Le PPEPR a été mis en œuvre tard, c'est-à-dire six mois après l'annonce du PARPP en juin 1998; il était urgent d'inscrire les clients avant le délai du 15 mai 1999.
- Au moins une SADC a indiqué qu'en raison de la nature précipitée du programme, elle n'a pu procéder à la diligence raisonnable normale, et c'est pourquoi le portefeuille dénote des taux élevés de contre-rendement et de prêts en défaut.

Question 2 : Dans quelle mesure les effets constituent-ils un apport différentiel du fait qu'ils ne se seraient pas concrétisés en l'absence du programme?

Apport différentiel

Nous estimons qu'environ 50 % des prêts consentis dans le cadre du PPEPR correspondent à un apport différentiel. D'après l'enquête effectuée auprès des clients du PPEPR, parmi les 50 clients interviewés, seulement neuf (18 %) ont été refusés par une autre institution financière avant de consulter la SADC. En supposant qu'un tiers des prêts restants constituerait également un apport différentiel, on obtient donc un apport différentiel estimatif de 50 % (il semble que les taux d'intérêt intéressants ont attiré bon nombre de pourvoiries et de propriétaires de bateaux de louage vers le programme, même s'ils étaient admissibles à des prêts bancaires).

Un grand nombre de prêts consentis aux petites entreprises, particulièrement dans le secteur maritime, constituent des prêts à « risque élevé ». Bon nombre de gestionnaires

des SADC que nous avons interviewés ont mentionné que les banques ne financent plus les entreprises de pêche, qu'il s'agisse de pêche commerciale ou récréative.

Les entreprises que les banques considèrent comme pouvant être financées dépendent grandement de la capacité et de la volonté d'un particulier d'offrir une garantie. C'est-à-dire que les banques offrent principalement des prêts garantis. Les exigences des SADC en matière de garantie sont moins astreignantes, car bon nombre de SADC prêtent de l'argent en fonction des mouvements de trésorerie anticipés. Des particuliers ont indiqué avoir communiqué avec la SADC parce que la banque ne voulait pas émettre de prêt s'ils n'acceptaient pas que leur maison ou d'autres biens à l'extérieur de l'entreprise de pêche servent de garantie. Les pourvoies peuvent généralement offrir en garantie des terrains et des bâtiments, même si bon nombre de pourvoies exercent leurs activités sur des terrains en location ou des terres de la Couronne. Bon nombre d'exploitants de bateaux de louage exercent d'autres emplois ou ont d'autres sources de revenu et peuvent offrir en garantie des biens n'appartenant pas à l'entreprise.

L'apport différentiel des prêts pour une SADC particulière est étroitement lié à sa tolérance à l'égard du risque. Certaines SADC, dans l'intérêt d'obtenir des taux très faibles de prêts en défaut, sont très prudentes et insistent sur des garanties importantes et acceptent seulement les bons risques de crédit. D'autres SADC sont disposées à accepter des prêts à risque plus élevé et à prêter en fonction des mouvements de trésorerie anticipés.

Certaines SADC insistent sur le fait que le client éventuel montre que l'entreprise n'est pas « susceptible d'obtenir le concours d'une banque », c'est-à-dire que l'entreprise a été refusée pour des prêts demandés auprès des banques et d'autres institutions prêteuses traditionnelles. D'autres SADC se fient à leur connaissance des entreprises locales pour prendre cette décision, tandis que d'autres encore n'appliquent pas ce critère.

Si un plan d'activités est jugé « trop intéressant » et que la personne n'a pas demandé de prêt auprès d'une banque, certaines SADC déclarent qu'elles refuseraient un tel client éventuel. D'après d'autres SADC, elles n'ont jamais refusé un demandeur de prêt qui aurait vraisemblablement pu obtenir un prêt bancaire.

Question 3 : Dans quelle mesure les activités du PPEPR ont-elles contribué à la réalisation des objectifs à ce jour? Dans quelle mesure et dans quel délai les activités contribueront-elles à la réalisation future?

Le Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative a permis à bon nombre de pourvoies dans le domaine de la pêche récréative et de propriétaires de bateaux de louage de demeurer en affaires pendant un climat commercial difficile et en a aidé d'autres à diversifier leurs activités et à adapter leurs entreprises en réponse à un régime de gestion des pêches de plus en plus axé sur la conservation et la pêche sélective. Toutefois, il semble également que plusieurs autres aient eu recours au PPEPR simplement parce qu'il offrait des taux d'intérêt inférieurs aux prix du marché ou parce qu'il était disponible et qu'ils considéraient y avoir droit.

4.3 Résultats de l'évaluation — Conception et exécution du programme

Question 4 : Dans quelle mesure les intervenants étaient-ils satisfaits des programmes? Quels sont les éléments efficaces des programmes et quels éléments faut-il améliorer? Quelles sont les lacunes au chapitre des programmes et des services?

Satisfaction des clients

En général, les clients sont satisfaits de l'exécution du programme (voir le tableau 8). Le processus de demande et les exigences relatives au plan d'activités n'étaient pas astreignants, les décisions relatives aux prêts étaient rendues dans un délai rapide, et le personnel de la SADC était professionnel et efficace. Une telle satisfaction chez la clientèle reflète surtout le fait que l'on ait eu recours au processus d'exécution normal de la SADC.

En outre, plusieurs clients ont apprécié la souplesse des SADC au moment de renégocier les modalités des prêts lorsque la situation de l'entreprise avait changé. Selon les perceptions, les SADC étaient beaucoup plus souples que les institutions prêteuses traditionnelles.

Lacunes au chapitre des services

Le MPO a établi que l'admissibilité au PPEPR devrait être restreinte aux entreprises de pêche récréative qui offrent et facilitent la pêche à la ligne sur l'eau, c'est-à-dire que seuls les pourvoies et les propriétaires de bateaux de louage seraient admissibles. Les entreprises de fournitures comme les magasins d'articles de pêche récréative et les marinas ne seraient pas admissibles. Des gestionnaires et des agents de prêt des SADC considèrent que ce critère d'admissibilité constitue un problème. En fait, DEO a proposé au MPO que le Programme de prêts englobe ces entreprises de fournitures. Toutefois, certains magasins de vente au détail d'articles de pêche sportive, même s'ils sont inadmissibles aux prêts consentis dans le cadre du PPEPR, ont pu accéder à des prêts en vertu du Fonds d'investissement du Fonds spécial de pêche (voir la section 3).

Même si les régions du Grand Vancouver et du Grand Victoria ne sont pas dotées de SADC (qui sont destinées à servir les petits centres et les régions rurales), le FSP a pris des dispositions particulières avec les SADC des régions avoisinantes pour qu'elles octroient des prêts aux entreprises de pêche récréative se trouvant dans ces deux agglomérations urbaines.

Tableau 11 : Évaluation globale du client — PPEPR

Évaluation du client

La question suivante a été posée aux répondants de l'enquête :

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord à propos de l'énoncé suivant, sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 signifiant « tout à fait en désaccord » et le chiffre 5 « tout à fait d'accord » (le chiffre 3 correspond à « neutre »).

Énoncé	Pointage moyen selon le genre de client		% pointage favorable*
	Pourvoirie	Propriétaire de bateaux de louage	
1. Le PPEPR a contribué à la viabilité de mon entreprise.	4,1	3,7	76 %
2. Les autres fonds de prêts n'étaient pas accessibles	3,9	3,2	41 %
3. La conception et l'exécution du programme étaient efficaces.	4,3	4,7	96 %

* Une note favorable renvoie à un pointage d'au moins 4.

Remarque — Au total, 50 répondants à l'enquête — 20 pourvoiries et 30 propriétaires de bateaux de louage.

Question 5 : Y a-t-il des façons plus efficaces et (ou) plus efficaces de réaliser les effets voulus du PPEPR? Quelles leçons peut-on tirer de l'examen des écarts au chapitre de l'exécution des divers programmes?

Coûts d'exécution du programme

Dans le cas du PPEPR, les coûts d'exécution du programme étaient modestes; le programme utilisait les modes d'exécution existants. Les SADC membres étaient en mesure d'accéder à la moitié des intérêts payés sur les prêts octroyés dans le cadre du PPEPR pour assumer les frais d'administration.

Nous estimons que 5 % ou environ 170 000 \$ des coûts totaux (3,38 millions de dollars) du volet Sensibilisation et coordination (tableau 2) étaient imputables à l'exécution du PPEPR. Cela représente 2 % des 6,1 millions de dollars prêtés.

Leçons apprises

Chaque collectivité et chaque SADC diffère des autres. Certaines SADC ont appliqué les critères habituels de prêts commerciaux aux prêts éventuels dans le cadre du PPEPR, c'est-à-dire la viabilité, la diligence raisonnable, les garanties, les critères relatifs aux capitaux propres, etc. D'autres ont appliqué des critères moins rigoureux qu'elles ne l'auraient fait pour des prêts consentis à partir de leurs Fonds d'investissement fixe. La situation est imputable en partie à la nature précipitée du PPEPR.

Il semble prudent d'appliquer aux prêts du PPEPR les critères habituels d'octroi de prêt. Un prêt en défaut ne sert les intérêts de personne, ni des investisseurs, ni de la SADC ni de l'ensemble de la collectivité.

Écarts au chapitre de l'exécution

À l'exclusion du respect accru à l'égard de la diligence raisonnable et des critères de prêts commerciaux, nous n'avons pu cerner aucun problème important lié au processus d'exécution dans les SADC.

Question 6 : Le PPEPR a-t-il atteint les collectivités ayant le plus besoin d'aide?

Le PPEPR ne constituait pas un programme d'adaptation communautaire proprement dit; il ne mettait pas l'accent sur le service aux collectivités « très touchées ». Il visait à appuyer les entreprises qui avaient le plus besoin d'aide — celles qui étaient viables, mais qui n'étaient pas en mesure d'obtenir du financement par les voies traditionnelles — et non pas à appuyer des collectivités particulières par rapport à d'autres.

D'après l'étude de la JPC effectuée en 1998, les 20 collectivités « très touchées » à l'égard des emplois liés à la pêche comptaient pour 28 % des pertes totales d'emplois liés à la pêche. D'après les dossiers des SADC, de 23 à 24 % des prêts du PPEPR ont été octroyés aux pourvoies et aux propriétaires de bateaux de louage dans les collectivités « très touchées ».

	Prêts		En milliers de dollars	
	Nombre	Pourcentage	Montant	Pourcentage
« Très touchées »	31	23 %	1 443	24 %
Autres	<u>105</u>	<u>77 %</u>	<u>4 694</u>	<u>76 %</u>
	<u>136</u>	<u>100 %</u>	<u>6 137</u>	<u>100 %</u>

Toutefois, le FIFSP a redistribué les fonds du PPEPR des SADC qui ont reçu peu de demandes de prêt aux SADC ayant reçu un nombre élevé de demandes de prêt. Ainsi, le PPEPR a acheminé les fonds de prêts aux régions en ayant le plus besoin.

4.4 Résultats de l'évaluation — Justification du programme

Question 7 : Le programme constitue-t-il une mesure appropriée pour les besoins définis?

Au moment où a eu lieu l'annonce du PARPP, le facteur principal touchant la viabilité des entreprises du secteur de la pêche récréative avait trait à l'incertitude et aux annonces tardives des limites de prises et des autres règlements. L'année 1999 ainsi que l'année 1998 ont été des années très difficiles pour le secteur de la pêche sportive en raison de l'incertitude en matière de réglementation. Le PPEPR a aidé l'industrie à faire face aux répercussions du problème, mais non pas au problème sous-jacent proprement dit.

Certains des particuliers interviewés ont souligné que le PPEPR servait un autre besoin. Le gouvernement fédéral dépensait plus de 200 millions de dollars en vertu du PARPP en matière d'aide à la pêche commerciale par le truchement du rachat des permis de pêche du saumon, la renonciation aux droits de permis, etc. Le Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative constituait un moyen visible pour le gouvernement fédéral de montrer qu'il aidait aussi le secteur récréatif.

Question 8 : Dans quelle mesure la justification et les effets voulus du programme sont-ils toujours valides? Dans quelle mesure continue-t-il à être bien inspiré au vu des conditions ou des problèmes auxquels ils est supposé répondre? Son maintien comporte-t-il des avantages ajoutés précis?

Les pourvoiries et les exploitations de bateaux de louage ont eu le temps de s'adapter au nouvel environnement réglementaire de la pêche récréative. La plupart de ceux qui sont en mesure de s'adapter l'ont déjà fait.

D'après l'industrie, le MPO a beaucoup mieux réussi en 2000 et en 2001 en signalant rapidement l'orientation générale de la réglementation en matière de pêche récréative, ce qui a énormément aidé l'industrie. Toutefois, la situation doit continuer de progresser à cet égard, notamment une annonce officielle plus rapide des règlements.

À notre avis, il n'est pas fondé de rétablir le Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative (sauf si l'incertitude se détériore de nouveau face à la réglementation).

Question 9 : Par rapport à d'autres programmes et services locaux, provinciaux, fédéraux ou du secteur privé, de quelle manière et dans quelle mesure le programme constitue-t-il un complément, fait-il double emploi, empiète-t-il ou va-t-il à l'encontre?

Nous n'avons pu trouver aucun double emploi, ni empiètement, ni conflit important concernant d'autres programmes de prêts ne relevant pas des SADC. Toutefois, comme on l'a mentionné plus tôt, bon nombre des clients auraient pu être servis par les SADC à l'aide de leur Fonds d'investissement fixe, si les fonds avaient été disponibles.

5.0 INITIATIVE D'ADAPTATION ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS

L'Initiative d'adaptation économique des collectivités (IAEC) a versé aux entreprises et aux collectivités des contributions remboursables et non remboursables pour les projets d'adaptation économique appuyés par la collectivité (voir le tableau A.3, annexe A). Un comité directeur constitué de représentants communautaires a pris les décisions relatives au financement, mais l'exécution était assumée par le truchement du FSP et ses SADC membres.

La section fournit une description et une évaluation du programme. L'évaluation est tirée des sources d'information et des activités suivantes :

- une enquête effectuée auprès des 56 clients de l'IAEC (sur un total de 101 clients de l'Initiative);
- des entrevues effectuées auprès de 35 employés des SADC, du FSP et de DEO;
- des entrevues effectuées auprès de 11 membres du comité directeur de l'IAEC;
- des entrevues effectuées auprès de 21 dirigeants communautaires;
- des profils des études de cas dans six collectivités;
- un examen du financement consenti aux collectivités « très touchées »;
- d'autres données secondaires, rapports, etc.

5.1 Contexte, conception et exécution

En août 1998, le ministre des Pêches et des Océans a sollicité l'avis des maires des collectivités côtières faisant partie du sous-comité des ressources de l'Union of BC Municipalities (UBCM) concernant l'adaptation communautaire et les besoins liés à la transition découlant des changements survenus dans la pêche au saumon. Le 12 janvier 1999, le Ministre a annoncé l'Initiative d'adaptation économique des collectivités (IAEC) dans le cadre des mesures visant à aider les gens et les collectivités (PARPP).

Dans le cas du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest canadien, les décisions relatives au financement devaient être prises par un comité directeur composé de 16 représentants communautaires — quatre maires des municipalités côtières, quatre représentants des SADC, quatre représentants des organismes autochtones (comme une Société autochtone de financement) et un représentant de chacun des quatre ministères du gouvernement fédéral associés au PARPP (DEO, MPO, DRHC et MAINC). Deux représentants provinciaux ont par la suite été ajoutés. Même si le Comité avait pour responsabilité de prendre les décisions relatives au financement,

l'exécution de l'IAEC était assumée par le truchement du Fonds spécial des pêches (FSP) et ses SADC membres.

Objectifs de l'IAEC et conception du programme

L'IAEC a été créée pour favoriser le développement économique durable à long terme et la diversification dans les collectivités côtières touchées par les changements survenus dans l'industrie salmonicole (voir le tableau 12). L'Initiative octroyait des contributions aux projets qui :

- contribueraient à la diversification de l'économie locale;
- comporteraient des avantages économiques tangibles et durables, notamment la création d'emplois;
- offriraient un soutien communautaire;
- permettraient d'obtenir d'autres financements (privés ou publics);
- n'étaient pas admissibles à un financement en vertu d'un programme existant.

Tableau 12 : Caractéristiques principales de l'Initiative d'adaptation économique des collectivités

Nom	Initiative d'adaptation économique des collectivités
<i>Création</i>	Janvier 1999
<i>Financement</i>	Fonds totalisant 20,3 millions de dollars <ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement initial provenant de DEO : 13,3 millions de dollars sur une période de deux ans. ▪ 7 millions de dollars additionnels provenant du MPO le 25 avril 2000 pour la prolongation du programme jusqu'au 31 juillet 2001.
<i>Situation actuelle</i>	Initiative parachevée <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le mandat du comité directeur a expiré le 31 juillet 2001. Les décaissements doivent être terminés d'ici le 31 mars 2002. ▪ Comme les contributions remboursables sont remboursées dans le Fonds, un nouveau compte commun sera créé. Les SADC et DEO élaborent actuellement un programme révisé, analogue à l'IAEC.
<i>Objectif</i>	Favoriser un développement et une diversification économiques durables au sein des collectivités côtières touchées par les changements survenus dans la pêche au saumon.
<i>Activités</i>	Contribution maximale de 250 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contributions remboursables pour les projets commerciaux ou à but lucratif. ▪ Non remboursables pour les projets sans but lucratif.
<i>Modalités</i>	Contributions remboursables au taux préférentiel, les remboursements devant être effectués d'ici le 31 décembre 2006.
<i>Admissibilité</i>	Projets visant à créer des débouchés économiques et (ou) à diversifier l'économie locale <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les demandeurs peuvent être des entreprises privées, des organismes sans but lucratif, des associations d'industries ou des administrations locales. ▪ Les promoteurs doivent montrer les éléments suivants : un soutien communautaire appuyé, une diversification économique, des résultats tangibles et directs, la non-admissibilité à un financement en vertu de programmes existants et les partenaires de financement. ▪ Priorités visant les partenariats communautaires et les collectivités côtières « très touchées ».
<i>Exécution</i>	Décisions de financement prises par le comité directeur, avec l'aide des SADC. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les coordonnateurs spéciaux chargés de l'industrie de la pêche et les travailleurs chargés de la sensibilisation des SADC ont contribué à l'élaboration et à la sélection des projets au moyen d'un processus de demande en deux étapes — concept initial et proposition complète. Les SADC ont également administré les contributions. ▪ Les SADC ont acheminé les résumés des projets recommandés au comité directeur de l'Initiative (composé des maires et des représentants des Premières nations, des SADC et des représentants des gouvernements fédéral et provincial), qui s'est réuni trimestriellement pour prendre les décisions relatives au financement.

Résultats	101 projets totalisant 19,4 millions de dollars <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 projets recevant 4,3 millions de dollars en contributions remboursables. ▪ 76 projets recevant 15,1 millions de dollars en contributions non remboursables.
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il fallait décider du niveau de financement au cas par cas afin d'offrir une certaine souplesse au moment de répondre aux besoins locaux, particulièrement ceux des collectivités petites, éloignées, où l'accès à d'autres sources de financement est restreint.

Il était possible d'obtenir des contributions pouvant aller jusqu'à 250 000 \$. Si le projet avait trait à une entreprise commerciale, les contributions étaient alors remboursables. Certains projets communautaires comportant des volets commerciaux modestes ont eu droit à des contributions remboursables et non remboursables. Les promoteurs de projets communautaires voulant obtenir des contributions non remboursables devaient montrer que le projet donnerait lieu à des avantages économiques durables pour la collectivité. La priorité était accordée aux projets qui offraient la meilleure possibilité d'obtenir un financement d'autres sources. L'IAEC ne finançait pas la totalité des coûts d'un projet.

Exécution du programme

Au début de 1999, le Comité s'est réuni à deux reprises pour définir les lignes directrices et les procédures du projet (Fonds spécial des pêches, 1999). Le processus de demande se déroulait en deux étapes. Les demandeurs éventuels soumettaient un concept de projet de deux pages à la SADC locale. Si le projet était réputé satisfaisant aux lignes directrices fondamentales de l'IAEC, la SADC invitait alors le demandeur à élaborer une proposition complète. Les entreprises devaient montrer que le projet était viable sur le plan économique. Tous les projets devaient satisfaire à l'ensemble des exigences en matière de législation, de réglementation et de politique avant d'être soumis au comité directeur de manière que les projets puissent débiter dans les 90 jours ouvrables.

Les SADC locales ont examiné les propositions. Seuls les projets recommandés par la SADC étaient acheminés au comité directeur. Plutôt que de faire lire aux membres du Comité les propositions intégrales, les SADC ont préparé des résumés d'approbation des projets (RAP) de quatre pages concernant les projets recommandés, pour étude. Pour qu'un projet puisse être examiné à l'occasion d'une réunion du Comité, les propositions devaient être soumises à la SADC 20 jours avant la date de réunion annoncée afin que la SADC ait le temps d'étudier la proposition et de préparer les RAP.

Tous les trois mois, le comité directeur s'est réuni pour prendre les décisions relatives au financement au cours d'une réunion pouvant durer de une à deux journées. Les

décisions relatives à des projets précis étaient prises par consensus. Les projets pouvaient être approuvés, rejetés ou reportés pour examen ultérieur. Dans le cas des projets reportés, le Comité demandait généralement à un promoteur de fournir d'autres renseignements ou des précisions sur certains points. Les contributions remboursables étaient émises au taux d'intérêt préférentiel. Les promoteurs retenus, qui recevaient soit des contributions remboursables soit des contributions non remboursables dans le cadre de l'IAEC, concluaient des accords de contribution avec leur SADC locale, qui était responsable de l'administration et de la surveillance de l'Initiative. Le FSP supervisait l'intégralité du processus.

Entre juin 1999 et juillet 2001, le comité directeur s'est réuni à dix reprises pour examiner les projets proposés. Au milieu de l'année 2000, le ministère des Pêches a ajouté au comité directeur deux représentants du gouvernement provincial, tous deux étant membres du conseil d'administration de Fisheries Renewal BC. La dernière réunion du comité directeur a eu lieu le 19 juillet 2001. Les fonds ont été octroyés, et le comité, dissous. Un sous-comité du comité directeur a été chargé d'établir la meilleure façon d'utiliser les remboursements des contributions qui seront retournés dans le Fonds spécial des pêches au cours des prochaines années.

DEO a lancé une nouvelle publication intitulée *Réseaux*, qui décrit l'IAEC, ses objectifs, ses critères d'admissibilité, son processus de demande et les projets financés. Entre avril 1999 et juillet 2001, DEO a publié huit numéros de *Réseaux*.

5.2 Résultats de l'évaluation — Réussite du programme

Question 1 : Quels sont les effets projetés et imprévus découlant du programme?

Participation au programme

De juin 1999 à juillet 2001, l'Initiative d'adaptation économique des collectivités (IAEC) a versé à 101 projets des fonds totalisant 19,4 millions de dollars (voir le tableau 13).

Type de projet	Nombre	En milliers de dollars
Commercial (remboursable)	25	4 305
Communautaire (non remboursable)	<u>76</u>	<u>15 096</u>
	<u>101</u>	<u>19 401</u>

Cinq projets ont obtenu des contributions remboursables et non remboursables. Dans le tableau ci-après, ces projets sont classés comme étant remboursables. Quelques projets ont obtenu des contributions à remboursement conditionnel; là encore, ils sont classés comme étant remboursables.

Le programme a financé un large éventail de projets (tableau 14) :

Type de projet	Nombre de projets
Amélioration du secteur riverain	27
Musée/lieu historique	18
Attraction	18
Sentier ou allée piétonnière	11
Aquaculture	8
Installation communautaire	4
Transformation du poisson	4
Autres produits alimentaires	2
Pêche expérimentale	1
Capture du poisson	1
Produits forestiers	1
Autres	<u>6</u>
	<u>101</u>

Les types de projets le plus fréquemment financés étaient les suivants : améliorations du secteur riverain, musées et lieux historiques, attractions touristiques et sentiers ou allées piétonnières. Regroupés, ces projets comptaient pour 73 % des projets. Bon nombre de collectivités côtières envisagent le tourisme comme moyen de diversification économique et de création d'emplois. L'annexe C fournit la liste complète des projets dans le cadre de l'IAEC.

Tableau 13 : Projets dans le cadre de l'IAEC, par SADC — 1999-2001

SADC	Nombre de prêts ^a			Fonds de l'IAEC (en milliers de dollars) ^a		
	Remboursables ^b	Non remboursables	Tous	Remboursables ^b	Non remboursables	Tous
16-37	1	12	13	65	3 051	3 116
Alberni-Clayoquot	1	8	9	250	1 627	1 877
Cariboo-Chilcotin	3	5	8	541	1 090	1 631
Central Island	1	1	2	157	293	450
Cowichan	0	2	2	0	215	215
Haida Gwaii	1	8	9	125	1 400	1 525
Mount Waddington	5	14	19	1 125	2 226	3 351
North Fraser	0	2	2	0	450	450
Nuu-Chah-Nulth	3	6	9	515	1 329	1 844
Pacific Northwest	5	9	14	962	1 787	2 749
Powell River	1	0	1	200	0	200
Strathcona	4	6	10	365	1 064	1 429
Sunshine Coast	<u>0</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>0</u>	<u>564</u>	<u>564</u>
	<u>25</u>	<u>76</u>	<u>101</u>	<u>4 305</u>	<u>15 096</u>	<u>19 401</u>

Source : Renseignements du Fonds spécial des pêches

a À l'exclusion des prêts qui ont été approuvés, mais qui n'ont pas eu de suite.

b Comprend quelques contributions à remboursement conditionnel.

Tableau 14 : Profil des projets dans le cadre de l'IAEC —1999 à 2001

	Nombre de projets			Fonds de l'IAEC (en milliers de dollars)		
	Très touchées ^a	Autres	Total	Très touchées ^a	Autres	Total
Type de projet						
Aquaculture	7	1	8	1 572	125	1 697
Attractions	8	10	18	982	2 051	3 033
Installation communautaire	3	1	4	700	250	950
Pêche expérimentale	0	1	1	0	250	250
Capture du poisson	1	0	1	41	0	41
Transformation du poisson	2	2	4	500	332	832
Produits forestiers	1	0	1	125	0	125
Musée/lieu historique	10	8	18	2 029	1 746	3 775
Autres produits alimentaires	1	1	2	192	62	254
Sentier ou allée piétonnière	7	4	11	1 404	931	2 335
Amélioration du secteur riverain	12	15	27	2 039	2 852	4 891
Autres	<u>5</u>	<u>1</u>	<u>6</u>	<u>1 018</u>	<u>200</u>	<u>1 218</u>
	<u>57</u>	<u>44</u>	<u>101</u>	<u>10 602</u>	<u>8 799</u>	<u>19 401</u>
Type d'aide						
Remboursable ^b	14	11	25	2 643	1 662	4 305
Non remboursable ^c	<u>43</u>	<u>33</u>	<u>76</u>	<u>7 959</u>	<u>7 137</u>	<u>15 096</u>
	<u>57</u>	<u>44</u>	<u>101</u>	<u>10 602</u>	<u>8 799</u>	<u>19 401</u>
Type de collectivité ou d'organisme						
Essentiellement autochtone	25	23	48	4 851	4 842	9 693
Mixte	10	2	12	1 624	417	2 041
Non autochtone	<u>22</u>	<u>19</u>	<u>41</u>	<u>4 127</u>	<u>3 540</u>	<u>7 667</u>
	<u>57</u>	<u>44</u>	<u>101</u>	<u>10 602</u>	<u>8 799</u>	<u>19 401</u>

Source : Liste des projets de l'IAEC fournie par le Fonds spécial des pêches.

^a Les 20 premières collectivités « très touchées » en fonction des classements figurant dans le rapport de la JPC (Gislason et coll., 1998).

^b Comprend quelques contributions à remboursement conditionnel.

c Cinq projets ont obtenu des contributions remboursables et non remboursables (trois dans les collectivités « très touchées »). Ces cinq projets sont comptés comme étant remboursables.

Taux d'approbation des projets

Au total, 237 projets ont été soumis au comité directeur pour examen, au cours des dix réunions ayant eu lieu entre juin 1999 et juillet 2001.

Décision	Nombre de projets	Montant demandé (en milliers de dollars)
Approuvé	110	20 913
Rejeté ou reporté	<u>137</u>	<u>25 285</u>
	<u>237</u>	<u>46 198</u>

Le comité directeur a approuvé un total de 110 projets, mais les promoteurs de neuf d'entre eux ne vont pas de l'avant avec leurs projets; c'est donc dire que 101 des 110 projets ont été lancés. Parmi les 127 projets non approuvés, 81 ont été rejetés et 46, reportés à une réunion subséquente, dans l'attente de renseignements additionnels. Bon nombre de projets initialement reportés par le comité directeur ont finalement obtenu un financement au cours d'une réunion ultérieure.

Financement obtenu auprès d'autres sources

Les sources de financement autres que l'IAEC pour les projets approuvés dans le cadre de l'IAEC sont diverses : autres prêts (remboursables), subventions (non remboursables), capitaux propres, contributions en nature et autres financements. En fait, l'obtention d'un autre financement ou le financement « obtenu auprès d'une autre source » constituait une exigence pour l'approbation des projets. Le tableau 15 illustre le profil du financement total pour l'ensemble des 101 projets dans le cadre de l'IAEC.

Source de financement	En milliers de dollars	Pourcentage
IAEC — contributions remboursables et non remboursables	19 401	31 %
Autres contributions — remboursables et non remboursables	20 859	33 %
Autres, p. ex. capitaux propres, contributions en nature	<u>22 355</u>	<u>36 %</u>
	<u>62 615</u>	<u>100 %</u>

Les 19,4 millions de dollars en fonds de l'IAEC comptaient pour 31 % du budget total des projets de 62,6 millions de dollars. Ainsi, l'IAEC a permis d'obtenir 2 \$ de plus pour chaque dollar des fonds de l'IAEC. Parmi les autres partenaires de financement pour les

projets de l'IAEC, mentionnons les suivants : BC Millennium Projects, MPO, DRHC, Fisheries Renewal BC, Parcs Canada, BC Hydro, Skeena Native Development Society, Gwail Trust, Administration portuaire de Nanaimo, Ports pour petits bateaux (MPO) et plusieurs entreprises forestières.

Toutefois, même si le financement dans le cadre de l'IAEC était généralement conditionnel à ce que les promoteurs du projet obtiennent un autre financement ou d'autres contributions, dans bon nombre de cas un financement provenant d'autres sources — particulièrement de sources publiques comme Fisheries Renewal BC et DRHC — était également tributaire du fait que les promoteurs du projet obtiennent un financement de l'IAEC. Par conséquent, il est difficile d'attribuer tous les coûts des projets ne se rapportant pas à l'IAEC (43,3 millions de dollars) uniquement à la capacité de l'IAEC de susciter des investissements d'autres sources.

Tableau 15 : Profil du financement des projets de l'IAEC —1999-2001

	En milliers de dollars	Pourcentage
Financement provenant de l'IAEC		
Remboursable	3 570	18 %
À remboursement conditionnel	735	4 %
Non remboursable	<u>15 096</u>	<u>78 %</u>
Total	19 401	100 %
Autres fonds et contributions		
SADC et organisme public — remboursable ^a	433	1 %
Organisme public — non remboursable ^b	12 657	29 %
Prêts commerciaux ^c	7 769	18 %
Capitaux propres ^d	16 925	39 %
Contributions en nature ^e	2 494	6 %
Autres ^f	<u>2 936</u>	<u>7 %</u>
Total	43 214	100 %
Investissement total	<u>62 615</u>	

Source : IAEC

a Par exemple, organisme de crédit agricole des Premières nations

b Par exemple, Fisheries Renewal, DRHC, Parcs Canada, MPO

c Prêt consenti par une institution prêteuse traditionnelle comme une banque ou une coopérative d'épargne et de crédit

d Peut comprendre une contribution en nature d'un promoteur

e Par exemple, bois obtenu à titre gratuit, main-d'œuvre obtenue à titre gratuit, etc.

f Par exemple, fondations privées, revenus, etc.

De même, la valeur attribuée par certains promoteurs aux contributions en « capitaux » ou « en nature » semble douteuse. Plusieurs promoteurs ont offert des budgets de projet comportant un élément de capitaux propres qui étaient déjà dépensés dans une phase antérieure du projet. Ou encore, le coût total de la phase précédente était réputé être la portion des capitaux propres. Les lignes directrices de l'IAEC précisent clairement que les fonds déjà dépensés ne pouvaient pas être utilisés comme apport de capital. Dans certains cas, la main-d'œuvre offerte à titre de contribution « en nature » semble avoir été utilisée plusieurs années plus tôt ou le bois et les droits de passage des sentiers ont peut-être été évalués à des taux gonflés. Dans d'autres cas, la contribution « en nature » renvoie à l'utilisation du bureau, de l'équipement et du personnel du promoteur.

Avantages économiques pour les collectivités

Les projets de l'IAEC ont facilité le lancement de nouvelles entreprises, la création d'emplois et la diversification économique des collectivités côtières. Les projets fournissent non pas seulement des emplois directs de construction et d'exploitation à l'établissement proprement dit, mais également des emplois indirects par le truchement des entreprises de fournitures et des entreprises dérivées connexes. Par exemple, un quai ou un musée peuvent inciter les visiteurs à dépenser dans les établissements d'hébergement, les restaurants, les magasins de détail, etc.

Les tableaux 16 et 17 dressent le profil de deux projets fructueux assortis de répercussions économiques durables et décrivent les effets d'entraînement à long terme sur leurs collectivités :

- Zeballos Wharf Revitalization Project
- Northcoast Biotoxin and Water Quality Project.

Ces deux projets prouvent que les projets dans le cadre de l'IAEC peuvent fournir des plates-formes permettant à des entreprises nouvelles et à des entreprises ayant pris de l'essor de prospérer, par exemple des motels et des restaurants à Zeballos, des établissements conchylicoles dans la région de Prince Rupert.

Selon les résumés des approbations des projets pour chaque projet dans le cadre de l'IAEC, voici nos estimations quant aux emplois associés aux 101 projets de l'Initiative :

Projet — Construction	600	Emplois
Projet — Exploitation	200	Emplois à temps plein, durant toute l'année
	<u>880</u>	Autres emplois

Dans la plupart des cas, les estimations d'emplois ci-dessus pour les projets de l'IAEC excluent les emplois indirects ou les emplois à l'extérieur du lieu de projet, par exemple, les dépenses des touristes dans les restaurants.

Comme on l'a souligné précédemment, les avantages économiques associés aux projets dans le cadre de l'IAEC ne peuvent pas tous être attribués uniquement à l'Initiative. Toutefois, plusieurs promoteurs ont indiqué que les fonds de l'IAEC, provenant comme c'est le cas du gouvernement fédéral, ont contribué à attirer d'autres sources de financement qu'il aurait autrement été impossible d'obtenir.

Tableau 16 : Zeballos Wharf Revitalization Project

<i>Projet</i>	<p>En 1989, le quai financé par le MPO à Zeballos a été détruit par le feu et n'a pas été remplacé. Par conséquent, le navire à passagers et de charge Uchuck III et d'autres plus gros navires ne pouvaient plus accoster à Zeballos. Les contributions versées dans le cadre de l'IAEC ont financé la reconstruction du quai du Zeballos en 1999-2000.</p>
<i>Financement</i>	<p>Le coût du projet (325 000 \$) a été partagé par l'IAEC (250 000 \$ non remboursables), le Village de Zeballos (70 000 \$) et le gouvernement provincial (5 000 \$). De même, Western Forest Products a contribué en offrant le bois.</p>
<i>Avantages économiques</i>	<p>Après la reconstruction du quai, l'Uchuck III a repris son service hebdomadaire à Zeballos. Le lundi après-midi, durant l'été, de 30 à 40 visiteurs arrivent par le bateau et séjournent une nuit, dépensant de l'argent pour l'hébergement, les repas, le bateau-taxi et les excursions ainsi que les achats dans les magasins. Par la suite, certains visiteurs sont revenus par leurs propres moyens. De plus, plusieurs gros bateaux de pêche et deux navires de marine se sont également arrêtés à Zeballos.</p> <p>Les grandes embarcations de plaisance, les navires réservés à l'écotourisme, les mini-croisières, etc. peuvent offrir des excursions à Zeballos. Plusieurs entreprises de voyage organisé prévoient accroître leurs activités l'année prochaine. De plus, l'Uchuck III peut effectuer une visite deux fois par semaine l'année prochaine, permettant ainsi aux visiteurs de prolonger leurs séjours.</p>
<i>Avantages pour la collectivité</i>	<p>Toute la collectivité, autochtone et non autochtone, a appuyé le projet et travaillé de concert pour garantir la reconstruction du quai. Celui-ci constitue un élément central de la fierté communautaire, et les bénévoles ont nettoyé le secteur riverain.</p>
<i>Rôle de la sensibilisation</i>	<p>Un travailleur chargé de la sensibilisation, à la SADC Mount Waddington, se trouvait à Zeballos. Sa présence était essentielle à la réussite du projet : susciter la confiance dans la collectivité, expliquer le processus de l'IAEC en langage clair, traiter avec le MPO concernant les questions liées à la pêche, organiser les réunions communautaires concernant le projet et fournir à la SADC un aperçu des questions locales.</p>

Tableau 17 : North Coast Biotxin and Water Quality Project

<i>Projet</i>	<p>Le projet offre à la côte Nord des services de vérification de la qualité de l'eau, de la phycotoxine paralysante et d'autres biotoxines. Ne possédant pas la capacité de vérifier la qualité de l'eau, la côte Nord n'a pas pu rouvrir les secteurs de pêche commerciale aux mollusques et crustacés qui avaient été fermés ni lancer de nouveaux établissements conchylicoles. L'IAEC a contribué 1) à financer le recrutement d'un scientifique/gestionnaire ayant suivi une formation, 2) à obtenir la certification du Northern Laboratories Ltd. par le gouvernement fédéral pour la préparation de l'extraction de biotoxines et la vérification de la qualité de l'eau et 3) à examiner des technologies de rechange comme la surveillance du phytoplancton et le test MIST Alert.</p>
<i>Financement</i>	<p>Le coût total du projet (346 000 \$) a été assumé par plusieurs partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• 250 000 \$ (non remboursables) de l'IAEC• 71 000 \$ de Fisheries Renewal BC• 25 000 \$ de DRHC. <p>Le projet a également reçu un appui en nature de la part de l'Initiative Skeena-Queen Charlotte Regional District pour les frais d'administration/frais généraux.</p>
<i>Avantages économiques</i>	<p>Le Humpback Bay Oyster project, également bénéficiaire d'une contribution de l'IAEC, est le premier établissement conchylicole dans la région de la côte Nord à produire et à vendre ses produits. Le projet n'a pu être réalisé qu'après la mise en place d'un test de dépistage des biotoxines. Le parc à huîtres a livré son premier produit sur le marché en octobre 2001. De même, une entreprise de pêche commerciale des bivalves sur la côte Nord est en voie d'être créée. Cette entreprise ne pourrait se concrétiser sans le centre de dépistage.</p> <p>Les tests de dépistage des biotoxines et la vérification du phytoplancton aideront les éventuels investisseurs en aquaculture à choisir l'emplacement des activités.</p> <p>On vise à ce que le gouvernement fédéral assume par la suite la responsabilité des tests de dépistage des biotoxines et de vérification de la qualité de l'eau à l'échelle locale. L'IAEC a fourni un financement de lancement essentiel à l'établissement du centre de dépistage et a permis au gouvernement fédéral d'y participer par le truchement d'un comité directeur.</p>

Avantages pour la collectivité

Le projet offre une formation aux bénévoles dans les collectivités afin qu'ils puissent effectuer l'échantillonnage des biotoxines et de la qualité de l'eau. Bon nombre d'Autochtones récoltent des mollusques et crustacés comme nourriture dans les régions qui ne sont pas classées en raison du manque d'information sur la qualité de l'eau. Par exemple, les membres des Premières nations Metlakatla récoltent des palourdes sur une plage située face à l'endroit où sont déversées les eaux d'égout brutes. Maintenant, il est possible de vérifier les niveaux de contamination pour garantir la protection de la santé humaine. Le projet sensibilise les gens à l'échelle locale concernant les questions liées aux phycotoxines des mollusques et crustacés et à la qualité de l'eau.

Autres effets

L'IAEC a procuré des avantages marqués à la collectivité. Divers intérêts communautaires ont dû collaborer à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet qui avait reçu un appui communautaire. Cette coopération s'est traduite par des projets beaucoup plus intéressants qui auraient autrement été acheminés ailleurs et par une capacité de la collectivité de s'attaquer aux questions communautaires futures. Les projets qui en ont découlé ont fourni des modèles de comportement, ont instauré la confiance et ont constitué un élément central de fierté communautaire. Dans certains cas, la coopération s'est accrue entre les collectivités, par exemple les musées de Masset, Port Clements, Skidegate et Sandspit prévoient entreprendre des activités conjointes de marketing. Plusieurs collectivités autochtones ont souligné que les musées construits auraient l'avantage ajouté d'offrir aux enfants autochtones un lieu pour y découvrir leur culture.

L'IAEC a également bénéficié des SADC elles-mêmes grâce au renforcement de la capacité au sein du mouvement des SADC. L'IAEC et le Fonds spécial des pêches ont donné l'impulsion à chaque SADC de mieux communiquer et de travailler davantage en coopération. Par exemple, il arrivait souvent qu'une SADC demande à une autre SADC des renseignements sur les résumés des approbations des projets et d'autres documents. Autre exemple : les réunions périodiques organisées par les gestionnaires des SADC 16/37, Pacific Northwest et Haida Gwaii, dans le nord de la Colombie-Britannique. La coopération a engendré des avantages non pas seulement pour le processus d'exécution de l'IAEC mais également pour un éventail d'autres initiatives.

Des SADC ont également indiqué que l'exécution de l'IAEC a enrichi les connaissances des collectivités qu'elles servaient en plus de rehausser le profil et l'importance des SADC dans leur secteur de service. Avant l'IAEC, bon nombre de SADC

possédaient une expérience limitée auprès des Autochtones. De plus, les gestionnaires comprennent mieux les collectivités qui se trouvent à l'extérieur de leur secteur de service.

Question 2 : Dans quelle mesure les effets constituent-ils un apport différentiel du fait qu'ils ne se seraient pas concrétisés en l'absence du programme?

D'après nos estimations, environ 75 % des projets constituent un apport différentiel du fait qu'ils n'auraient pas eu lieu dans un délai de deux ans sans la contribution de l'IAEC.

Certains promoteurs ont mentionné que le projet irait de l'avant tôt ou tard, mais selon un échéancier différé et éventuellement une échelle réduite. Ces personnes avisées et déterminées étaient au courant d'autres sources de financement, tant au gouvernement qu'à l'extérieur du gouvernement, par exemple la Vancouver Foundation.

C'est le promoteur moins averti, souvent désavantagé du fait qu'il vit dans une collectivité éloignée, qui était moins susceptible de mettre de l'avant son projet faute d'obtenir un financement auprès de l'IAEC. En particulier, les collectivités non-enregistrées comme Sointula éprouvent beaucoup de difficultés à accéder aux fonds des districts régionaux et du gouvernement provincial.

L'IAEC a également donné lieu à une communication et à une coopération accrues entre les quatre ministères du gouvernement fédéral : DEO, MPO, DRHC et MAINC. Cette coopération interministérielle s'est révélée irremplaçable dans un certain nombre d'autres initiatives non liées à l'IAEC.

Question 3 : Dans quelle mesure les activités de l'IAEC ont-elles contribué à la réalisation des objectifs à ce jour? Dans quelle mesure et dans quel délai les activités contribueront-elles à la réalisation future?

Les entreprises et les projets financés dans le cadre de l'IAEC depuis 1999 sont toujours relativement nouveaux. Par conséquent, il est prématuré d'évaluer leurs effets avantageux à long terme. Toutefois, la participation élevée à l'Initiative, la diversité des projets appuyés, les effets immédiats de plusieurs projets stratégiques et le soutien général à l'égard de l'Initiative donnent tous à penser que l'IAEC a contribué à la transition entre la pêche traditionnelle et des activités économiques de rechange, durables dans les collectivités côtières.

Par surcroît, l'Initiative est parvenue à cibler les collectivités très touchées par la restructuration des pêches (voir la question 6). L'adaptation communautaire est un

processus qui s'échelonne sur 20 ans et plus. L'IAEC a « donné le coup d'envoi » au processus d'adaptation, a donné lieu à des cas de réussite concrets, a renforcé la capacité dans les collectivités en plus d'offrir aux collectivités un fondement leur permettant de poursuivre le processus d'adaptation. L'IAEC a agi comme catalyseur pour les changements requis. Les collectivités côtières sont aujourd'hui beaucoup mieux positionnées pour réussir à cet égard qu'elles ne l'étaient en 1998, avant le lancement de l'IAEC.

5.3 Résultats de l'évaluation — Conception et exécution du programme

Question 4 : Dans quelle mesure les intervenants étaient-ils satisfaits des programmes? Quels sont les éléments efficaces des programmes et quels éléments faut-il améliorer? Quelles sont les lacunes au chapitre des programmes et des services?

Satisfaction des clients

En général, les clients sont satisfaits de l'exécution de l'Initiative (voir le tableau 18). Le processus de demande et les exigences relatives au plan d'activités n'étaient pas astreignants; les réunions trimestrielles du comité directeur ont favorisé des décisions rapides, et le personnel des SADC était professionnel et efficace. En particulier, bon nombre de clients ont mentionné le fait qu'ils n'auraient jamais pu élaborer une proposition gagnante sans l'aide et l'encouragement du coordonnateur chargé de l'adaptation des pêches et (ou) du travailleur chargé de la sensibilisation (voir la section 6).

Les clients ont cependant formulé des plaintes ou des questions :

- D'après certains clients, le comité directeur a fait preuve de beaucoup de latitude dans l'interprétation des lignes directrices de l'Initiative. Le processus décisionnel a été perçu comme n'étant pas transparent dans certains cas, par exemple la détermination des contributions remboursables par rapport aux contributions non remboursables.

Tableau 18 : Évaluation globale des clients — IAEC

Évaluation du client

La question suivante a été posée aux répondants de l'enquête :

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord à propos de l'énoncé suivant, sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 signifiant « tout à fait en désaccord » et le chiffre 5 « tout à fait d'accord » (le chiffre 3 correspond à « neutre »).

Énoncé	Pointage moyen selon le genre de client			% pointage favorable*
	Commercial	Communautaire	Tous	
1. L'IAEC a contribué à la viabilité de mon entreprise.	4,5	4,6	4,6	96 %
2. Les autres fonds de prêts n'étaient pas accessibles	4,1	3,6	3,8	85 %
3. La conception et l'exécution du programme étaient efficaces.	4,0	4,0	4,0	87 %
4. Les collectivités côtières ont toujours besoin de programmes spéciaux d'adaptation.	4,9	4,8	4,8	98 %

* Une note favorable renvoie à un pointage d'au moins 4.

Remarque — Au total, 56 répondants à l'enquête — 19 projets commerciaux ont obtenu des contributions remboursables, et 37 projets communautaires ont obtenu des contributions non remboursables (5 des 19 projets commerciaux ont également obtenu des contributions non remboursables dans le cadre de l'IAEC).

- Les exigences de la proposition semblaient changer au fil du temps; par exemple, ce n'est qu'à la réunion de juillet 2001 que le comité directeur a exigé que les projets satisfassent aux normes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- Les promoteurs ont investi beaucoup d'efforts dans leurs propositions intégrales, mais le comité directeur n'a pas nécessairement examiné l'intégralité des propositions, car le temps ne le permettait pas. Le comité a plutôt lu un résumé de l'approbation de projet (RAP) de quatre pages (mais les membres du comité avaient accès à l'intégralité de la proposition s'ils le souhaitaient). L'examen du comité directeur et le processus décisionnel reposaient, essentiellement, sur le résumé, mais certaines SADC ont préparé des résumés qui ne décrivaient pas avec exactitude le projet proposé ou qui ne présentaient pas avec exactitude les mérites du projet.
- Des promoteurs ont créé de nouveaux organismes destinés particulièrement à gérer les projets (p. ex. un musée), mais ont été remboursés par la SADC uniquement après avoir prouvé les paiements effectués aux fournisseurs. Cette disposition a entraîné des problèmes de trésorerie pour bon nombre de promoteurs, même si certains étaient en mesure de prendre des dispositions pour obtenir une marge de crédit. Les problèmes de trésorerie signifiaient également que bon nombre de projets étaient répartis en plusieurs phases, selon la disponibilité des liquidités. Le processus retardait le parachèvement des projets et faisait augmenter les budgets.

En ce qui a trait à la première plainte — le manque perçu de transparence dans le processus décisionnel de certains comités, nous soulignons ce qui suit : 1) les lignes directrices de l'IAEC ont été publiées dans le bulletin *Réseaux* et sont mises à la disposition des demandeurs par l'entremise des SADC; 2) les décisions ont été publiées dans *Réseaux*, et les demandeurs non retenus recevaient par écrit les motifs du rejet de leur demande; 3) les demandeurs non retenus avaient la possibilité d'obtenir un compte rendu; 4) un processus d'appel de la décision avait été prévu.

Satisfaction des membres du comité directeur

Les membres du comité directeur de l'IAEC sont d'avis que le processus d'examen des projets s'est bien déroulé. La taille du Comité n'était pas gênante, le Comité représentait un large éventail d'intérêts communautaires, le calendrier des réunions trimestrielles a permis de rendre des décisions rapides, et l'approche visant l'obtention d'un consensus pour le processus décisionnel permettait de débattre plus en

profondeur des avantages et des inconvénients de chaque projet (un membre a souligné que les Autochtones prennent des décisions par consensus). Par surcroît, la décision d'exclure les membres du Comité de la salle lorsqu'il était question d'un projet dans leur collectivité a été appuyée par la majorité des personnes interviewées. L'exclusion dissipait la perception selon laquelle les collectivités ayant des représentants au sein du Comité recevraient un traitement préférentiel. Bref, les décisions du Comité étaient justes et s'appuyaient sur le mérite du projet.

Plusieurs membres du Comité se sont dit déçus face à la piètre qualité des propositions recommandées et soumises par certaines SADC. Ils s'attendaient à ce que les propositions n'ayant manifestement aucune chance soient refusées à l'étape d'examen de la SADC. Certaines SADC estimaient qu'il ne leur incombait pas de refuser des projets bénéficiant d'un soutien communautaire important. En plus, le Comité avait l'impression que certaines SADC étaient devenues les défenseurs de certains projets au détriment de l'examen impartial qu'elles auraient dû fournir. Cela reflète peut-être le fait que les mêmes personnes avaient participé à la conception, à l'exécution et au processus d'approbation des projets.

Plusieurs membres du comité directeur ont également souligné que l'ajout de deux représentants provinciaux avait perturbé quelque peu le déroulement car, naturellement, ils ne connaissaient pas bien le processus décisionnel du comité et l'évolution de ce processus. Certains membres ont mentionné que les représentants provinciaux étaient indûment préoccupés par le fait que les projets embauchent ou non des pêcheurs déplacés — critère légitime et qui était inclus dans les lignes directrices de l'IAEC qui, jusqu'alors, avait reçu peu d'attention (puisque l'IAEC était un programme d'adaptation communautaire et non pas un programme de réaffectation des travailleurs — CRHC fournissait des services de réaffectation des travailleurs). Toutefois, d'autres estiment que l'intégration de deux représentants provinciaux, une fois expliquée l'orientation communautaire de l'IAEC, était précieuse, car les deux représentants provinciaux possédaient une vaste connaissance des pêches et une vaste expertise concernant le soutien éventuel de Fisheries Renewal pour les projets déposés.

Lacunes au chapitre des services

Nous n'avons pu cerner aucune lacune à cet égard.

Question 5 : Y a-t-il des façons plus efficaces et (ou) plus efficaces de réaliser les effets voulus de l'IAEC? Quelles leçons peut-on tirer de l'examen des écarts au chapitre de l'exécution des divers programmes?

Coûts d'exécution du programme

L'IAEC avait accès aux intérêts gagnés sur les fonds de l'IAEC pour assumer les frais d'administration. Nous estimons que 85 %, ou environ 2 870 000 \$ des coûts totaux (3,38 millions de dollars) du volet Sensibilisation et coordination (tableau 2) étaient imputables à l'exécution de l'IAEC, ce qui correspond à 15 % des 19,4 millions de dollars des fonds dépensés de l'IAEC.

Habituellement, les frais d'administration d'un programme de subventions et de contributions du gouvernement fédéral se situent entre 15 et 20 % des fonds déboursés. Les frais d'administration de l'IAEC correspondent à cette fourchette, réussite importante compte tenu du fait que l'Initiative offrait des services de sensibilisation aux collectivités, souvent éloignées, afin qu'elles acquièrent la capacité de répondre aux exigences de l'Initiative.

Leçons apprises concernant les écarts au chapitre de l'exécution

Des SADC auraient dû faire preuve d'une plus grande diligence raisonnable et mieux examiner les projets avant de les recommander à l'approbation du comité directeur. De même, les promoteurs du projet auraient dû pouvoir examiner le projet de résumé de l'approbation du projet, mais pas la recommandation de la SADC, avant que le résumé ne soit présenté au comité (certaines SADC ont suivi cette procédure). Ainsi, le résumé aurait pu décrire avec exactitude le projet et les avantages pour la collectivité ainsi que les avantages économiques.

Question 6 : L'IAEC a-t-elle atteint les collectivités ayant le plus besoin d'aide?

L'aide aux collectivités « très touchées » constituait une orientation explicite de l'IAEC. Le comité directeur a réservé un montant de 5 millions de dollars pouvant éventuellement être mis à la disposition des 20 collectivités très touchées selon le rapport de la JPC de 1998 — 250 000 \$ pour chacune. On visait ainsi à ce que ces collectivités, dont bon nombre sont autochtones, aient le temps d'acquérir la capacité de soumettre une proposition acceptable sans craindre que les fonds de l'IAEC soient tous épuisés. En outre, les collectivités autochtones sises dans le secteur de service de Tricorp, dans le nord de la Colombie-Britannique, ont reçu une attention prioritaire. Toutefois, aucune somme n'a été réservée aux collectivités individuelles à titre d'allocation. Les collectivités « très touchées » devaient quand même élaborer des projets intéressants qui satisfaisaient aux lignes directrices.

Plus de la moitié des projets financés dans le cadre de l'IAEC et plus de la moitié des fonds de l'IAEC se rapportaient à des projets dans les 20 collectivités « très touchées » (voir le tableau 14) :

	Projets		IAEC (en milliers de dollars)	
	Nombre	Pourcentage	Montant	Pourcentage
« Très touchées »	57	56 %	10 602	55 %
Autres	<u>44</u>	<u>44 %</u>	<u>8 799</u>	<u>45 %</u>
	<u>101</u>	<u>100 %</u>	<u>19 401</u>	<u>100 %</u>

Parmi les 20 collectivités « très touchées » figurant sur la liste de la JPC, seulement deux — Qualicum Beach et Parksville — n'ont pas eu de projets dans le cadre de l'IAEC.

De plus, on a octroyé aux collectivités autochtones dans la région de service de TRICORP et qui ne figuraient pas sur la liste initiale de la JPC 3 443 000 \$ de plus pour 14 projets. La proportion de projets dans le cadre de l'IAEC (56 %) et la proportion de fonds (55 %) associées aux 20 collectivités « très touchées » ont largement dépassé leur part de 28 % des pertes totales d'emplois liés à la pêche, comme l'indique le rapport de la JPC (Gislason et coll., 1998).

Le tableau 14 illustre également la part des fonds de l'IAEC qui sont octroyés aux collectivités autochtones, secteur prioritaire de l'aide à l'adaptation du gouvernement fédéral (bon nombre des collectivités autochtones sont également au nombre des collectivités « très touchées »).

	Projets		IAEC (en milliers de dollars)	
	Nombre	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Essentiellement autochtone	48	47 %	9 692	50 %
Mixte et non autochtone	12	12 %	2 041	11 %
Essentiellement non autochtone	<u>41</u>	<u>41 %</u>	<u>7 668</u>	<u>39 %</u>
	<u>101</u>	<u>100 %</u>	<u>19 401</u>	<u>100 %</u>

Il est évident que l'IAEC est parvenue à mettre l'accent sur les collectivités ayant le plus besoin d'aide.

5.4 Résultats de l'évaluation — Justification du programme

Question 7 : Le programme constitue-t-il une mesure appropriée pour les besoins définis?

L'IAEC constituait une réponse appropriée aux besoins des collectivités côtières en matière de transition et d'aide à l'adaptation. L'IAEC a permis d'octroyer des prêts à des entreprises qui produiront vraisemblablement des mouvements de trésorerie pendant plusieurs années (p. ex. une entreprise d'ormeaux d'élevage à Sointula), mais qui offrent un potentiel substantiel. C'est-à-dire que l'IAEC pouvait adopter une

optique à plus long terme que les autres institutions prêteuses traditionnelles. De même, l'IAEC était en mesure de financer l'infrastructure communautaire, infrastructure qui fournit une base de services ou une plate-forme aux autres entreprises comme les organisateurs de voyages d'écotourisme, les restaurants, etc.

De plus, l'IAEC était suffisamment souple pour reconnaître les besoins spéciaux des collectivités petites, isolées, souvent autochtones. De telles collectivités ont souvent besoin de temps et d'aide pour canaliser les intérêts communautaires face à l'élaboration de propositions que l'ensemble de la collectivité peut appuyer et qui s'inscrivent dans les lignes directrices de l'IAEC.

L'approche communautaire face à l'approbation de projets dans le cadre de l'IAEC, d'abord par le truchement de la SADC locale puis du comité directeur dans la collectivité, s'est révélée efficace. La démarche est conforme à l'approche ascendante adoptée par les praticiens du développement économique communautaire et, en fait, est compatible avec la manière dont les SADC fonctionnent réellement. Comme l'a mentionné une personne, pour que le changement se produise, il doit être orienté vers la collectivité.

Question 8 : Dans quelle mesure la justification et les effets voulus du programme sont-ils toujours valides? Dans quelle mesure continue-il à être bien inspiré au vu des conditions ou des problèmes auxquels ils est supposé répondre? Son maintien comporte-t-il des avantages ajoutés précis?

L'IAEC a donné une impulsion importante au renforcement de la capacité, à la planification communautaire et au renouvellement économique de collectivités côtières touchées par le ralentissement de l'industrie salmonicole. Aujourd'hui, les collectivités sont plus aptes qu'elles ne l'étaient il y a trois ans à s'attaquer aux questions d'adaptation. Néanmoins, l'adaptation communautaire s'échelonne sur 20 ans et plus, et le travail ne fait que commencer. Les clients de l'IAEC que nous avons interviewés sont presque unanimes : on a toujours besoin de programmes d'adaptation et de transition (voir le tableau 17).

Question 9 : Par rapport à d'autres programmes et services locaux, provinciaux, fédéraux ou du secteur privé, de quelle manière et dans quelle mesure le programme constitue-t-il un complément, fait-il double emploi, empiète-t-il ou va-t-il à l'encontre?

Nous n'avons pu trouver aucun double emploi, ni empiètement, ni conflit important concernant d'autres programmes de prêts ne relevant pas des SADC. En fait, les projets de l'IAEC ont attiré plusieurs partenariats provenant des gouvernements fédéral, provinciaux et des administrations municipales, des organismes sans but lucratif et du

secteur privé. Voilà qui illustre l'aspect complémentaire de l'IAEC avec d'autres programmes et services.

6.0 SENSIBILISATION, COORDINATION ET AUTRES ACTIVITÉS

Ce volet comprend des activités qui appuient la mise en œuvre, la gestion et la coordination du FIFSP, du PPEPR et de l'IAEC. Il comprend également des activités distinctes d'adaptation comme les foires-info à l'intention des entrepreneurs et le Programme des initiatives côtières (PIC) pour les projets comportant des avantages marqués. Se reporter au modèle logique de programme, au tableau A.4, annexe A.

La présente section fournit une description et une évaluation du volet Sensibilisation, la coordination et autres activités. L'évaluation est tirée de l'information, des sources et des activités suivantes :

- des entrevues effectuées auprès de 35 employés des SADC, du FSP et de DEO;
- des entrevues effectuées auprès de 11 membres du comité directeur de l'IAEC;
- des profils des études de cas dans six collectivités;
- des données secondaires, des rapports de programmes, etc.

Le tableau 19 résume le volet Sensibilisation, coordination et autres activités.

6.1 Contexte

Le volet Sensibilisation, coordination et autres activités comporte sept fonctions ou rôles divers :

- Bureau du coordonnateur régional chargé de l'industrie de la pêche — Rôle administratif du coordonnateur régional chargé de l'industrie de la pêche plus les activités ayant trait au bureau, aux déplacements, à la vérification et aux communications. Le coordonnateur consacre la majeure partie de son temps à la gestion financière et à la tenue des dossiers des divers programmes du Fonds spécial des pêches, particulièrement l'IAEC. En ce qui touche l'IAEC, le coordonnateur :
 - a offert un soutien administratif aux travaux du comité directeur, c'est-à-dire l'envoi des avis et des documents avant les réunions, le compte rendu des réunions, les lettres d'acceptation, de rejet ou de report envoyées aux demandeurs;
 - a assuré la liaison avec les gestionnaires des SADC en ce qui a trait aux lignes directrices et procédures de l'IAEC;

- en général, a rencontré chaque promoteur et vu personnellement le site proposé pour le projet;
 - a examiné l'intégralité de chaque proposition soumise au Comité;
 - a brièvement décrit chaque projet aux réunions du comité directeur pour amorcer les débats du comité (le coordonnateur n'était pas membre du comité directeur); le coordonnateur a aussi répondu aux questions du comité concernant les détails des projets.
- Coordonnateurs chargés de l'adaptation des pêches — Ils fournissent à chaque SADC côtière la capacité de comprendre et de coordonner les mesures d'adaptation des pêches et des programmes des SADC comme le FIFSP, le PPEPR et l'IAEC.

Tableau 19 : Caractéristiques principales du volet Sensibilisation, coordination et autres activités

Nom	Sensibilisation, coordination et autres activités
<i>Création</i>	Début initial en 1997
<i>Financement</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation et coordination accrues — 4,7 millions de dollars dans le cadre de l'annonce initiale de l'IAEC de 18 millions de dollars, en janvier 1999. ▪ Initiatives côtières — 850 000 \$ octroyés par DEO et le MPO au Fonds spécial des pêches en avril 1998. ▪ Autres — En 1997 et 1998, DEO a financé directement les coordonnateurs chargés de l'industrie de la pêche des SADC, les foires-info communautaires et d'autres études/initiatives.
<i>Situation actuelle</i>	La majeure partie du financement est terminée.
<i>Objectif</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation et coordination — Contribuer à l'exécution des programmes de la SADC, particulièrement l'IAEC et notamment pour les collectivités éloignées; le coordonnateur régional chargé de l'industrie de la pêche assume l'administration, la gestion et la reddition de comptes pour les activités du Fonds spécial des pêches. ▪ Initiatives côtières — Favoriser la collaboration entre les collectivités et les régions situées sur la côte pour la reconstruction et le renforcement des économies locales. ▪ Autres — Faciliter l'adaptation et la diversification.
<i>Activités</i>	<p>Financement octroyé pour les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation et coordination — Coordonnateur régional chargé de l'industrie de la pêche, coordonnateurs chargés de l'adaptation des pêches et coordonnateurs chargés de la sensibilisation dans les SADC côtières. ▪ Initiatives côtières — Contributions pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ par projet. ▪ Autres — Foires-info communautaires, autres activités locales de coordination des pêches.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation et coordination — Chacune des 13 SADC côtières disposait d'un coordonnateur chargé de l'adaptation des pêches; les travailleurs chargés de la sensibilisation se concentraient sur les collectivités éloignées. ▪ Initiatives côtières — Les projets doivent être parrainés par au moins trois SADC côtières.
<i>Exécution</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation et coordination — À chaque SADC; le coordonnateur régional chargé de l'industrie de la pêche disposait d'un bureau à Vancouver. ▪ Initiatives côtières — Les SADC sélectionnent et mettent de l'avant des propositions qui sont examinées par le comité des gestionnaires des SADC.

Résultats

- Sensibilisation et coordination — Embauche d'un coordonnateur régional chargé de l'industrie de la pêche, de coordonnateurs chargés de l'adaptation des pêches dans 13 SADC côtières et de huit coordonnateurs chargés de la sensibilisation (ont contribué à créer des projets d'une valeur de 19,4 millions de dollars dans le cadre de l'IAEC).
- Initiatives côtières — 30 projets financés, pour un total de 845 000 \$.
- Autres — Organisations de plusieurs foires-info, financement d'études de faisabilité, etc. qui ont aidé la collectivité au chapitre de la transition et de la diversification.

- Travailleurs chargés de la sensibilisation — Sensibiliser et aider à accéder aux programmes des SADC, particulièrement l'IAEC et les programmes ne relevant pas des SADC dans les collectivités éloignées.
- Programme des initiatives côtières (PIC) — Financement de projets de pêche qui offraient des avantages marqués à l'ensemble de la côte; les promoteurs devaient obtenir le parrainage d'une SADC, le soutien de deux autres et l'approbation des 13 SADC pour que leurs projets aillent de l'avant. L'annexe D fournit la liste complète des projets dans le cadre du PIC.
- Foires-info — Elles étaient organisées dans le but de faire connaître aux intérêts locaux les programmes d'aide du gouvernement fédéral accessibles aux particuliers, entreprises et collectivités (en général, ces foires-info faisaient partie d'une conférence sur les océans ou d'un salon des professionnels des SADC).
- Besoins spéciaux — Un financement était offert aux SADC côtières pour la définition, l'analyse et la surveillance des effets ayant trait au « Plan Mifflin ».
- Financement de lancement — Offert aux SADC côtières pour l'évaluation du potentiel de plusieurs possibilités prometteuses axées sur les océans et le développement, par exemple des études de faisabilité.

Les trois premières initiatives — bureau du coordonnateur chargé de l'industrie de la pêche, les coordonnateurs de l'adaptation des pêches et les travailleurs chargés de la sensibilisation — comprenaient trois quarts du financement pour l'ensemble du groupe. L'évaluation qui suit met l'accent sur ces trois premières initiatives, que nous appelons Sensibilisation et coordination (S&C), un sous-ensemble du volet Sensibilisation, coordination et autres activités.

6.2 Résultats de l'évaluation — Réussite du programme

Question 1 : Quels sont les effets projetés et imprévus découlant du programme?

Le volet S&C a permis aux collectivités disposant d'une capacité diverse de planification d'accéder aux programmes d'adaptation des SADC, plus particulièrement l'IAEC.

Les coordonnateurs chargés de l'industrie de la pêche et les travailleurs chargés de la sensibilisation ont visité les collectivités pour :

- sensibiliser les collectivités aux programmes accessibles;
- aider la collectivité à acquérir la capacité de saisir les possibilités;
- faciliter la consultation communautaire et la planification communautaire à long terme;
- établir des partenariats communautaires.

Les personnes agissaient à titre de personnes-ressources dans le secteur des pêches et les autres secteurs.

Au départ, on mettait l'accent sur la possibilité d'accéder à l'IAEC, mais, par la suite, l'orientation s'est élargie pour porter davantage sur le renforcement de la capacité communautaire, la liaison avec le MPO en ce qui a trait à l'évaluation environnementale, etc. Bon nombre de coordonnateurs chargés de l'industrie de la pêche et de travailleurs chargés de la sensibilisation sont devenus un catalyseur de l'action communautaire. Ils ont participé à la résolution de conflits et ont insufflé la confiance dans la collectivité.

Dans certains cas, les avantages du rôle de S&C étaient à la fois surprenant et profonds. Par exemple, le coordonnateur chargé de l'industrie de la pêche de la SADC Powell River, un biologiste marin, a lancé un comité consultatif sur les ressources maritimes dans la région, comité qui a élaboré un plan d'aquaculture communautaire. Il a cerné la possibilité économique de la récolte commerciale de la palourde *Nutallia obscurata*, a trouvé du financement pour parrainer la recherche de base visant à convaincre les scientifiques du MPO de sa durabilité biologique, a obtenu l'émission d'un permis de pêche expérimentale, a soumis le produit à un marché-test et a supervisé l'ouverture, en octobre 2001, de la nouvelle pêche à la « savoury clam » (il a fait changer le nom légalement aux fins de commercialisation). Il a aussi aidé un groupe de pêcheurs de crevettes 1) à lancer leur propre entreprise de commercialisation de la crevette, 2) à forger une alliance stratégique avec une entreprise de transformation du poisson qui était sous-utilisée, 3) à effectuer une étude de marché ciblant le Japon par l'entremise de l'Ambassade du Canada à Tokyo et du

Consulat à Osaka et 4) à établir des contacts avec les courtiers japonais qui importent des crustacés.

Mentionnons d'autres exemples, notamment le travailleur chargé de la sensibilisation à Sayward qui a contribué au lancement de la Sayward Futures Society, société de développement économique communautaire sans but lucratif. Certains travailleurs chargés de la sensibilisation et de la coordination ont offert un mentorat commercial aux entrepreneurs éventuels.

En dernier lieu, à notre avis, la réussite de l'IAEC illustrée dans la section 5 n'aurait jamais pu avoir lieu sans le talent et le dévouement du coordonnateur régional chargé de l'industrie de la pêche. Des clients de l'IAEC se demandaient s'il n'avait pas trop d'influence sur les décisions prises par le Comité. Toutefois, les membres du Comité que nous avons interviewés ont réfuté cette affirmation. L'ensemble du processus de l'IAEC, compte tenu des complexités en cause et des montants d'argent élevés, avait plutôt besoin d'une main ferme pour assurer la responsabilisation de l'Initiative. L'IAEC n'aurait jamais pu réussir en l'absence de coordonnateurs aptes et expérimentés.

Question 2 : Dans quelle mesure les effets constituent-ils un apport différentiel du fait qu'ils ne se seraient pas concrétisés en l'absence du programme?

Le rôle de S&C correspond tout à fait à un apport différentiel. La SADC ou un autre organisme n'aurait pas disposé de coordonnateurs chargés de l'industrie de la pêche et de travailleurs chargés de la sensibilisation. Les SADC ne possèdent pas de budgets permettant aux responsables de se rendre dans les collectivités isolées pour leur faire connaître leurs programmes.

Question 3 : Dans quelle mesure les activités du programme ont-elles contribué à la réalisation des objectifs à ce jour? Dans quelle mesure et dans quel délai les activités contribueront-elles à la réalisation future?

Le rôle de S&C était essentiel à la réussite de l'IAEC. Les travailleurs chargés de la sensibilisation et de la coordination ont contribué à renforcer la capacité locale et ont appuyé des solutions ascendantes et locales à l'adaptation et à la diversification communautaire.

La fonction de sensibilisation et de coordination était essentielle pour aider les communautés à s'aider. Au début du programme, bon nombre de collectivités ne possédaient pas la capacité de répondre à l'appel de propositions de l'IAEC.

6.3 Résultats de l'évaluation — Conception et exécution du programme

Question 4 : Dans quelle mesure les intervenants étaient-ils satisfaits des programmes? Quels sont les éléments efficaces des programmes et quels éléments faut-il améliorer? Quelles sont les lacunes au chapitre des programmes et des services?

En général, les intervenants étaient satisfaits de ce volet. Bon nombre de petites collectivités ont mis de l'avant des projets dans le cadre de l'IAEC, lesquels n'auraient pas été proposés sans l'aide et l'orientation des coordonnateurs chargés de l'adaptation des pêches et des travailleurs chargés de la sensibilisation. Les collectivités éloignées avaient peu d'idées « commercialisables d'emblée » et ne possédaient pas d'expertise dans la rédaction de propositions. Dans de nombreux cas, les travailleurs chargés de la sensibilisation et de la coordination ont aidé à supprimer ces obstacles.

Question 5 : Y a-t-il des façons plus efficaces et (ou) plus efficaces de réaliser les effets voulus des programmes? Quelles leçons peut-on tirer de l'examen des écarts au chapitre de l'exécution des divers programmes?

Les SADC ont utilisé deux modèles différents de prestation de services de sensibilisation. Le premier prévoyait du personnel chargé de la sensibilisation et de la coordination à la SADC où les personnes consacraient pas mal de temps à se rendre dans les collectivités de pêcheurs. Ce modèle de prestation de services avait pour avantage que le travailleur chargé de la sensibilisation est intégré aux travaux de la SADC et peut obtenir une meilleure orientation au jour le jour. L'inconvénient, c'est que le travailleur chargé de la sensibilisation et de la coordination est un étranger dans la collectivité.

Le deuxième modèle de prestation avait trait à l'embauche de travailleurs chargés de la sensibilisation dans les collectivités éloignées proprement dites pour y travailler avec la collectivité locale. Ce modèle de prestation de services avait pour avantage que le travailleur chargé de la sensibilisation était accepté dans la collectivité et connaissait les questions locales. L'inconvénient, c'est que ce travailleur chargé de la sensibilisation et de la coordination est quelque peu éloigné de la direction de la SADC et, par conséquent, il doit susciter la confiance face à sa capacité de travailler indépendamment, sans beaucoup de supervision.

Il revenait à la SADC locale de décider du modèle à suivre et des personnes à embaucher. Les deux modèles de prestation de services peuvent être efficaces et les deux peuvent échouer. À notre avis, la réussite du travailleur chargé de la sensibilisation dépendait du talent, de l'enthousiasme, de l'ardeur au travail et du sens des affaires de la personne embauchée.

Il ressort que d'excellentes et de mauvaises décisions d'embauche ont été prises. Plusieurs travailleurs chargés de la sensibilisation ont souligné qu'il y avait un manque de supervision et (ou) de rétroaction de la part des SADC dans le cadre des fonctions qu'ils assumaient, du moins au départ. Ils devaient « créer leur propre emploi ».

La nature du coordonnateur chargé de l'industrie de la pêche et du rôle de sensibilisation exigeait beaucoup d'indépendance, mais, parallèlement, les travailleurs avaient besoin d'une orientation, et ils n'en recevaient pas toujours. De plus, certains

travailleurs chargés de la sensibilisation et de la coordination ont cerné un besoin en matière de formation et de perfectionnement professionnels.

Nous constatons également que, dans un ou deux cas, la SADC n'a pas embauché un travailleur chargé de la sensibilisation. Elle a plutôt fourni un financement afin que les promoteurs éventuels embauchent des consultants pour la rédaction de propositions en leur nom. Dans ces cas, le renforcement de la capacité locale ne s'est pas concrétisé.

Comme on l'a souligné dans la section 5, certains travailleurs chargés de la sensibilisation et de la coordination, tout en aidant considérablement les promoteurs à rédiger leurs propres propositions dans le cadre de l'IAEC, sont devenus des défenseurs des projets qu'ils ont aidé à élaborer. La situation a entraîné quelques difficultés lorsque la SADC locale a dû décider de recommander ou non de tels projets à l'approbation du comité directeur.

Dans certains cas, les travailleurs chargés de la sensibilisation étaient placés dans le bureau d'un autre organisme communautaire comme le bureau du conseil de bande, ce qui a créé une certaine confusion et éventuellement un conflit d'intérêts ou d'horaire : pour qui la personne travaillait-elle réellement? Dans au moins un cas, une personne du Grand Vancouver a été embauchée pour fournir des services de sensibilisation à une collectivité éloignée, ce qui n'a pas très bien réussi.

Question 6 : Le volet S&C a-t-il atteint les collectivités ayant le plus besoin d'aide?

Le volet S&C a atteint des collectivités « très touchées » ayant le plus besoin d'aide. Les travailleurs chargés de la sensibilisation ont été embauchés dans des collectivités comme Sayward, Zeballos, Alert Bay, Ahousaht, la région de Skidegate et à Sointula. De plus, les travailleurs chargés de la sensibilisation et de la coordination se sont rendus dans des petites collectivités comme la région de Hazelton, Kyoquot et Hartley Bay pour travailler avec les intérêts locaux.

Plus de la moitié des fonds des projets dans le cadre de l'IAEC ont été octroyés aux 20 premières collectivités « très touchées » (voir la section 5). Les travailleurs chargés de la sensibilisation et de la coordination ont permis à ces collectivités isolées d'accéder à l'IAEC.

Les collectivités se trouvant dans les régions non enregistrées, comme Sointula, ont souligné éprouver beaucoup de difficulté à participer aux programmes d'aide du gouvernement. L'IAEC ne comportait pas de tels obstacles en raison de la disponibilité d'un travailleur chargé de la sensibilisation qui avait pour responsabilité de travailler avec la collectivité.

6.4 Résultats de l'évaluation — Justification du programme

Question 7 : Le programme constitue-t-il une mesure appropriée pour les besoins définis?

N'eût été du rôle de S&C, l'IAEC n'aurait pas pu réaliser le mandat visant à faciliter l'adaptation économique des collectivités « très touchées ». Ces collectivités n'auraient tout simplement pas pu accéder à l'Initiative, sans l'aide du volet S&C.

Question 8 : Dans quelle mesure la justification et les effets voulus du programme sont-ils toujours valides? Dans quelle mesure continue-il à être bien inspiré au vu des conditions ou des problèmes auxquels ils est supposé répondre? Son maintien comporte-t-il des avantages ajoutés précis?

Aujourd'hui, les collectivités côtières ont accru leur capacité de faire face à leurs besoins d'adaptation et de transition. Toutefois, bon nombre de ces besoins se sont accrus et ont changé à la lumière des graves problèmes que connaît l'industrie forestière. Les besoins ne sont plus liés uniquement aux questions d'adaptation des pêches.

Question 9 : Par rapport à d'autres programmes et services locaux, provinciaux, fédéraux ou du secteur privé, de quelle manière et dans quelle mesure le programme constitue-t-il un complément, fait-il double emploi, empiète-t-il ou va-t-il à l'encontre?

Il n'y a pas double emploi ni chevauchement avec d'autres services communautaires. Aucun autre organisme du gouvernement n'offre un rôle de S&C.

7.0 RECOMMANDATIONS

La présente étude a fourni l'évaluation d'une série d'initiatives interreliées d'adaptation sous la responsabilité et l'orientation de Diversification de l'économie de l'Ouest. L'évaluation a documenté les réussites et les défis liés à la conception, à l'exécution et aux résultats de chaque composante de programme. La présente section portant sur la conclusion offre quatre recommandations pour l'orientation future de chacun des quatre types de programmes : le Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative (PPEPR), le Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches (FIFSP), l'Initiative d'adaptation économique des collectivités (IAEC) et le volet Sensibilisation et coordination (S&C).

Recommandation 1 : Le Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative (PPEPR) ne devrait pas être rétabli. Les propriétaires de pourvoiries et les propriétaires de bateaux de louage ont eu suffisamment l'occasion de se rajuster et de s'adapter au nouvel environnement réglementaire.

Nous recommandons que DEO prenne les mesures appropriées et nécessaires pour demander au Conseil du Trésor fédéral le transfert du capital de base du PPEPR au FIFSP, ce qui contribuera à la capitalisation du FIFSP. Les propriétaires de pourvoiries ou propriétaires de bateaux de louage ayant besoin de prêts peuvent présenter une demande dans le cadre du FIFSP pour un prêt en vertu des modalités des prêts commerciaux types.

Recommandation 2 : Le Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches (FIFSP) est toujours en demande et devrait se poursuivre. Il n'y a pas lieu de rétablir la composante initiale de prêt au cumul.

Le futur FIFSP disposera d'un capital de base plus important si, tel que recommandé ci-dessus, son capital de base initial de 11 millions de dollars est augmenté des 6 millions de dollars de la base de capital du PPEPR. L'expansion du programme est justifiée compte tenu du ralentissement grave dans l'industrie forestière qui a touché bon nombre de collectivités le long de la côte de la Colombie-Britannique. Un FIFSP élargi permettrait aux SADC côtières d'orienter une plus grande partie de leurs prêts réguliers du Fonds d'investissement vers les secteurs des forêts et les autres secteurs commerciaux.

Recommandation 3 : Une IAEC plus modeste et comportant une orientation plus ciblée, communément appelée un « dérivé de l'IAEC », devrait se poursuivre pour une période déterminée. Les besoins d'adaptation des collectivités côtières n'ont pas tous été comblés. Toutefois, parallèlement, le véritable renforcement de la capacité à l'échelle

communautaire signifie que les organismes externes ne fournissent pas un financement à perpétuité pour l'adaptation des collectivités.

Nous recommandons que les 4,3 millions de dollars en contributions remboursables et en contributions à remboursement conditionnel, plus les intérêts courus, qui retourneront éventuellement au Fonds spécial des pêches, servent à financer un programme d'adaptation économique communautaire plus modeste et plus ciblé. Le nouveau programme devrait prévoir uniquement des contributions non remboursables. Des projets d'infrastructure communautaire méritoires ont davantage besoin d'aide que des projets commerciaux. Cette orientation plus ciblée éliminera également la confusion entre les critères liés au remboursement et au non-remboursement dans le cadre de l'IAEC initiale.

Les petites entreprises du secteur privé peuvent donner l'impulsion à l'adaptation économique des collectivités côtières et elles devraient le faire. On recense toutefois plus de sources disponibles pour les prêts aux entreprises, y compris les SADC proprement dites, que d'options financières existantes pour les projets communautaires. Cela s'avère particulièrement étant donné le financement réduit à l'échelle provinciale et la liquidation de Fisheries Renewal BC. Les entreprises ayant besoin de prêts peuvent présenter une demande dans le cadre du FIFSP pour un prêt en vertu des modalités des prêts commerciaux types.

Recommandation 4 : Nous recommandons le maintien, mais également le remaniement, du rôle de sensibilisation et de coordination des SADC. Le rôle devrait être élargi au-delà du secteur maritime. Cela est particulièrement important étant donné le ralentissement grave que connaît actuellement le secteur forestier, source majeure d'emplois et de revenus pour les collectivités côtières de la Colombie-Britannique.

Nous reconnaissons que cette recommandation relative à la participation des SADC à la sensibilisation communautaire au-delà du secteur maritime transcende notre mandat d'évaluation. Toutefois, les besoins d'adaptation des collectivités côtières se sont considérablement accrus et, à notre avis, aucun autre organisme n'est mieux placé pour travailler avec les collectivités à la définition des possibilités de diversification. De plus, il devrait être possible de partager les frais liés à ce rôle accru.

La redéfinition et l'élargissement du rôle de sensibilisation et de coordination peuvent exiger différents ensembles de compétences de la part des personnes qui en assument les tâches. Des compétences solides en affaires et une crédibilité réputée dans divers secteurs de l'industrie, pas seulement les pêches, sont essentielles.

BIBLIOGRAPHIE

Pêches et Océans Canada, *Salmon Licence Configuration and Stacking Reports*, 15 novembre 2001.

Community Marine Resource Transition Committee, *Charting Our Course: The Lower Sunshine Coast Region Explores New Opportunities for the Marine Resource Industry*, préparé pour la Société d'aide au développement des collectivités de la Sunshine Coast, 1998.

Cowichan Fisheries Steering Committee, *Cowichan Marine Sector Strategy*, septembre 1999.

Examen fédéral-provincial du Plan Mifflin, *Tangled Lines: Restructuring in the Pacific Salmon Industry*, décembre 1996.

Ference Weicker & Company, *Western Economic Diversification: Evaluation Framework Economic Development and Diversification Components of CFAR*, février 2001.

Fonds spécial des pêches, *Guidelines for the Community Economic Adjustment Initiative Project*, août 1999.

Fonds spécial des pêches, *Fisheries Related Activities of the Community Futures Development Corporation of British Columbia*, juillet 2000.

Fonds spécial des pêches, *Economy Rising: The Fisheries Legacy Trust in BC Annual Report 1998-2000*, 2000

Fonds spécial des pêches, *Economy Rising: The Fisheries Legacy Trust in BC Annual Report 2000-2001*, 2001

Gislason, G., E. Lam et M. Mohan, *Fishing for Answers: Coastal Communities and the BC Salmon Fishery*, préparé pour la Job Protection Commission de la Colombie-Britannique, septembre 1996.

GSGislason & Associates Ltd., *Fishing for Money: Challenges and Opportunities in the BC Salmon Fishery*, préparé pour la Job Protection Commission de la Colombie-Britannique, juin 1998.

GSGislason & Associates Ltd., *Fishing for Direction: Transition Support for BC Fishermen and their Communities*, préparé pour le MPO, septembre 1998.

GSGislason & Associates Ltd., *Jobs for Older Workers Displaced from the BC Fishery*, préparé pour DRHC, mars 2000.

Sinha, Jay, *The Transfer of Fishing Licences in Canada: A Legal Overview*, préparé pour le Conseil canadien des pêcheurs professionnels, 6 décembre 1999.

Tribal Resources Investment Corporation (TRICORP), *Opportunities for Fisheries Adjustment: A Marine Resource Investment Study for First Nations Fishermen*, 1998.

Diversification de l'économie de l'Ouest, *Réseaux*, « Coastal Community Economic Adjustment in BC », divers numéros, 1999 à 2001.

Annexe A

Modèles logiques

Tableau A.1 : Fonds d'investissement du Fonds spécial des pêches — Modèle logique

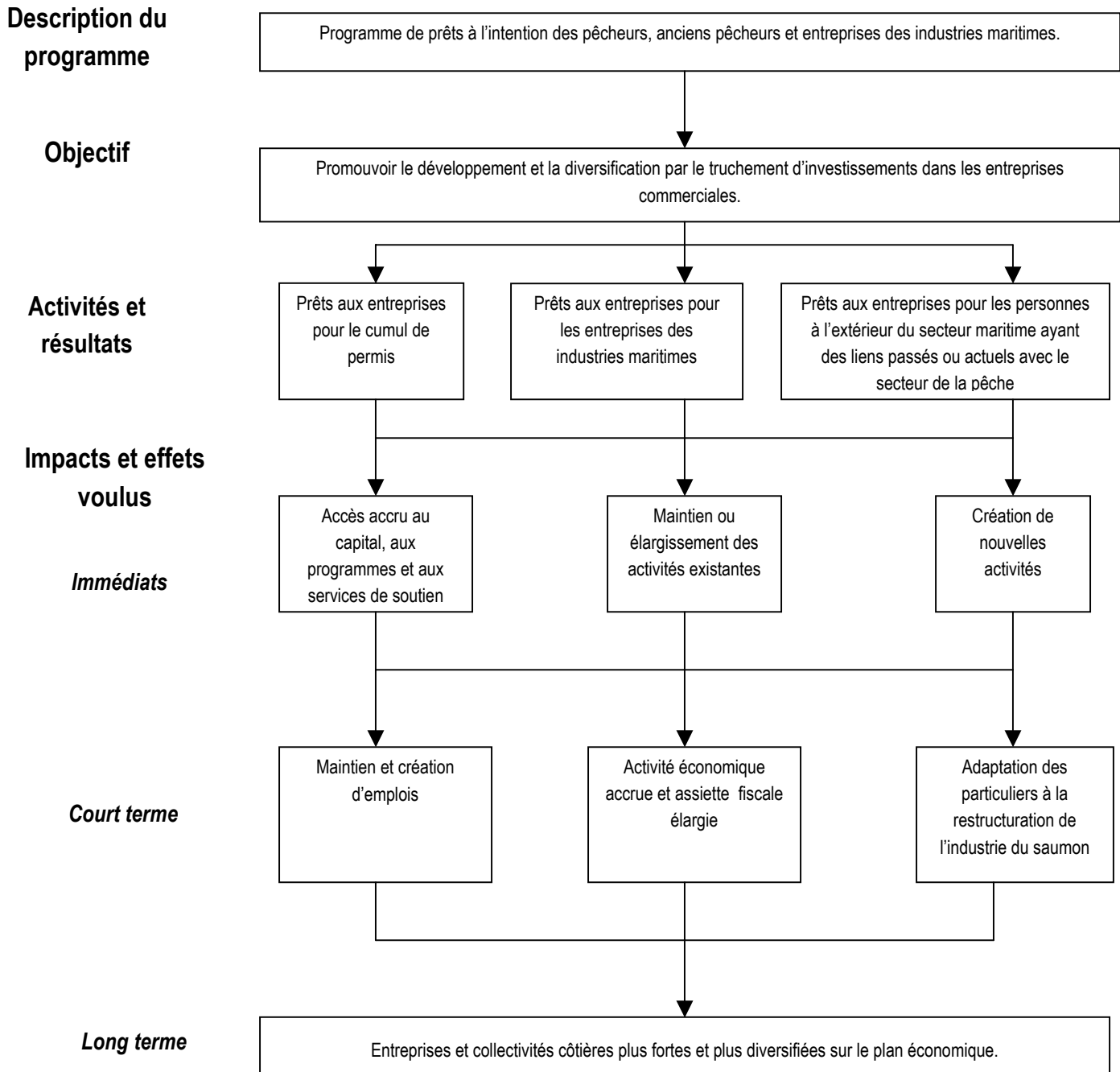


Tableau A.2 : Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative — Modèle logique

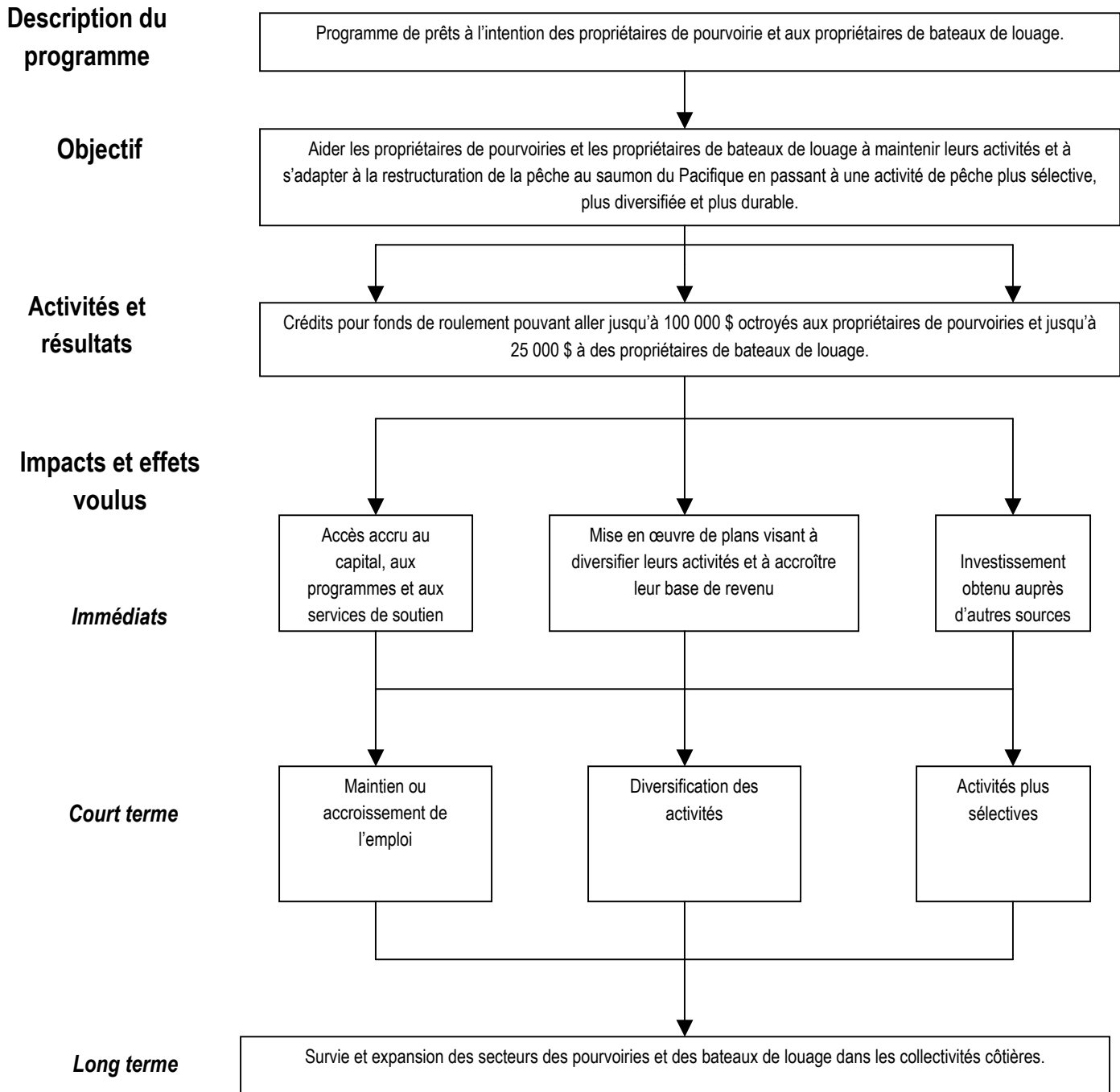


Tableau A.3 : Initiative d'adaptation économique des collectivités — Modèle logique

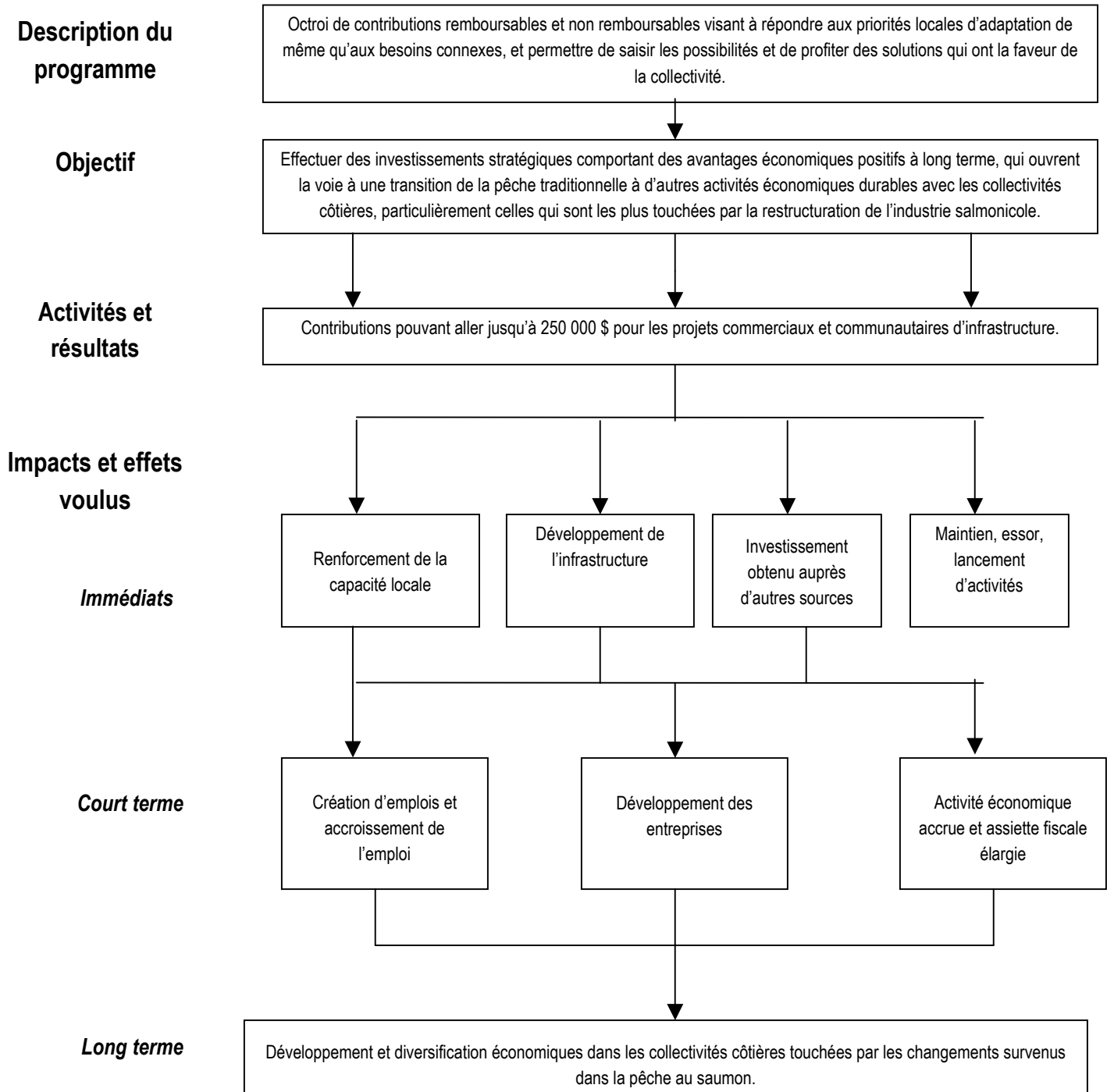
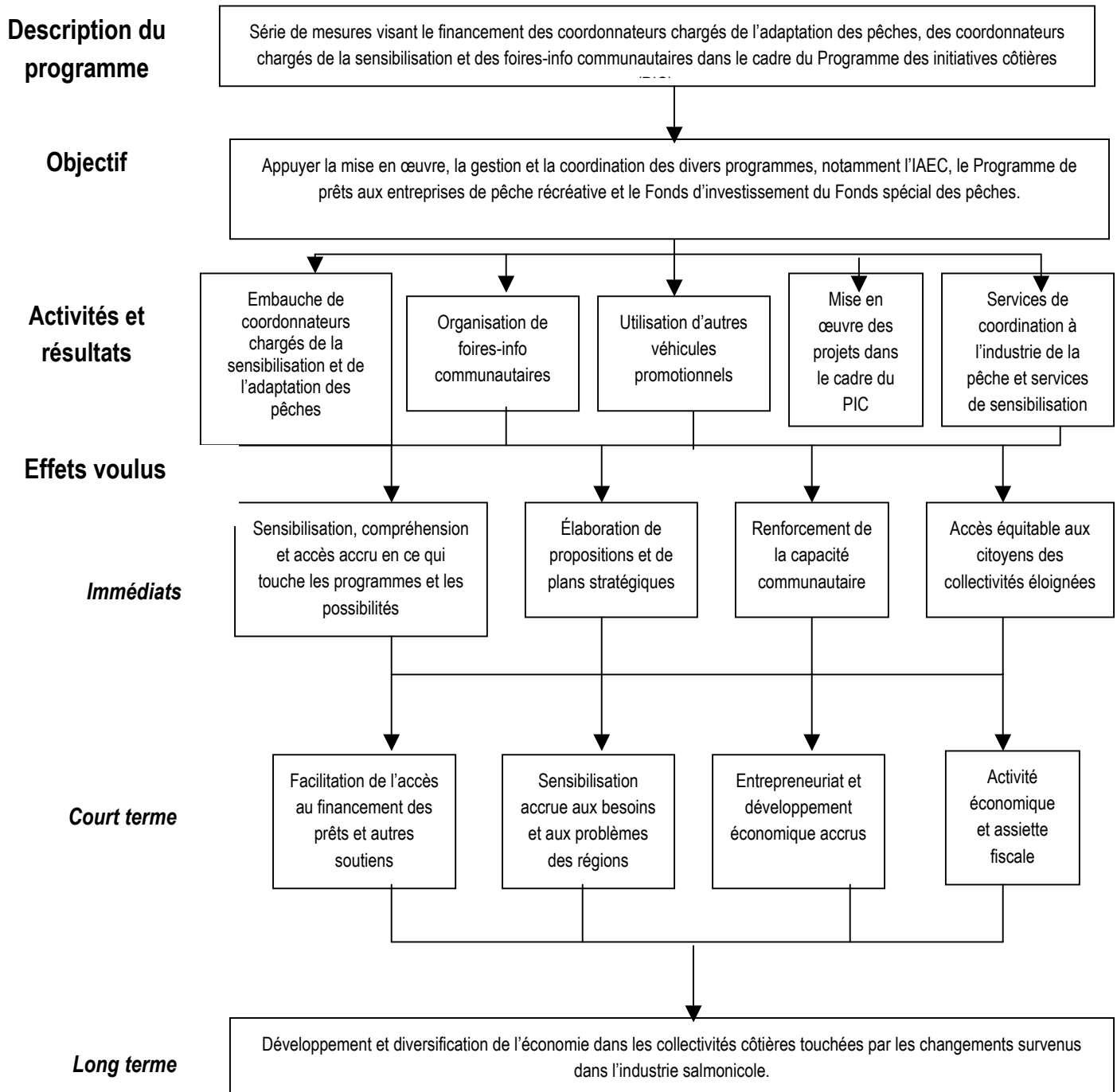


Tableau A.4 : Sensibilisation, coordination et autres activités — Modèle logique



Annexe B

Profils des études de cas dans les collectivités

Pièce B.1 : Profil de l'étude de cas dans la collectivité — Région de Masset

Description de la collectivité

La région de Masset comprend le Village de Masset, la réserve Old Masset, Port Clements et le nord de l'île Graham dans les îles de la Reine-Charlotte (Haida Gwaii). La région est située sur le territoire traditionnel du peuple Haida, et environ 40 % de la population sont autochtones. L'économie de Masset a été gravement touchée par les déclinés récents survenus dans les secteurs de la pêche et des forêts ainsi que par la fermeture de la base des Forces canadiennes il y a plusieurs années. La région de Masset est servie par la SADC Haida Gwaii, à Masset.

Données du recensement de 1996

Total de la population	2 543	Population active	1405
Population de 15 ans +	1 850	Personnes occupées	1 245
		Taux de chômage (%)	11 %

Remarque — Les données du recensement de 2001 seront diffusées à compter du printemps de 2002.

Profil des pêches commerciales

	Masset		Région du Pacifique	
	1 995	2000	1995	2000
Nombre de permis de pêche du saumon				
Senne	5	1	5 36	276
Filet maillant	15	9	263	1 406
Traîne	17	4	1 288	535
Total	<u>37</u>	<u>14</u>	<u>4 367</u>	<u>2 217</u>
Nombre de cartes d'enregistrement de pêcheur	<u>151</u>	<u>62</u>	<u>19 167</u>	<u>8 966</u>

* À l'exclusion des capitaines de Masset sur les bateaux appartenant à des entreprises de transformation — environ quatre capitaines (senne) embauchés ou plus ont perdu leur emploi entre 1995 et 2000.

Prêts et contributions de DEO

	Nombre	En milliers de dollars		Total
		Remboursables	Non remboursables	
Prêts — Fonds spécial des pêches	1	35		35
Prêts — Programme de prêts aux entreprises de pêche récréative	0	0		0
Projets — IAEC				
Delkatla Wildlife Sanctuary			100	100
Dixon Entrance Maritime Museum			250	250
Village of Masset Boiler System		125	125	250
Hiellen Visitor Site			200	200
Port Clements Shoreline Park			212	212
Total des projets — IAEC	<u>5</u>	<u>125</u>	<u>887</u>	<u>1 012</u>
Total	6	160	887	1 047

Pièce B.2 : Profil de l'étude de cas dans la collectivité — Région de Prince Rupert

Description de la collectivité

La région de Prince Rupert comprend les collectivités de Prince Rupert, Port Edward, Oona River et Porcher Island, sur la côte Nord de la province. Comme pour bon nombre de collectivités côtières, l'économie locale est traditionnellement axée sur la pêche et les forêts. La région de Prince Rupert occupe le deuxième rang en importance au chapitre de la concentration des installations de transformation du poisson en Colombie-Britannique, après la région du Grand Vancouver. Prince Rupert est également un port d'embarquement principal et constitue un arrêt pour bon nombre de paquebots de croisière alaskiens durant l'été. L'avenir de l'usine de pâte Skeena Cellulose, le plus important employeur de la région, est très incertain. La région de Prince Rupert est servie par la SADC Pacific Northwest, à Prince Rupert.

Données du recensement de 1996

Total de la population	18 185	Population active	9 935
Population de 15 ans +	13 470	Personnes occupées	8 235
		Taux de chômage (%)	17 %

Remarque — Les données du recensement de 2001 seront diffusées à compter du printemps de 2002.

Profil des pêches commerciales

	Prince Rupert		Région du Pacifique	
	1995	2000	1995	2000
Nombre de permis de pêche du saumon				
Senne	15	200	536	276
Filet maillant	218	97	263	1 406
Traîne	65	27	1 288	535
Total	<u>298</u>	<u>132</u>	<u>4 367</u>	<u>2 217</u>
Nombre de cartes d'enregistrement de pêcheur	<u>1 122</u>	<u>735</u>	<u>19 167</u>	<u>8 966</u>

* À l'exclusion des capitaines de Prince Rupert sur les bateaux appartenant à des entreprises de transformation — environ cinq capitaines (senne) embauchés ou plus ont perdu leur emploi entre 1995 et 2000.

Prêts et contributions de DEO

En milliers de dollars

	Nombre	Remboursables	Non remboursables	Total
Prêts — Fonds spécial des pêches	6	200		200
Prêts — Pêche récréative	7	214		214
Projets — IAEC				
<i>Browser Guard</i>		125		125
<i>First Nations Entrance Sculptures</i>			69	69
<i>Humpback Bay Oyster</i>		87		87
<i>Millennium Waterfront Walkway</i>			250	250
<i>Mus. of Northern BC/Tsimshian TC Centre</i>			250	250
<i>Northcoast Biotoxin & Water Quality</i>			250	250
<i>Prince Rupert Custom Processors</i>		250		250
<i>Oona River Marine Research Centre & Lab</i>			18	18
<i>North Pacific First Nations Village</i>			250	250
Total des projets — IAEC	<u>9</u>	<u>462</u>	<u>1 087</u>	<u>1 549</u>
	<u>22</u>	<u>876</u>	<u>1 087</u>	<u>1 963 \$</u>



Pièce B.3 : Profil de l'étude de cas dans la collectivité — Région d'Alert Bay

Description de la collectivité

La région d'Alert Bay comprend le Village d'Alert Bay, les réserves Alert Bay 1 et 1A (qui se situent sur l'île Cormorant) et Kingcome Inlet. À Alert Bay, la majorité des habitants est autochtone. L'île Cormorant fait partie du territoire traditionnel de la Première nation Namgis et abrite également d'autres membres des nations Kwakwaka'wakw. Alert Bay est une collectivité insulaire rurale, tributaire des ressources, et dont l'économie repose sur les pêches commerciales, particulièrement la pêche au saumon. Alert Bay est servie par la SADC Mount Waddington, à Port McNeill. Un petit traversier pour voitures et passagers fait la navette plusieurs par jour entre l'île Cormorant, l'île Malcolm (Sointula) et Port McNeill.

Données du recensement de 1996

Total de la population	1 397	Population active	725
Population de 15 ans +	1 035	Personnes occupées	550
Taux de chômage (%)			24 %

Remarque — Les données du recensement de 2001 seront diffusées à compter du printemps de 2002.

Profil des pêches commerciales

	Alert Bay		Région du Pacifique	
	1995	2000	1995	2000
Nombre de permis de pêche du saumon				
Senne	20	9	536	276
Filet maillant	24	17	263	1 406
Traîne	3	1	1 288	535
Total	<u>47</u>	<u>27</u>	<u>4 367</u>	<u>2 217</u>
Nombre de cartes d'enregistrement de pêcheur	<u>250</u>	<u>140</u>	<u>9 167</u>	<u>8 966</u>

** À l'exclusion des capitaines d'Alert Bay sur les bateaux appartenant à des entreprises de transformation — environ dix capitaines (senne) et plus embauchés ont perdu leur emploi entre 1995 et 2000.*

Prêts et contributions de DEO

	Nombre	En milliers de dollars		Total
		Remboursables	Non remboursables	
Prêts — Fonds spécial des pêches	4	117		117
Prêts — Pêche récréative	1	30		30
Projets — IAEC				
Alert Bay Boardwalk			250	250
Alert Bay Fishing Pier			100	100
Alert Bay Revitalization & Heritage			57	57
Da'Naxda'Xw Cultural Tours			75	75
U'Mista Cultural Centre Expansion			250	250
Nunwakola Cultural Society Big House			100	100
Total des projets — IAEC	<u>6</u>	<u>0</u>	<u>832</u>	<u>832</u>
	11	147	832	979

Pièce B.4 : Profil de l'étude de cas dans la collectivité — Région de Sointula

Description de la collectivité

La région de Sointula comprend la région non enregistrée de l'île Malcolm. L'île a été colonisée par des immigrants finlandais au début des années 1900. Un petit traversier de voitures et de passagers fait la navette plusieurs fois par jour entre l'île Malcolm, l'île Cormorant (Alert Bay) et Port McNeill, au nord de l'île de Vancouver. Sointula est une collectivité insulaire rurale, tributaire des ressources, et dont l'économie repose sur la pêche commerciale. Sointula est servie par la SADC Mount Waddington, à Port McNeill.

Données du recensement de 1996

Total de la population	1 053	Population active	610
Population de 15 ans +	820	Personnes occupées	560
Taux de chômage (%)			8 %

Remarque — Les données du recensement de 2001 seront diffusées à compter du printemps de 2002.

Profil des pêches commerciales

	Sointula		Région du Pacifique	
	1995	2000	1995	2000
Nombre de permis de pêche du saumon				
Senne	8	2	536	276
Filet maillant	69	50	263	1 406
Traîne	8	4	1 288	535
Total	<u>85</u>	<u>56</u>	<u>4 367</u>	<u>2 217</u>
Nombre de cartes d'enregistrement de pêcheur	<u>231</u>	<u>118</u>	<u>19 167</u>	<u>8 966</u>

* À l'exclusion des capitaines de Sointula sur les bateaux appartenant à des entreprises de transformation — environ deux capitaines (senne) ou plus embauchés ont perdu leur emploi entre 1995 et 2000.

Prêts et contributions de DEO

	Nombre	En milliers de dollars		
		Remboursables	Non remboursables	Total
Prêts — Fonds spécial des pêches	1	36		36
Prêts — Pêche récréative	0	0		0
Projets — IAEC				
<i>Malcolm Island Abalone Hatchery</i>		250		250
<i>Mateoja's Heritage Trail & Bere Point</i>		62	62	62
<i>Sointula Museum Expansion</i>			150	150
<i>Wild Island Foods Co-operative</i>			192	192
Total des projets — IAEC	4	250	404	654
Total	<u>5</u>	<u>286</u>	<u>404</u>	<u>690 \$</u>

Pièce B.5 : Profil de l'étude de cas dans la collectivité — Ucluelet

Description de la collectivité

La région d'Ucluelet comprend le district d'Ucluelet, Port Albion et la réserve Ittatsoo. Traditionnellement, Ucluelet était le principal centre pour la pêche à la traîne de la côte Ouest (de l'île de Vancouver). Ucluelet a perdu de nombreux emplois et entreprises dans le secteur forestier au cours des dix dernières années en raison de l'arrêt des coupes dans bon nombre de secteurs de la région de Clayoquot Sound. Avec l'aménagement récent de Roots Lodge et de Reef Point, le tourisme contribue de façon de plus en plus importante à l'économie. La région d'Ucluelet est servie par la SADC Alberni-Clayoquot et par la Nuw-Chah-Nulth Economic Development Commission, qui exerce ses activités en tant que SADC pour ses 14 nations membres sur l'île de Vancouver. Les deux SADC exercent leurs activités dans la région de Port Alberni.

Données du recensement de 1996

Total de la population	1 849	Population active	1 055
Population de 15 ans +	1 385	Personnes occupées	915
Taux de chômage (%)			13 %

Remarque — Les données du recensement de 2001 seront diffusées à compter du printemps de 2002.

Profil des pêches commerciales

	Ucluelet		Région du Pacifique	
	1995	2000	1995	2000
Nombre de permis de pêche du saumon				
Senne	0	0	536	276
Filet maillant	2	0	263	1 406
Traîne	35	13	1 288	535
Total	<u>37</u>	<u>13</u>	<u>4 367</u>	<u>2 217</u>
Nombre de cartes d'enregistrement de pêcheur	<u>201</u>	<u>79</u>	<u>19 167</u>	<u>8 966</u>

Prêts et contributions de DEO

	Nombre	En milliers de dollars		
		Remboursables	Non remboursables	Total
Prêts — Fonds spécial des pêches	7	251		251
Prêts — Pêche récréative	1	100		100
Projets — IAEC				
<i>Eco-Industrial Park</i>			250	250
<i>Wild Pacific Trail</i>			250	250
<i>Ucluth Cultural Centre</i>			141	141
Total des projets — IAEC	<u>3</u>	<u>0</u>	<u>641</u>	<u>641</u>
	<u>11</u>	<u>351</u>	<u>641</u>	<u>992 \$</u>

Pièce B.6 : Profil de l'étude de cas dans la collectivité — Campbell River

Description de la collectivité

La région de Campbell River comprend le district de Campbell River et les réserves de Campbell River et de Quinsam, toutes sises dans le centre de l'île de Vancouver, mais à l'exclusion des îles Quadra et Cortes. La foresterie est l'industrie primaire la plus importante, même si la pêche, tant commerciale que récréative, contribue de façon importante à l'économie locale. La région est mondialement réputée pour les possibilités de pêche récréative. La région de Campbell River est servie par la SADC Comox-Strathcona, à Campbell River.

Données du recensement de 1996

Total de la population	29 274	Population active	15 730
Population de 15 ans +	22 520	Personnes occupées	13 995
Taux de chômage (%)			11 %

Remarque — Les données du recensement de 2001 seront diffusées à compter du printemps de 2002.

Profil des pêches commerciales

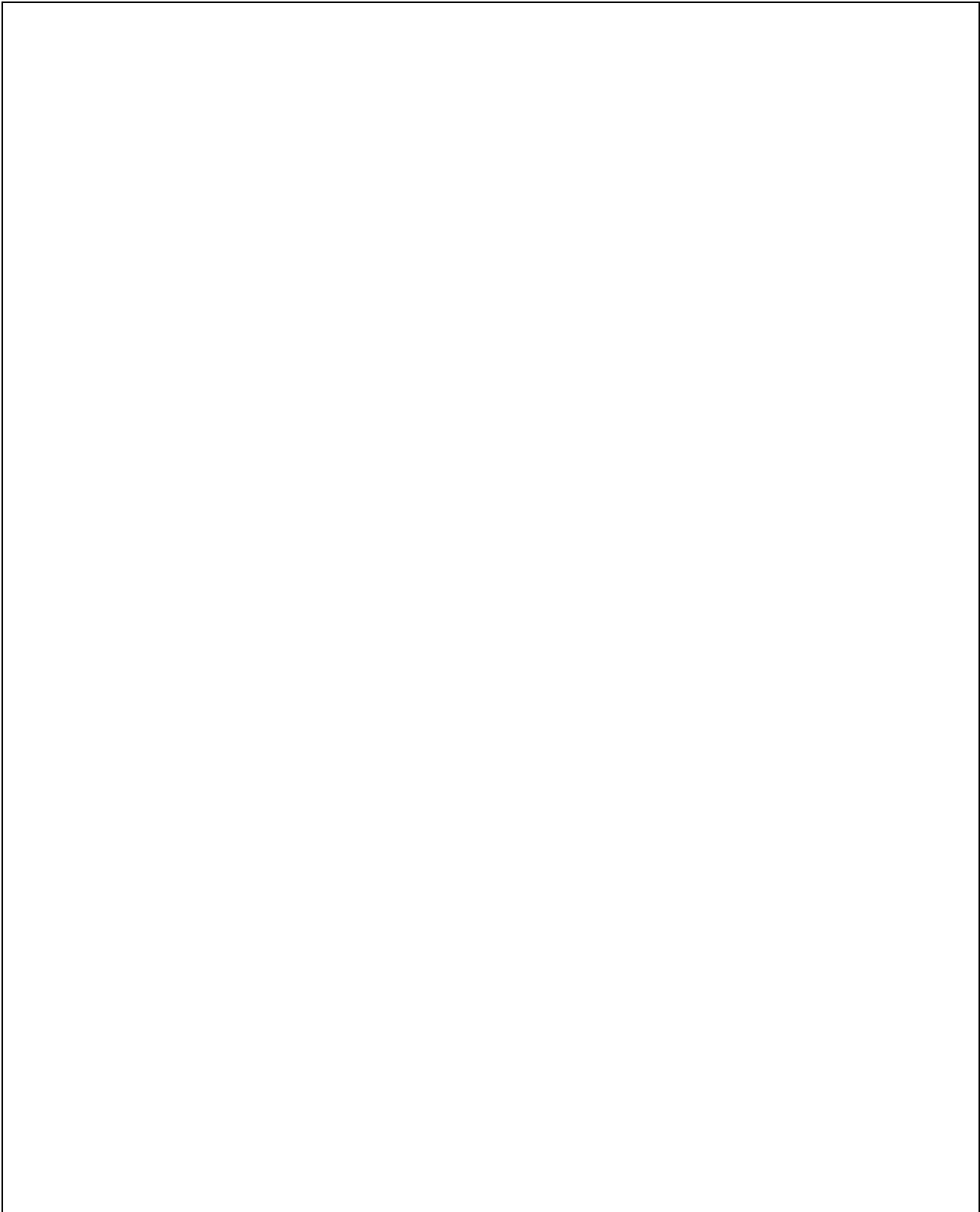
	Campbell River		Région du Pacifique	
	1995	2000	1995	2000
Nombre de permis de pêche du saumon				
Senne	24	17	536	276
Filet maillant	71	36	263	1 406
Traîne	68	30	1 288	535
Total	<u>163</u>	<u>83</u>	<u>4 367</u>	<u>2 217</u>

Nombre de cartes d'enregistrement de pêcheur	<u>1 008</u>	<u>514</u>	<u>19 167</u>	<u>8 966</u>
----------------------------------------------	--------------	------------	---------------	--------------

** À l'exclusion des capitaines de Campbell River sur les bateaux appartenant à des entreprises de transformation — environ dix capitaines (senne) et plus embauchés ont perdu leur emploi entre 1995 et 2000.*

Prêts et contributions de DEO

	Nombre	En milliers de dollars		Total
		Remboursables	Non remboursables	
Prêts — Fonds spécial des pêches	8	207		207
Prêts — Pêche récréative	12	456		456
Projets — IAEC				
Agrimarine Value Added Chum		83		83
Campbell River Maritime Centre			250	250
Discovery Harbour Marina Expansion			250	96
Gilda's Box of Treasures Theatre		124		124
Total des projets — IAEC	<u>4</u>	<u>303</u>	<u>250</u>	<u>553</u>
	<u>24</u>	<u>966</u>	<u>250</u>	<u>1 216 \$</u>



Annexe C

Liste des projets — IAEC

C.1 : Projets approuvés par le comité directeur — Initiative d'adaptation économique des collectivités

SADC	N°	Collectivité	Titre du projet	Type de projet	Très touchée?	Fonds de l'IAEC		Approuvé
						Remboursables (\$)	Non remboursables (\$)	

CFDC	No.	Community	Project Name	Type of Project	Hard-Hit?	CEAI Funds		Approved
						\$ Repayable	Non-Repayable	
16/37	214 032	Atlin	Atlin Brewery Bay Marina Expansion	Waterfront Improvement	TRI		166,914	4/26/2001
	214 029	Gingolx	Saxwhl Lisims Harbour Improvement	Waterfront Improvement	TRI		250,000	11/30/2000
	214 015	Gitanyow	Gitanyow Historic Village Project	Museum/Historic Site	TRI		250,000	4/13/2000
	214 014	Gitwanganak	Gitwanganak Heritage Village	Museum/Historic Site	TRI		250,000	4/13/2000
	214 021		Lax'Skiik Clan Eco-Cultural Tourism	Attraction	TRI		250,000	7/6/2000
	214 011	Greenville	Gitxaa'in Harbour Development	Waterfront Improvement	TRI		250,000	1/13/2000
	214 008	Hazelton	Ksan Historical Village & Museum	Museum/Historic Site	No		249,075	9/23/1999
	214 013	Kispiox	Kispiox Visitor Centre and Base Camp	Attraction	TRI		250,000	4/13/2000
	214 018	Kitamaat	Kitamaat Village Community Dock	Waterfront Improvement	TRI	65,264	184,736	11/30/2000
	214 012	Kitselas	Kitselas Canyon Historic Site	Trail or Walkway	TRI		250,000	2/22/2001
	214 009	Kitsumkalum	Community Campground & Boat Launch	Attraction	TRI		250,000	11/30/2000
	214 010	New Aiyansh	Gitl'akdamix Arts and Cultural Centre	Attraction	TRI		200,000	7/19/2001
	214 022	Old Hazelton	Skeena River Dock & Historic Walk	Trail or Walkway	No		250,000	2/22/2001
	Total for 16/37						65,264	3,050,725
Alberni-Clayoquot	205 014	Coastwide	Tanner Crab Fishery Joint Venture (CR)	Experimental Fishery	not applicable	250,000		8/31/1999
	205 002	Port Alberni	Maritime Discovery Centre	Museum/Historic Site	No		170,570	7/6/2000
	205 003		McLean Mill	Museum/Historic Site	No		176,064	9/23/1999
	205 024		Migrant Ship Project	Attraction	No		75,000	7/6/2000
	205 008		Multi-Purpose Community Facility	Community Facility	No		250,000	7/6/2000
	205 001		Port Alberni Harbour Quay Marina	Waterfront Improvement	No		250,000	6/18/1999
	205 020	Tofino	Unloading Wharf	Waterfront Improvement	JPC		205,000	11/30/2000
	205 026	Ucluelet	Eco Industrial Park	Other	JPC		250,000	2/22/2001
	205 031		Wild Pacific Trail Project	Trail or Walkway	JPC		250,000	7/19/2001
Total for Alberni Clayoquot						250,000	1,626,634	1,876,634
Cariboo Chilcotin	225 010	Bella Bella	Big House Restaurant/Brown's Complex	Community Facility	JPC	250,000		1/13/2000
	225 032	Bella Coola	Bella Coola Harbour Expansion	Waterfront Improvement	JPC		143,000	4/26/2001
	225 023		Nuxalk Ice Plant	Fish Harvesting	JPC	40,725		7/6/2000
	225 031		Nuxalk Nation Community Centre	Community Facility	JPC		250,000	2/22/2001
	225 019	Klemtu	Kitasoo Cultural Building and Museum	Museum/Historic Site	JPC		250,000	4/13/2000
	225 034		Klemtu Community Dock	Waterfront Improvement	JPC		197,500	2/22/2001
	225 001		Kitasoo Salmon Aquaculture (CR)	Aquaculture	JPC	250,000		1/13/2000
	225 033	Oweekeno	Techno Lodge	Other	JPC		250,000	4/26/2001
Total for Cariboo Chilcotin						540,725	1,090,500	1,631,225
Central Island	202 008	Ladysmith-Chemainus #18	Chemainus First Nation's Community Centre	Community Facility	JPC		200,000	11/30/2000
	202 005	Nanaimo	Fisherman's Market in Nanaimo Basin	Waterfront Improvement	No	157,000	93,000	7/6/2000
	Total Projects for Central Island						157,000	293,000
Cowichan	213 012	Cowichan Bay	Wharfinger's Office Complex	Waterfront Improvement	No		15,000	4/26/2001
	213 006	Crofton	Crofton Sea Walk	Trail or Walkway	No		200,000	7/19/2001
	Total for Cowichan Region						0	215,000

Pacific Northwest	203 031	Hartley Bay	Gitga'at (Hartley Bay) Cultural Centre	Attraction	JPC & TRI		250,000	11/30/2000
	203 104	Kitkatla	Kitkatla Nation Abalone Rehabilitation	Aquaculture	JPC & TRI	250,000		1/13/2000
	203 022	Metlakatla	Laxspa'aws Pike Island Development	Trail or Walkway	TRI		231,000	1/13/2000
	203 047	Oona River	Oona River Marine Research Centre & Lab	Other	JPC		17,637	7/19/2001
	203 021	Port Edward	North Pacific's First Nations Village	Museum/Historic Site	JPC		250,000	4/13/2000
	203 020	Port Simpson	Lax Kw'alaams Fish Plant Upgrade	Fish Processing	TRI	250,000		1/13/2000
	203 035		Lax Kw'alaams Longhouse & Boardwalk	Attraction	TRI		219,700	2/22/2001
	203 011	Prince Rupert	Browser Guard	Forest Products	JPC	125,000		9/23/1999
	203 048		First Nations Entrance Sculptures	Museum/Historic Site	JPC		69,300	7/19/2001
	203 013		Humpback Bay Oyster	Aquaculture	JPC	86,675		9/23/1999
	203 030		Millennium Waterfront Walkway	Trail or Walkway	JPC		250,000	7/6/2000
	203 033		Mus. of Northern BC/Tsimshian TC Centre	Museum/Historic Site	JPC		250,000	11/30/2000
	203 103		Northcoast Biotxin & Water Quality	Other	JPC		250,000	8/31/1999
	203 014		Prince Rupert Custom Processors	Fish Processing	JPC		250,000	9/23/1999
	Total for Pacific Northwest					961,675	1,787,637	2,749,312
Powell River	233 001	Lund	Lund Harbour Redevelopment	Attraction	No	200,000		4/13/2000
		Total for Powell River					200,000	0
Strathcona	210 001	Campbell River	Agrimarine Value Added Chum	Fish Processing	No	82,443		6/18/1999
	210 017		Campbell River Maritime Centre	Museum/Historic Site	No		250,000	1/13/2000
	210 015		Discovery Harbour Marina Expansion	Waterfront Improvement	No	96,300		1/13/2000
	210 020		Gilda's Box of Treasures Theatre	Attraction	No	124,229		1/13/2000
	210 026	Comox	Comox Harbour Revitalization	Waterfront Improvement	No		250,000	2/22/2001
	210 002	Courtenay	Old Post Office Renovation Project	Museum/Historic Site	No		150,000	1/13/2000
	210 024	Denman Island	Capital Expansion of Mushroom Facility	Other Food Products	No	62,500		11/30/2000
	210 022	Quadra Island	Kwagiulth Museum Renovation	Museum/Historic Site	JPC		168,000	7/6/2000
	210 030	Sayward	Kelsey Bay Harbour Expansion	Waterfront Improvement	JPC		75,120	7/19/2001
	210 016		Kelsey Bay Harbour Revitalization	Waterfront Improvement	JPC		170,920	1/13/2000
	Total for Strathcona					365,471	1,064,040	1,429,511
Sunshine Coast	220 002	Gibsons	Gibsons Landing Harbour Improvement	Waterfront Improvement	No		250,000	6/18/1999
	220 001	Madeira Park	Madeira Park Waterfront Revitalization	Waterfront Improvement	No		63,621	6/18/1999
	220 004	Sechelt	Sechelt Maritime Gateway Project	Waterfront Improvement	No		250,000	7/6/2000
		Total for Sunshine Coast					0	563,621
TOTALS						\$4,305,397	\$15,095,877	\$19,401,274

Coastwide = Ensemble de la côte

Various = Diverses

Small coastal towns = Petites villes côtières

Denman Island = Île Denman

Quadra Island = Île Quadra

Total of 16/37 = Total — 16/37

Total for Alberni Clayoquot = Total — Alberni Clayoquot

(...)

No = Non

Not applicable = Sans objet

TOTALS = TOTAUX

0,000,000= 0 000 000

\$0,000,000 = 0 000 000 \$

Type de projet

Amélioration du secteur riverain

Amélioration du secteur riverain

Musée/lieu historique

Musée/lieu historique

Attraction

Amélioration du secteur riverain

Musée/lieu historique

Attraction

Amélioration du secteur riverain

Sentier ou allée piétonnière

Attraction

Attraction
Sentier ou allée piétonnière

Pêche expérimentale
Musée/lieu historique
Musée/lieu historique
Attraction
Installation communautaire
Amélioration du secteur riverain
Amélioration du secteur riverain
Autre
Sentier ou allée piétonnière

Installation communautaire
Amélioration du secteur riverain
Capture de poissons
Installation communautaire
Musée/lieu historique
Amélioration du secteur riverain
Aquaculture
Autre
Installation communautaire
Amélioration du secteur riverain

Amélioration du secteur riverain
Sentier ou allée piétonnière

Attraction
Musée/lieu historique
Autre
Musée/lieu historique
Sentier ou allée piétonnière
Amélioration du secteur riverain
Attraction

Attraction
Musée/lieu historique

Sentier ou allée piétonnière
Amélioration du secteur riverain
Attraction
Attraction
Musée/lieu historique
Aquaculture
Attraction
Sentier ou allée piétonnière
Transformation du poisson
Aquaculture
Amélioration du secteur riverain
Aquaculture
Sentier ou allée piétonnière
Musée/lieu historique
Autres produits alimentaires
Attraction
Amélioration du secteur riverain
Sentier ou allée piétonnière
Amélioration du secteur riverain

Musée/lieu historique
Autres
Amélioration du secteur riverain
Aquaculture
Aquaculture
Attraction
Amélioration du secteur riverain
Amélioration du secteur riverain
Amélioration du secteur riverain
Amélioration du secteur riverain
Attraction

Attraction
Aquaculture
Sentier ou allée piétonnière
Autre
Musée/lieu historique
Transformation du poisson
Attraction
Produits forestiers
Musée/lieu historique
Aquaculture
Sentier ou allée piétonnière
Musée/lieu historique
Autre
Transformation du poisson

Attraction

Transformation du poisson
Musée/lieu historique
Amélioration du secteur riverain
Attraction
Amélioration du secteur riverain
Musée/lieu historique
Autres produits alimentaires
Musée/lieu historique
Amélioration du secteur riverain
Amélioration du secteur riverain
Amélioration du secteur riverain
Amélioration du secteur riverain
Amélioration du secteur riverain
Totaux

Projets approuvés par le comité directeur de l'IAEC, mais qui n'ont pas eu de suite

SADC	N°	Collectivité	Titre du projet	Type de projet	Très touchée?	Fonds de l'IAEC		Approuvé
						Remboursables (\$)	Non remboursables (\$)	

Projects Approved by CEAI Steering Committee but Not Proceeding

CFDC	No.	Community	Project Name	Type of Project	Hard-Hit?	\$ Repayable	Non-Repayable	Approved
16/37	214 027	Gitsegukla	Gitsegukla Hemp Project	Other Food Products	TRI	125,000		4/26/2001
Alberni-Clayoquot	205 025	Multiple Nuu-Chah-nulth	Halibut Proposal	Community Licences	not applicable	250,000		11/30/2000
Cariboo Chilcotin	225 011	Bella Bella	Bella Bella Fisheries Limited	Fish Processing	JPC	250,000		4/13/2000
Haida Gwaii	236 017	Masset	Omega Packing Company Limited	Fish Processing	JPC	150,000		1/13/2000
Mount Waddington	229 005	Alert Bay	Cormorant Island Wood Processing	Forest Products	JPC	110,000		6/18/1999
	229 004	Sointula	Malcolm Island Harbour Improvement	Waterfront Improvement	JPC		150,000	6/18/1999
	229 022	Telegraph Cove	Telegraph Cove Dock Infrastructure	Waterfront Improvement	No	250,000		1/13/2000
Pacific Northwest	203 038	Prince Rupert	Dogfish Proposal	Fish Processing	JPC	29,500		2/22/2001
Strathcona	210 029	Comox Valley	Tilapia Aquaculture Facility	Aquaculture	No	125,000		2/22/2001
TOTALS						\$1,289,500	\$150,000	\$1,439,500

Notes:

CR - conditionally repayable

JPC - Job Protection Commission, *Fishing for Money*, 1998

TRI - Tricorp Heavily Impacted Communities

Type de projet

Autres produits alimentaires

Permis communautaires

Transformation du poisson

Transformation du poisson

Produits forestiers

Amélioration du secteur riverain

Amélioration du secteur riverain

Transformation du poisson

Aquaculture

Remarques :

CRC — Contribution à remboursement conditionnel

JPC — Job Protection Commission, *Fishing for Money*, 1998

TRI — Tricorp, Heavily Impacted Communtites

Annexe D

Liste des projets — Programme des initiatives côtières

Pièce D.1 : Projets financés par le Fonds spécial des pêches — Programme des initiatives côtières

SADC	N ^{bre}	Emplacement	Titre du projet	Type de projet	Fonds (\$) du PIC
------	------------------	-------------	-----------------	----------------	-------------------

CFDC	No.	Location	Project Name	Type of Project	CWI Funds (\$)
16/37	CWI-009	Terrace	Field Stream Manual	Marketing/Communication	11,500
	CWI-027	Gingolx	Saxwhl Lisims Harbour	Waterfront Improvement	10,000
				Total for 16/37	21,500
Alberni-Clayoquot	CWI-030	Port Alberni	Investor Forum 2000	Financing	20,000
	CWI-041	East Vancouver Island	Investor Forum 2001	Financing	15,000
				Total for Alberni Clayoquot	35,000
Central Island	CWI-010	Mid Vancouver Island	Aquaculture Technology Centre	Aquaculture	40,000
					Total Projects for Central Island
Cowichan	CWI-029	Cowichan Valley	BC Tuna Fishermen's Association	Industry Association	10,000
	CWI-038	Cowichan Valley	Value-Added Albacore Tuna Feasibility	Fish Processing	10,000
				Total for Cowichan Region	20,000
Haida Gwaii	CWI-032	Masset	Fish Waste Processing	Other	10,000
					Total for Haida Gwaii
Mount Waddington	CWI-004	Port Hardy	MTI Crayfish R&D	Aquaculture	81,000
	CWI-028	Sointula	Northern Abalone Technology R&D	Aquaculture	38,500
	CWI-040	Bella Bella	Heiltsuk Hotel & Tourism Feasibility Study	Attraction	10,000
				Total for Mt. Waddington	129,500
North Fraser	CWI-021	Coastwide	Successful Coastwide Stories	Marketing/Communication	20,000
	CWI-023	Fraser River	Fraser River Fishing Consortium	Selective Fishing	63,000
	CWI-024	Fraser River	Fraser River Discovery Centre Marketing Plan	Attraction	5,000
	CWI-025	Mission	Fraser Valley Watersheds Coalition Plotter	Conservancy	10,000
	CWI-031	Mission	Mission of Streams Resource Centre Pilot Project	Conservancy	5,000
	CWI-043	Agassiz	Chehalis FN Salmon Enhancement Study	Enhancement	11,800
				Total for North Fraser	114,800
Nuu-Chah-Nulth	CWI-001	Port Alberni	Model Development for Licence Bank	Community Licences	25,676
	CWI-020	Port Alberni	Aquatic Conservation Trust Sustainable Fisheries	Fish Harvesting	60,400
	CWI-034	Nuu-chah-nulth Region	Financial Mgmt/Business Dev. Workshops	Capacity Building	20,000
				Total for Nuu-Chah-Nulth	106,076
Pacific Northwest	CWI-026	Prince Rupert	Sablefish Hatchery Location Study	Aquaculture	20,000
					Total for Pacific Northwest
Powell River	CWI-028	Powell River	Theodosia Salmon Enhancement	Enhancement	180,000
	CWI-033	Area C	Savoury Clam Fishery Development	Fish Harvesting	10,000
	CWI-036	Powell River	Travel Lift & Marine Service Facility Feasibility	Waterfront Improvement	10,000
	CWI-039	Lasqueti Is. / Powell River	Aquaculture Techniques for Northern Abalone	Aquaculture	10,000
				Total for Powell River	210,000
Strathcona	CWI-018	Nanaimo	Cultured Crustacean Equity Capital	Aquaculture	90,000
	CWI-037	Georgia Strait	Porphyra (Seaweed) Industry Feasibility Study	Aquaculture	18,030
	CWI-044	Union Bay	Waste to Wealth R&D	Other	10,000
				Total for Strathcona	118,030
Sunshine Coast	CWI-035	Pender Harbour	Museum & Boat Building School Feasibility Study	Attraction	10,000
	CWI-042	Gibsons / Sechelt	Outdoor Education Facility Feasibility Study	Other	10,000
				Total for Sunshine Coast	20,000

East Vancouver Island = Île de Vancouver — Est
Mid Vancouver Island = Île de Vancouver — Centre
Cowichan Valley = Vallée de Cowichan
Coastwide = Ensemble de la côte
Nuu-chah-nulth Region = Région de Nuu-chah-nulth
Area C = Région C
Lasqueti Is / Powell River = Île Lasqueti/Powell River

Total for 16/37 = Total — 16/37

Type de projet

Marketing/Communication
Amélioration du secteur riverain

Financement
Financement

Aquaculture

Association de l'industrie
Transformation du poisson

Autre

Aquaculture
Aquaculture
Attraction

Marketing/Communication
Pêche sélective
Attraction
Conservation
Conservation

Amélioration

Permis communautaire
Récolte du poisson
Renforcement de la capacité

Aquaculture

Amélioration
Récolte du poisson
Amélioration du secteur riverain
Aquaculture

Aquaculture
Aquaculture
Autre

Attraction
Autre

TOTALS = TOTAUX

Projets approuvés par le comité directeur de l'IAEC, mais qui n'ont pas eu de suite

SADC	N ^{bre}	Emplacement	Titre du projet	Type de projet	Fonds (\$) du PIC
------	------------------	-------------	-----------------	----------------	-------------------

Projects Approved by FLT but Not Proceeding

CFDC	No.	Location	Project Name	Type of Project	CWI Funds (\$)
Alberni-Clayoquot	CWI-011	Clayoquot Sound	Spawn-on-Kelp Video	Marketing/Communications	Not Funded
Cowichan	CWI-019	Cowichan Valley	Co-op Video	Marketing/Communications	Not Funded
Haida Gwaii	CWI-003	Masset	Omega Dogfish Processing	Fish Processing	Not Funded
Mount Waddington	CWI-016	North Vancouver Island	Box Crab Distribution Study	Fish Harvesting	Not Funded
Strathcona	CWI-012	Discovery Passage	Harvesting from Oyster Rafts	Aquaculture	Not Funded
Sunshine Coast	CWI-002	Coastwide	Community Hatchery Study	Enhancement	Not Funded
Sunshine Coast	CWI-013	Sunshine Coast	Tilapia Farm Development	Aquaculture	Not Funded
Sunshine Coast	CWI-017	Sunshine Coast	Entrepreneurship Training	Other	Not Funded
TOTALS					\$0

Cowichan Valley = Vallée de Cowichan

North Vancouver Island – Île de Vancouver — Nord

Discovery Passage = Passage de Discovery

Coastwide = Ensemble de la côte

Type de projet

Marketing/Communication

Marketing/Communication

Transformation du poisson

Récolte du poisson

Aquaculture

Amélioration

Aquaculture

Autre

Not Funded = Aucun financement

TOTALS = TOTAUX

\$0 = 0 \$